



La filière bovin viande

Une analyse par le prisme des chaînes de valeur pour informer les stratégies d'intervention de la puissance publique

RAPPORT DE RECHERCHE

Octobre 2024

un rapport
du **BASIC**

Sommaire

Table des figures.....	4
Table des tableaux.....	5
1. Introduction.....	6
1.1 Contexte politique	6
1.2 Questions de recherche	7
1.3 Caractéristiques et spécificités de la production française de viande bovine.....	8
Une production française à rebours de ses voisins européens.....	8
Un élevage qui s'appuie sur une diversité de petites et micro-exploitations.....	10
2. Les chaînes de valeur bovin viande, une histoire de polarisation et de concurrence croissante entre modèles	12
2.1 Les années 1945-1965 : spécialisation des races et augmentation des cheptels.....	12
2.2 1965-1990 : d'une logique artisanale à industrielle	14
2.3 Depuis 1990 : retournement de la consommation, prédominance du steak haché	16
2.4 Conclusion : vers la situation actuelle de « triple mouvement ».....	19
3. Des acteurs de l'aval en quête de rentabilité dans un contexte de pression économique croissante.....	20
3.1 Le changement drastique récent de la consommation de viande détruit de la valeur	20
3.1.1 Une bascule vers la volaille et les formes élaborées.....	20
3.1.2 Une évolution du type de viande bovine consommée.....	23
3.1.3 Dynamique des prix en GMS et dévalorisation de l'équilibre carcasse	28
3.2 La concurrence européenne tire les prix de l'allaitant français vers le bas.....	34
3.2.1 Un fossé de compétitivité entre les deux filières d'approvisionnement d'un même produit : le steak haché.....	34
3.2.2 Un fossé de compétitivité entre la production française et les importations européennes, creusé par la demande des Français	36
3.3 La non-rentabilité des abattoirs.....	41
3.3.1 Concentration et agrandissement des abattoirs	42
3.3.2 De nombreuses difficultés économiques rencontrées.....	46
3.3.3 Le cas particulier des abattoirs publics	50
4. Conséquences sur les éleveurs allaitants	54
4.1 Des exploitations en bovins allaitants fortement subventionnées	54
4.1.1 Un décalage entre le coût de production et le prix de vente dans la filière allaitante	54

4.1.2	Des subventions indispensables au revenu des éleveurs et qui ne les protègent pas tous de la pauvreté.....	55
4.2	Des subventions qui favorisent les systèmes intensifs et de moins en moins efficaces	61
4.2.1	Les exploitations intensives sont plus largement subventionnées par la PAC.....	61
4.2.2	Des subventions corrélées à une baisse de l'efficacité technique	62
4.3	Une filière désorganisée dont l'aval capte la valeur.....	65
4.3.1	Une culture d'indépendance des producteurs et peu de contractualisation.....	65
4.3.2	L'aval capte les aides publiques des producteurs.....	66
4.4	Résultat de ces évolutions: une déprise du cheptel non compensée par la productivité, entraînant la baisse de la production.....	67
4.4.1	Une décapitalisation particulièrement marquée en France.....	67
4.4.2	... qui s'explique par l'agrandissement des exploitations et la disparition des petits cheptels	69
5	Alternatives	71
5.1	La filière historique semble verrouillée.....	71
5.2	Les SIQO comme alternatives.....	71
5.2.1	Situation en 2021 : une production minoritaire et une progression modeste.....	71
5.2.2	Une évolution récente des débouchés des produits sous SIQO	72
5.2.3	Le bio : une filière qui peine à trouver des débouchés	73
5.2.4	Le Label Rouge : une production qui stagne, malgré des dépenses de communication très importantes	76
5.3	Les alternatives d'abattage compatibles avec les produits SIQO	77
6.	Analyse transverse conclusive	78
	Bibliographie	84
	Annexes.....	86
	Annexe 1 : Méthodologie sur l'utilisation des données pour les revenus des éleveurs (OFPM)	86
	1. Introduction	86
	2. Évolution des revenus bruts annuels	86
	3. Revenus horaires.....	87
	Annexe 2 : Méthodologie de traitement des données de flux.....	90
	Annexe 3 : Estimation des exonérations de cotisations sociales pour les abattoirs	91
	Annexe 4 : Méthodologie de calcul de la répartition des 4 grands modèles de chaînes de valeur dans la viande bovine française.....	92

Table des figures

Figure 1 La répartition des UGB (Unité de Gros Bétail) de l'UE selon les États membres et les orientations de production (OTEX) en 2016	9
Figure 2 Approvisionnement de gros bovins pour la consommation française en 2022	10
Figure 3 Nombre de vaches et de bovins en France métropolitaine au 1er janvier (1000 têtes) - Eurostat d'après SSP (1995 et 2000), SPIE-BDNI, d'après traitement de l'institut de l'élevage	10
Figure 4 La répartition des UGB totales selon le chargement (UGB/ha de SAU) dans les zones NUTS3 des 12 principaux pays d'élevage de l'UE	11
Figure 5 Évolution du cheptel bovin, allaitant et laitier confondus, depuis 1950 (millions de têtes de bovins)	13
Figure 6 Évolution des effectifs laitiers viande de 1960 à 2010	13
Figure 7 Schéma récapitulatif de l'évolution des deux filières, sur la période 1965-1990	14
Figure 8 Évolution du nombre d'abattoirs publics et privés en France entre 1942 et 2015	16
Figure 9 Schéma récapitulatif de l'évolution des deux filières depuis les années 1990	17
Figure 10	18
Figure 11 Evolution du nombre de vaches laitières et allaitantes 1970-2022	19
Figure 12 Évolution de la consommation totale et individuelle de viande en France depuis 1970, par type ...	20
Figure 13 Consommation individuelle française des viandes : comparaison de la structure en 2011, 2011 et 2021	21
Figure 14 Recul des achats en volume de viande bovine fraîche dans un contexte de progression des prix ...	21
Figure 15 Indice des prix à la consommation harmonisé - base 2015	22
Figure 16 Évolution 2022/2021 des prix au détail suivis par l'OFPM	23
Figure 17 Consommation de viande bovine en France - GMS (téc)	24
Figure 18 Composition du panier de viande de bœuf par classe socio-démographique en 2021	25
Figure 19 Parts de marché des principales chaînes de fast-food en France (2022)	26
Figure 20 Proportion de consommateurs réguliers de McDo (au moins une fois par mois) en 2021	27
Figure 21 Débouchés de la viande bovine - tonnes de produits finis - 2019	28
Figure 22 Poids des rayons étudiés dans les enseignes en 2021 - En % de l'ensemble des rayons étudiés	29
Figure 23 Prix au détail en GMS de quelques morceaux de viande de bœuf (TVA incluse)	30
Figure 24 Copie d'écran du site internet de Leclerc, consulté en septembre 2024	33
Figure 25 Volume destinés à la boucherie en 2022	34
Figure 26 Prix des vaches entrée-abattoir	35
Figure 27 Flux de viande bovine française - tonnes de produits finis - 2019	36
Figure 28 Type de viande bovine (hors veau) produite et consommée en France en 2021 - % tonnes de Gros Bovins	38
Figure 29 Commerce extérieur de la filière viande bovine française (viande, animaux vivants hors reproducteurs, abats)	39
Figure 30 Balance commerciale de la filière bovine (en M€)	40
Figure 31 Évolution des exportations françaises de bovins vifs par destination de 2012 à 2018	41
Figure 32 Evolution régionale du nombre d'établissements abattant des bovins entre 2005 et 2022	42
Figure 33 Carte des abattoirs de boucherie en France métropolitaine en 2016	43
Figure 34 Cheptel de vache par département - France - 2022	43
Figure 35 Les abattoirs de groupes concentrés dans le croissant laitier (en 2009)	44
Figure 36 Principaux groupes français d'abattage de bovins en 2009 (ktonnes abattues en France)	44
Figure 37 Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises de transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande (ESANE), 2019	46
Figure 38 Coûts et résultat courant en % du produit total dans l'abattage-découpe de viande bovine (2021) - Modèle économique de l'industrie de la viande bovine	47
Figure 39 Évolution des indicateurs viande bovine - Vache allaitante (2020-2022)	55

Figure 40 Évolution du montant et de la composition des subventions moyennes pour certaines OTEX.....	56
Figure 41 RCAI/UTANS avant subvention (en €), RCAI/UTANS après subvention (en €), et montant de subventions / UTANS (en € et en % du RCAI) des élevages de vaches allaitantes	57
Figure 42 Revenu annuel moyen des exploitations de différentes OTEX (en milliers d'euros).....	59
Figure 43 Rémunération des éleveurs en bovin viande sur la base d'un SMIC horaire net (RCAI par UTANS net, 2010-2021).....	59
Figure 44 Quantité de viande vive / UGB et prix au kilo vif vendu.....	64
Figure 45 : Évolution de l'ingestion, de la croissance en GMQ carcasse, et de l'indice de consommation énergétique, en fonction du poids carcasse de jeunes bovins à l'engraissement.....	65
Figure 46 Évolution des ressources ou origine (figure 4A) et de l'utilisation ou emploi (figure 4b) du surplus économique cumulé sur 36 ans. Part des différents agents, en euros constants	67
Figure 47 Evolution du nombre de vaches laitières et allaitantes (tendances désaisonnalisées) et projection 2030	68
Figure 48 Évolution des principaux cheptels bovins européens entre mai/juin 2017 et 2022.....	69
Figure 49 Nombre de vaches allaitantes par classe de taille (gauche) et nombre de détenteurs par classe de taille (droite)	70
Figure 50 Evolution de la part des gros bovins sous SIQO en 2021	71
Figure 51 Débouchés de gros bovins sous signes de qualité abattus en 2017.....	72
Figure 52 Débouchés de gros bovins sous signes de qualité abattus en 2022.....	72
Figure 53 Répartition des tonnages de gros bovins abattus en 2017.....	73
Figure 54 Estimations des non-valorisations en Bio : animaux issus des élevages bio exportés à l'international ou vers le conventionnel en 2018.....	74
Figure 55 Evolution des volumes de bovins bio abattus 2005-2022 (en TEC)	75
Figure 56 Evolution des tonnages commercialisés de viandes de bœuf sous labels.....	76
Figure 57 : Schéma récapitulatif des dynamiques de détermination de prix entre acheteurs et vendeurs	80
Figure 58 Schéma récapitulatif des dynamiques de détermination de prix entre acheteurs et vendeurs pour la viande bovine.....	82
Figure 59 Schéma récapitulatif des dynamiques de détermination de prix entre acheteurs et vendeurs pour le système alimentaire français	83
Figure 60 Résultat courant avant impôt et subventions d'exploitation par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations d'élevage bovin viande spécialisées	86
Figure 61 : Produits à base de viande bovine en millions de tonnes.....	90
Figure 62 Chiffre d'affaires du marché du bœuf (de mars 2019 à mars 2020) par circuits et évolution par rapport à A-1, en %.....	93

Table des tableaux

Tableau 1 Extrait de la Base Tous Salariés pour le code NAF 1011Z en 2021.....	49
Tableau 2 Situation financière des abattoirs publics	51
Tableau 3 Taux d'évolution moyen annuel (en % par an) des caractéristiques structurelles, de la productivité des facteurs et de l'efficience technique des exploitations d'élevage bovins lait et viande, entre 1988 et 2018	62
Tableau 4 Comparaison du RCAI/UTANS des éleveurs spécialisés bovin viande et du SMIC brut annuel	87
Tableau 5 Comparaison du RCAI/UTANS/heure des éleveurs spécialisés bovin viande et du SMIC horaire brut	89
Tableau 6 Comparaison du proxy du RCAI/UTANS/heure net des éleveurs spécialisés bovin viande et du SMIC horaire net.....	89

1. Introduction

1.1 Contexte politique

Dans les 10 prochaines années, un agriculteur sur deux partira à la retraite, et la majorité d'entre eux ne trouvent pas de repreneurs. L'élevage, en particulier bovin viande¹, est affecté par cette **crise des vocations**, dans un contexte de diminution importante du cheptel bovin, générées par d'importantes difficultés économiques. **L'élevage bovin contribue à près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES) directes du secteur agricole français²**. La spécialisation de territoires dans l'élevage, comme dans le Grand Ouest, a aussi induit des pollutions de l'eau, ainsi que de la perte de biodiversité des espèces et le recul des infrastructures écologiques (haies, mares, etc.), du fait notamment du retournement des prairies et de l'intensification des cultures végétales, en lien avec l'alimentation des animaux³. Des travaux soulignent en parallèle le rôle important de l'élevage bovin viande dans **le maintien des prairies**, permettant entre autres de **préserver ces écosystèmes et les espèces** qui en dépendent et de **stocker du carbone**. Or, la diminution du nombre de bovins observée ces dernières années n'est pas le fruit d'une politique climatique, mais le résultat des difficultés économiques de la filière détaillées dans le présent rapport.

En raison de ces différents enjeux, le gouvernement a présenté un **projet de loi d'orientation** pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture, en avril 2024, qui vise à relever deux défis prioritaires : assurer le renouvellement des générations et **mener la transition agroécologique**. À date, cette loi a été adoptée à l'Assemblée nationale en première lecture et s'apprêtait à partir au Sénat au moment de la dissolution de juin 2024. Son avenir est désormais incertain.

Pour répondre aux défis du secteur bovin viande, **l'intervention publique doit être en mesure d'agir sur les causes structurelles de son évolution, lesquelles ne se limitent pas au maillon de l'élevage**. Si ce maillon est très largement étudié, et depuis longtemps, rares sont les analyses transversales permettant d'**éclairer les logiques socio-économiques qui sont au cœur du fonctionnement des filières bovin viande depuis la production agricole jusqu'à la consommation finale**. Il est pourtant essentiel de comprendre dans quelle mesure ces logiques socio-économiques sont responsables du déclin accéléré des effectifs dans l'élevage bovin viande – sans précédent depuis 50 ans – et de la décapitalisation en cours du secteur, afin d'assurer que les propositions de politiques publiques soient à la hauteur des enjeux et à même d'infléchir les trajectoires actuelles.

¹ Dans la suite du rapport, on désigne par élevage bovin viande ou élevage de bovins allaitants l'élevage bovin à des fins de production de viande.

² En 2021, l'élevage représente 59% des émissions directes de l'agriculture, l'élevage bovin représentait 83% des émissions de l'élevage, donc 48% des émissions directes de l'agriculture : Haut Conseil pour le Climat, Accélérer la transition climatique avec un système alimentaire bas carbone, résilient et juste, janvier 2024, https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2024/01/2024_HCC_Alimentation_Agriculture_25_01_webc_vdef-2.pdf.

³ Aubert, P.-M., Poux, X., Des filières viandes françaises sous tension : entre pressions compétitives et accès à la biomasse. Décryptage N°07/24, Iddri, 2024, p. 30.

1.2 Questions de recherche

Dans ce contexte, nous avons choisi de mener une analyse économique de l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière bovin viande française qui :

- ne se limite pas à l'étude du maillon agricole et du maillon de la consommation, en investiguant le fonctionnement de ce qui s'apparente à la « boîte noire » qui se situe entre ces deux extrémités de la filière, afin de proposer une vision d'ensemble des logiques socio-économiques qui sont à l'œuvre ;
- permet de comprendre les **dynamiques économiques sur l'ensemble des chaînes de valeur bovin viande**, point assez peu renseigné dans la littérature disponible.

In fine, cette analyse a pour objectif de **clarifier la compréhension économique de la filière et ses enjeux, pour que des politiques publiques claires et réalistes puissent être définies et menées à bien efficacement.**

Enfin, nous nous demandons quelles sont les possibilités d'évolution des chaînes de valeur vers **plus de durabilité**, en particulier au sens socio-économique.

De manière opérationnelle, nos principales questions de recherche sont les suivantes :

- Quels sont les flux actuels physiques et monétaires liés aux filières d'élevage bovin viande, depuis le maillon agricole jusqu'aux produits finis vendus aux consommateurs, y compris les importations/exportations d'animaux vivants, de produits bruts et de produits transformés ?
- Quelles sont les caractéristiques et les dynamiques d'évolution des acteurs associés à ces flux et quelles typologies peut-on en tirer ?
 - Au maillon agricole ? (nombre d'acteurs, taille, modèle, emploi, rentabilité, etc.)
 - Au maillon de la transformation ? (nombre d'acteurs, taille, modèle, emploi, rentabilité, ancrage territorial...)
 - Au maillon de la distribution, y compris la restauration ? (nombre d'acteurs, taille, modèle, emploi, rentabilité, ancrage territorial, etc.)
 - Au niveau de la consommation ? (type de produits consommés, lieux d'achat, prix des produits...)
- Quelles sont les structures et dynamiques d'évolution des chaînes de valeur de la filière bovin viande ?
 - Quelles typologies d'acteurs achètent/vendent à quelles autres typologies tout au long de la chaîne ?
 - Quels modèles/quelles structures de filières peut-on en déduire ? Quels liens au territoire de ces différents modèles/structures ?
 - Quelle répartition de la valeur du producteur au consommateur par modèle/structure de filière et quelles évolutions ?
 - Quelle part et quelles évolutions en termes d'import-export avec l'étranger par type de produit et modèle/structure de filière ?
 - Quelles sont les causes identifiables et documentées de ces dynamiques d'évolution des filières ?
- Quelles alternatives actuelles pour plus de durabilité ?

- Quels modèles vertueux de filières et quelles organisations de marché inspirantes existent à l'étranger et comment les transposer en France pour assurer la durabilité et la résilience des filières bovin viande ?

1.3 Caractéristiques et spécificités de la production française de viande bovine

Le maillon agricole de la filière bovin viande possède des caractéristiques qui le distinguent de ses voisins européens et le rendent spécifique. Il est essentiel de bien cerner ces caractéristiques pour comprendre comment ce maillon s'articule au reste de la chaîne de valeur.

Une production française à rebours de ses voisins européens

Le maillon agricole de la filière bovin viande française se démarque de ses voisins européens sur plusieurs niveaux, notamment la composition du cheptel, entre laitier et allaitant, et les modèles d'élevage.

Avec plus de **17 millions de têtes**, la France est le **premier détenteur de cheptel bovin** de l'Union européenne, loin devant l'Allemagne et le Royaume-Uni⁴. La répartition des UGB (unité de gros bétail) des pays membres pour la production de lait de vache et des différentes filières viandes, y compris bovins, ovins-caprins, et granivores est explicitée dans le schéma ci-après.

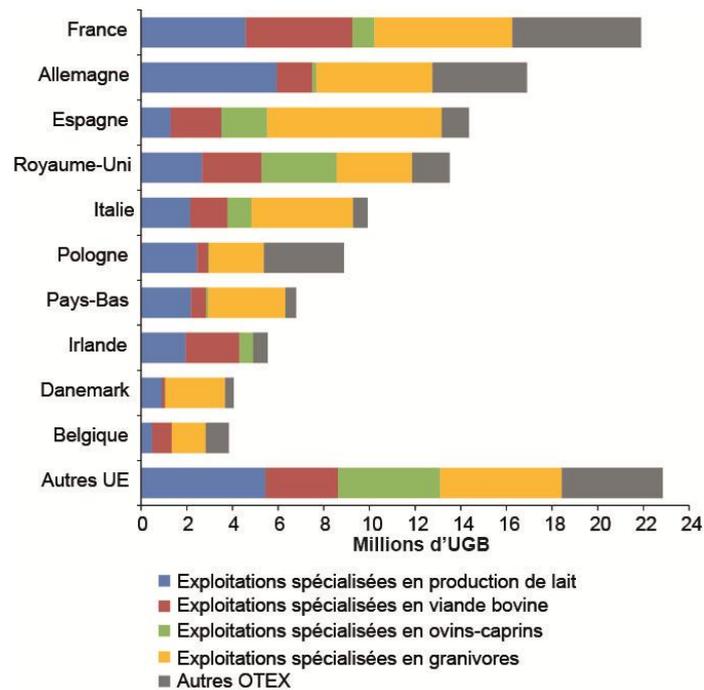
Pour une majorité de pays membres, le cheptel de laitier (bleu) est bien supérieur au cheptel allaitant (rouge), notamment en Allemagne, Pays-Bas et Pologne. Si **le cheptel européen est un cheptel majoritairement laitier** – il se compose en effet de 60% de vaches laitières et 40% d'allaitants en moyenne – ce n'est pas le cas pour la France⁵, l'Espagne et l'Irlande, pour lesquelles **le cheptel allaitant est légèrement supérieur au laitier**⁶.

⁴ Respectivement 11,4 millions de têtes et 9,6 millions de têtes.

⁵ https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Dos1906/Dossiers_2019-6.pdf

⁶ INRAE, Les performances économiques de l'élevage européen : de la "compétitivité coût" à la "compétitivité hors coût" - <https://productions-animales.org/article/view/2479>

Figure 1 La répartition des UGB (Unité de Gros Bétail) de l'UE selon les États membres et les orientations de production (OTEX) en 2016



Source : Commission européenne – DGAGRI – RICA UE 2016 ; Traitement INRAE SMART-LERECO⁷

Le cheptel français est plus précisément composé :

- en légère majorité d'un cheptel spécialisé pour la production de viande dit **cheptel allaitant**, avec près de 3,9 millions de vaches (54 % du cheptel), soit 76 000 élevages allaitants⁸ ;
- et en second lieu, mais dans une quantité quasiment équivalente, d'un **cheptel laitier**, avec 3,65 millions de vaches (46 % du cheptel), soit 54 000 élevages laitiers⁹.

Or, les cheptels laitier et allaitant approvisionnent tous deux la filière viande. Si **en France la viande bovine provient principalement de l'abattage de son cheptel allaitant**, c'est l'inverse pour le reste de l'Union européenne, pour laquelle la viande produite est issue majoritairement des vaches laitières de réforme, coproduit de la production de lait. L'UE couvre ainsi une grande partie de ses besoins en viande avec son cheptel laitier, dont la viande est un sous-produit¹⁰.

Plus précisément, la viande bovine consommée en France et issue du cheptel français provient de **l'élevage allaitant à hauteur d'environ 60 %**, et du **laitier à hauteur d'environ 35 %** (en 2022, calculs à partir du graphe à droite de la figure ci-dessous), les derniers 4 % provenant des taureaux et bovins de 8-12 mois.

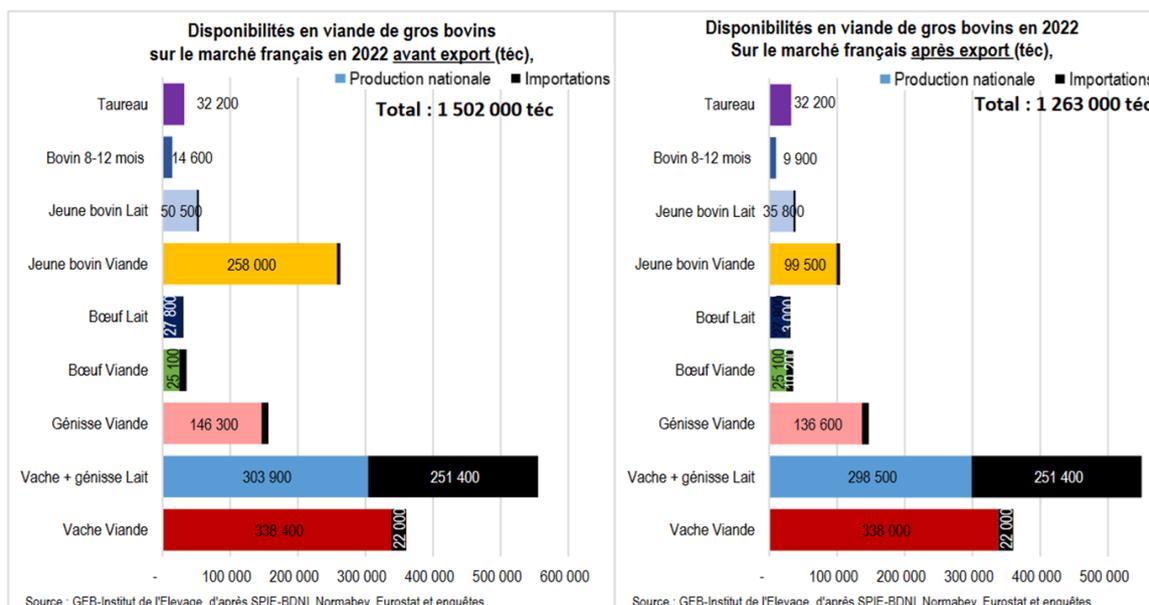
⁷ INRAE, Les performances économiques de l'élevage européen : de la "compétitivité coût" à la "compétitivité hors coût" - <https://productions-animales.org/article/view/2479>

⁸ Détenteurs d'au moins cinq vaches.

⁹ Idele chiffre clés du GEB, bovins 2022, productions lait et viande et https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2022/09/lessentiel-bovins-2022_v2.pdf

¹⁰ Roguet et al. (2020) - <https://splann.org/wp-content/uploads/2022/07/200527-Inra-Specialisation-territoriale-et-concentration-des-productions-animales-europeennes.pdf>

Figure 2 Approvisionnement de gros bovins pour la consommation française en 2022



Source : « Où va le bœuf ? » 2022¹¹

Les capacités de l'Allemagne, de l'Irlande et de la Pologne en abattage de vaches de réforme laitière, ainsi que leur disponibilité et leur prix ont tendance à influencer le prix directeur des vaches à viande sur l'ensemble de l'UE¹². En effet, l'apport en vache laitière pèse (via l'équilibre offre/demande) sur le marché européen de la viande et influe donc sur le prix, même s'il est loin d'être le seul déterminant.

Un élevage qui s'appuie sur une diversité de petites et micro-exploitations

La production française se compose de broutards, bovins maigres élevés en pâture, et dans une moindre mesure des bovins (allaitants ou laitiers) engraisés, appelés gros bovins finis, dont les vaches (femelles) représentent environ 50 %¹³.

Figure 3 Nombre de vaches et de bovins en France métropolitaine au 1er janvier (1000 têtes) - Eurostat d'après SSP (1995 et 2000), SPIE-BDNI, d'après traitement de l'institut de l'élevage

Au 1 ^{er} janvier	1995	2000	2012	2020	2021	2022
Vaches laitières*	4 760	4 424	3 760	3 648	3 569	3 504
Vaches allaitantes	3 983	4 071	4 010	3 823	3 771	3 668
Total bovins	20 507	20 216	18 980	18 035	17 657	16 996

* Les vaches croisées de père laitier sont comptabilisées comme laitières depuis 2005.

Source : GEB-IDELE, Bovins 2022, Productions Lait et Viande¹⁴

¹¹ Où va le bœuf ? Quel produit pour quel marché ? Résumé de l'étude – Idele- février 2024 - <https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2024/02/ou-va-le-boeuf-quel-produit-pour-quel-marche-fev2024.pdf>

¹² C'est-à-dire la cotation GBEA (Gros Bovins Entrée Abattoir).

¹³ FranceAgriMer, Viande bovine, fiche filière 2022 -

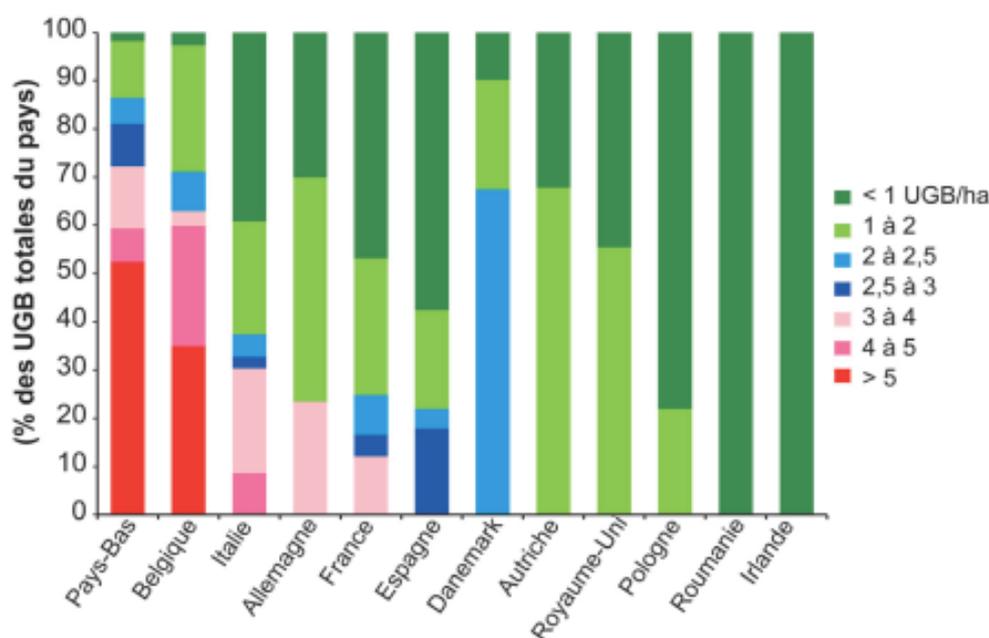
<https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/68211/document/FICHE%20FILIERE%20BOVINE%202022.pdf?version=4#:~:text=Pour%20les%20animaux%20vivants%2C%20la,1%2C1%20million%20de%20bovins>

¹⁴ Les chiffres clés du GEB, bovins 2022, https://idele.fr/en/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FspacesStore%2Fef2863c6-57dc-472e-97cf-f24b7348c30c&cHash=2f09c6b0f28233a9ea7c11bde1793461

Les élevages bovins viande sont de petite taille en comparaison des élevages laitiers. En effet :

- 32 % des exploitations en bovin viande ont un troupeau inférieur à 20 vaches en 2020, à la différence des exploitations laitières pour lesquelles seulement 4,3 % ont un troupeau inférieur à 20 vaches.
- Si l'on pose l'hypothèse que la production brute standard (PBS) peut servir d'indicateur pour estimer la taille des exploitations : en bovin viande, les « micro » et « petites » exploitations¹⁵ dominant largement, représentant 78 % du total en 2010 et encore 70 % en 2020¹⁶, alors que les chiffres sont à l'inverse pour le laitier, avec 87 % des exploitations bovines laitières qui sont considérées comme « moyennes » ou « grandes » en 2020 (contre 76 % en 2010).
- Les élevages bovins viande français ont un chargement moyen de 1,26 UGB herbivore par hectare de surface agricole utile (SAU), un niveau proche de celui de l'Irlande (1,18) et du Royaume-Uni (1,24)¹⁷, qui sont les plus bas d'Europe (cf. graphe ci-dessous).

Figure 4 La répartition des UGB totales selon le chargement (UGB/ha de SAU) dans les zones NUTS3 des 12 principaux pays d'élevage de l'UE



Source : Roguet et al. (2020) à partir de Eurostat - Traitement RMT- Économie des filières animales¹⁸

¹⁵ « micro » : PBS inférieure à 25 000 € par an, « petites » : PBS comprise entre 25 000 et 100 000 € par an, « moyennes » : PBS comprise entre 100 000 € et 250 000 € par an, « grandes » : PBS supérieure à 250 000 € par an.

¹⁶ Observations définitives de la Cour des Comptes : Les soutiens publics aux éleveurs de bovins, 2022 -

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230522-S2023-0466-Soutiens-publics-eleveurs-bovins.pdf>

¹⁷ Roguet et al. (2020) - <https://splann.org/wp-content/uploads/2022/07/200527-Inra-Specialisation-territoriale-et-concentration-des-productions-animales-europeennes.pdf>

¹⁸ Roguet et al. (2020) - <https://splann.org/wp-content/uploads/2022/07/200527-Inra-Specialisation-territoriale-et-concentration-des-productions-animales-europeennes.pdf>

2. Les chaînes de valeur bovin viande, une histoire de polarisation et de concurrence croissante entre modèles

Comme décrit dans l'introduction, il est essentiel d'investiguer l'ensemble des chaînes de valeur bovin viande, depuis le maillon agricole jusqu'à la consommation finale, en passant par tous les acteurs de la transformation et de la distribution. Cela commence par porter un regard historique sur ces chaînes de valeur afin de comprendre les causes de leur évolution et de remettre en perspective leur fonctionnement économique actuel.

La filière française bovin viande a connu plusieurs évolutions structurantes depuis l'après-guerre jusqu'à nos jours. **Trois périodes se distinguent particulièrement** : de l'après-guerre jusqu'en 1965, la période 1965-1990, et enfin la période de 1990 jusqu'à nos jours.

2.1 Les années 1945-1965 : spécialisation des races et augmentation des cheptels

La période d'après-guerre fut celle de la reconstruction, des grands projets, de la confiance dans le progrès technique, avec en toile de fond le modèle agricole américain, relayé par le plan Marshall¹⁹.

Les deux sources d'approvisionnement du secteur de la viande bovine évoquées au chapitre précédent ont émergé durant cette période : à côté de l'abattage des vaches laitières mises à la réforme après avoir terminé leur carrière de production de lait, l'abattage des bovins issus du cheptel allaitant, spécifiquement destinés à la production de viande, s'est fortement développé. Cela a notamment été permis par des avancées techniques en matière de sélection des espèces. La recherche zootechnique a en effet été à l'origine de la dynamique de **spécialisation des systèmes d'élevage et des types de vaches**. Ainsi, les vaches Holstein pour le lait ou Hereford - Angus pour la viande, qui ont d'abord prédominé aux États-Unis, sont venues remplacer les traditionnelles races mixtes locales qui existaient jusqu'alors en France²⁰.

Ce choix a marqué la **production laitière** française et européenne pour des décennies, non seulement par le type génétique des bovins mais également par le système d'élevage qui lui a été associé, notamment la stabulation permanente²¹ et une ration riche en aliments concentrés, conduisant à la régression du pâturage. **Cette orientation a tout autant bouleversé la production de viande bovine via le développement d'un troupeau allaitant** français particulièrement divers car en partie issu du croisement des races bouchères et de races rustiques. Cependant le **modèle dominant est resté celui**

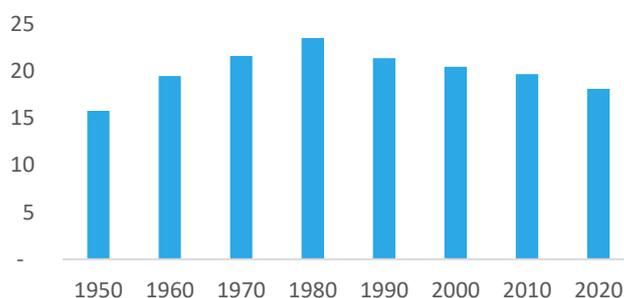
¹⁹ Pessis, Topçu, et Bonneuil (2013)

²⁰ Vissac (2002). L'auteur ajoute que « *Cet engouement pour les types d'élevage états-uniens va s'estomper avec la construction du Marché Commun agricole dans les années 1970. Un recentrage va s'opérer sur les différents types de production européens, avec l'introduction de la Frisonne Pie Noire des Pays-Bas et d'Allemagne du Nord.* »

²¹ La stabulation permanente désigne un mode d'élevage qui consiste à laisser les animaux à l'intérieur de l'étable ou dans un espace intérieur limité tout au long de l'année.

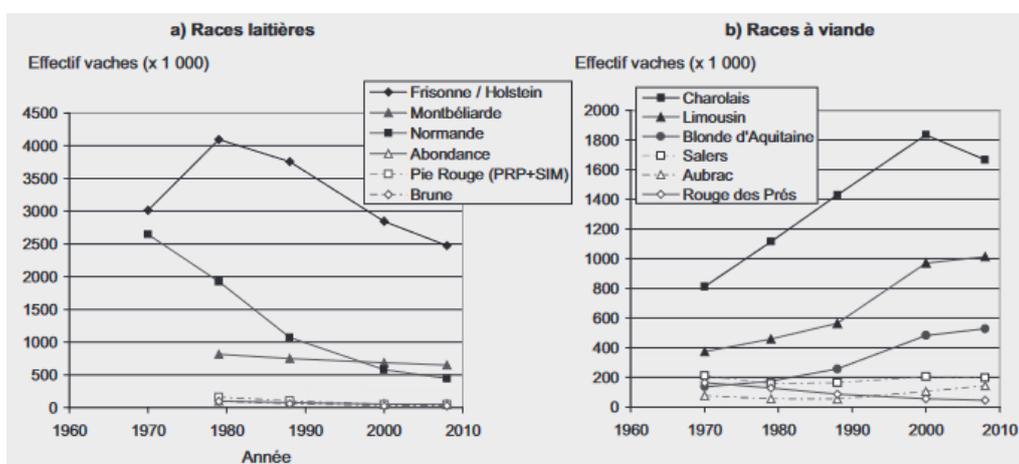
la race pure et de la recherche d'une croissance maximale par animal²². Cette spécialisation des troupeaux - laitier et allaitant - a été de pair avec une forte croissance des effectifs de bovins jusqu'à la fin des années 1980.

Figure 5 Évolution du cheptel bovin, allaitant et laitier confondus, depuis 1950 (millions de têtes de bovins)



Source : Desriers (2007) et Les chiffres clés du GEB « Bovins 2020 Productions lait et viande »²³

Figure 6 Évolution des effectifs laitiers viande de 1960 à 2010



Source : Pflimlin (2009)

Au-delà de l'élevage, le milieu de chaîne a peu évolué pendant cette période d'après-guerre, restant structuré par un réseau dense :

- de **négociants locaux**, entreprises personnelles et familiales de petite taille implantées dans les territoires et s'approvisionnant à proximité,
- d'**abattoirs publics locaux** dont le nombre maximum a été atteint en 1964, avec 1 645 abattoirs publics (pour seulement 52 abattoirs privés²⁴).

Ces acteurs canalisait l'essentiel des débouchés pour l'allaitant comme pour les vaches laitières de réforme.

Ainsi, le milieu de chaîne du secteur bovin viande est resté marqué jusque dans les années 1960 par une **logique de fonctionnement artisanale**. Il y eut très peu de grandes entreprises jusqu'aux années 1960, les plus importantes traitant quelques milliers de tonnes et développant essentiellement des

²² Pflimlin et al. (2009)

²³ Les chiffres clés du GEB, bovins 2022, productions lait et viande -

https://idele.fr/?eID=cmis_download&old=workspace://SpacesStore/cdf4fc67-b8a6-44df-a3d9-306f985498ba

²⁴ Jourdan et Hochereau (2019) : https://www.researchgate.net/figure/Evolution-du-nombre-dabattoirs-publics-et-privés-en-France-entre-1942-et-2015_fig3_341658479

activités de négoce sur le territoire national et à l'exportation. À la différence d'autres filières, comme celle du lait, ou de la volaille, le milieu de chaîne du secteur de la viande bovine n'a pas subi de bouleversements techniques justifiant, à eux seuls, le basculement de tout le système d'une organisation artisanale dans une organisation de type industriel.

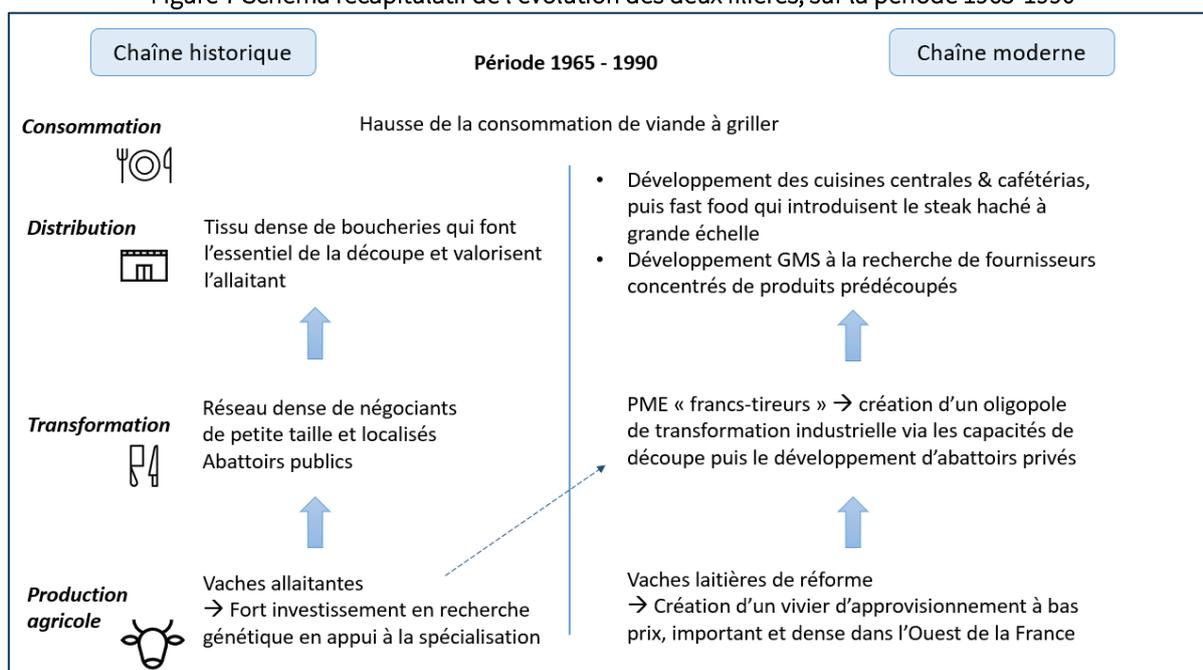
En bout de chaîne, du côté de la distribution, les volumes de viande bovine étaient essentiellement commercialisés par un tissu dense de boucheries artisanales faisant l'essentiel de la découpe.

2.2 1965-1990 : d'une logique artisanale à industrielle

À partir des années 1965-1970, des acteurs du milieu de chaîne de type « industriel » ont émergé en réponse à la demande croissante des premiers hypermarchés et supermarchés, de la néo-restauration (cafétérias...) et de la restauration collective, qui ont connu un développement exponentiel à partir de cette époque. Cette dynamique s'est accompagnée d'une forte hausse de la consommation de viande à griller de la part des ménages²⁵. Cette évolution, porteuse pour les nouveaux acteurs industriels de milieu de chaîne leur a permis de prendre une position dominante²⁶.

Ce nouveau modèle de chaîne, que l'on peut qualifier de « moderne », a de plus en plus concurrencé le modèle de chaîne « historique » décrit dans la section précédente, lequel a perdu du terrain tout en continuant d'exister en parallèle. Le schéma ci-dessous fournit une vision synthétique des caractéristiques clés de chacun de ces modèles, plus longuement décrits dans les pages qui suivent.

Figure 7 Schéma récapitulatif de l'évolution des deux filières, sur la période 1965-1990



Source : Basic, à partir de Coquart et Soufflet (1989) et Soufflet (1990)

GMS : « Grandes et Moyennes Surfaces ». Cette catégorie regroupe principalement les supermarchés et les hypermarchés.

²⁵ Pièces qui proviennent de l'arrière de la vache, l'avant fournissant plutôt des pièces à bouillir – Source : IDDRI (2024)

²⁶ Une logique est dominante lorsqu'elle gouverne le fonctionnement de l'ensemble considéré et conduit la grande majorité des agents sinon à l'adopter, du moins à en tenir compte dans leurs choix, selon Coquart et Soufflet (1989).

En amont, au niveau de la production agricole, le cheptel a continué à croître jusqu'à la fin des années 1980. La spécialisation, poussée par la recherche génétique, a permis de produire des vaches allaitantes maximisant l'engraissement, ce qui a accéléré l'augmentation des quantités de viande vive produites (cf. Partie 4).

Alors que les chaînes de valeur historiques constituaient le débouché principal pour les vaches allaitantes, les chaînes modernes se sont tournées vers un approvisionnement moins coûteux issu en majorité des vaches laitières de réforme.

En effet, en aval, l'essor des grandes surfaces, de la néo-restauration de type cafétéria (et plus tard des fast-foods) et de la restauration de collectivité avec cuisines centrales a donné naissance à une demande de viande bovine en grandes quantités et une recherche de fournisseurs avec lesquels ces nouveaux acteurs de la distribution pouvaient construire des relations de long terme tout en cherchant à limiter au maximum leurs coûts d'approvisionnement.

Ainsi, l'abondance de vaches laitières de réforme à bas prix - résultat du fort développement de la filière laitière à partir des années 1960, notamment dans l'Ouest de la France - a constitué un environnement propice pour le développement d'acteurs industriels de la viande bovine qui se sont appuyés sur ce vivier pour devenir les fournisseurs privilégiés de la grande distribution et de la néo-restauration.

Autre facteur déterminant : le développement des techniques de hachage industriel²⁷, qui ont commencé à se diffuser à la même époque et ont permis la production de produits semi-élaborés à prix abordables. L'approvisionnement auprès d'industriels a ainsi permis aux hypermarchés, supermarchés, cafétérias, restaurations collectives et fast-foods d'introduire le steak haché à grande échelle auprès des consommateurs, produit novateur qui a connu un succès fulgurant qui persiste encore aujourd'hui. Grâce à cette innovation spectaculaire qu'a représenté la fabrication à grande échelle de viandes hachées et surgelées destinées au grand public, les industriels naissants se sont appuyés sur une stratégie de différenciation vis-à-vis de la viande de boucher²⁸.

Ainsi, l'émergence puis l'essor des chaînes modernes de viande bovine ont été impulsés par des acteurs de la transformation qui ont innové et se sont déployés dans un contexte favorable, aussi bien au niveau de la distribution (développement des nouveaux circuits) que de la production (disponibilité d'un vivier important à bas prix). Il s'agit d'un petit nombre d'entreprises qui ont adopté un comportement de « franc-tireur », selon le terme utilisé par Coquart et Soufflet (1989) et Soufflet (1990). Ils se sont positionnés en rupture avec la norme en vigueur et ont rapidement bouleversé le secteur, le faisant basculer d'une logique artisanale à industrielle en quelques années.

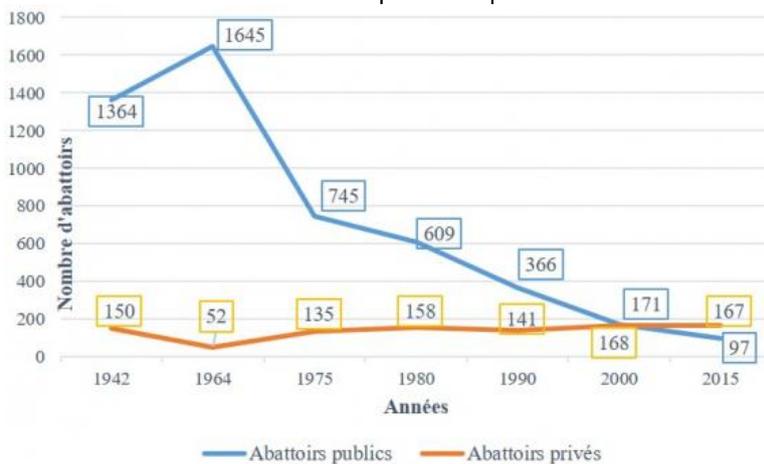
Caractérisés par leur forte croissance, ces acteurs ont tout d'abord concentré leurs investissements matériels dans la construction d'ateliers industriels de découpe pour se positionner sur le créneau des produits prédécoupés et hachés. Ils ont ensuite progressivement pris le contrôle des abattoirs publics avec lesquels ils travaillaient jusque-là (dont la rentabilité régressait en raison de la perte de

²⁷ Selon Soufflet (1990), la viande hachée industrielle ne s'est véritablement développée qu'en France et en Grande-Bretagne. Avant 1982, le développement en France était freiné par la législation (la viande hachée fraîche devait être vendue dans la journée), ce qui était toujours le cas dans certains pays européens à la date de l'article.

²⁸ Coquart et Soufflet (1989)

vitesse des chaînes historiques), ou construit eux-mêmes de nouveaux abattoirs. Le nombre d'abattoirs privés est passé de 52 en 1964 à 158 en 1980, une progression de 204%, tandis que le nombre d'abattoirs publics a chuté de 63% sur la même période (cf. ci-dessous).

Figure 8 Évolution du nombre d'abattoirs publics et privés en France entre 1942 et 2015



Source : Jourdan et Hochereau (2019)²⁹

Ainsi, les entreprises « francs-tireurs » de la transformation de viande bovine ont rapidement constitué un **oligopole** grâce au développement de leurs capacités industrielles de découpe puis de leurs abattoirs privés, marginalisant les autres acteurs historiques, négociants locaux et abattoirs publics³⁰. En 1987, seule une quinzaine de groupes ou firmes commercialisait annuellement plus de 25 000 tonnes de gros bovins par an. Parmi les ensembles coopératifs, on retrouvait 3 très grands groupes : Socopa³¹, Arcadie, et Alliance.

A la fin des années 1980, à l'aube d'une intégration européenne plus poussée, la filière industrielle avait pris ses marques, mais n'était pas encore hégémonique³².

2.3 Depuis 1990 : retournement de la consommation, prédominance du steak haché

Comme dans la section précédente, le schéma ci-dessous donne une vision synthétique de l'évolution croisée des chaînes de valeur historiques et modernes depuis 1990 qui est décrite dans les pages qui suivent.

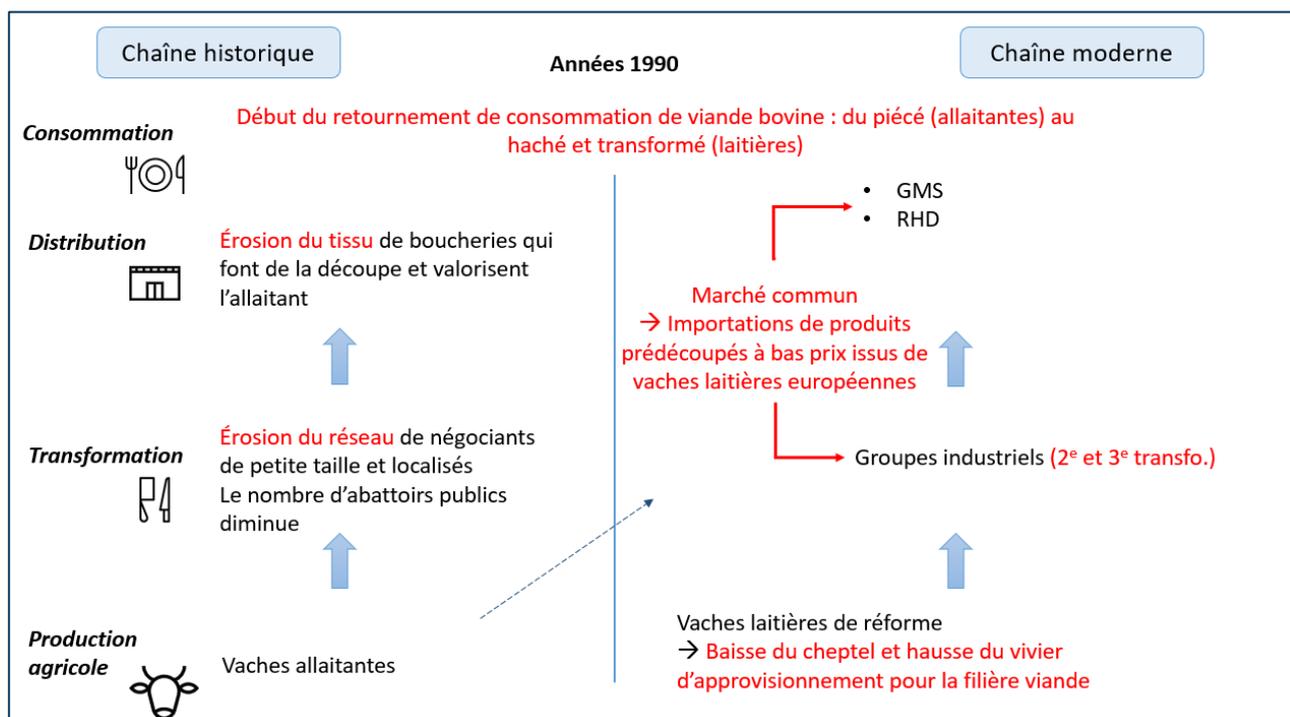
²⁹ Jourdan et Hochereau (2019) - https://www.researchgate.net/figure/Evolution-du-nombre-dabattoirs-publics-et-privés-en-France-entre-1942-et-2015_fig3_341658479

³⁰ On parle ainsi d'un oligopole à frange dans le secteur de la transformation bovin viande : un petit nombre de grosses entreprises, formant un oligopole, contrôlent une vaste part du marché, le reste étant représenté par un grand nombre de petites entreprises dans une situation proche de la concurrence pure et parfaite.

³¹ Qui sera acquise en 2009 par le groupe Bigard.

³² Soufflet (1990)

Figure 9 Schéma récapitulatif de l'évolution des deux filières depuis les années 1990



Source : Basic, à partir de Coquart et Soufflet (1989) et Soufflet (1990)

Le premier bouleversement de la période post 1990 résulte de la montée en puissance du marché intérieur européen au début des années 1990, notamment *via* le traité de Maastricht (signé en 1992, entré en vigueur en 1993) qui a achevé la mise en place du marché unique et accéléré l'extension du champ communautaire.

Un travail de recherche mené à cette époque (Soufflet, 1990) prévoyait deux conséquences possibles pour la filière bovine :

- Une homogénéisation rapide des produits viande, avec un alignement sur les produits les moins chers, à l'échelle européenne ;
- Ou à l'inverse un phénomène "grand marché" ouvrant des créneaux à des produits hauts de gamme sur des marchés segmentés, trop petits aux échelles nationales.

Avec du recul, c'est la première option identifiée par Soufflet (1990) qui semble s'être réalisée. En effet, le marché commun a permis des importations de viande bovine prédécoupée à bas prix issue de vaches laitières européennes de réforme. En conséquence, les principaux industriels français se sont repositionnés, ne s'approvisionnant plus seulement sur le territoire métropolitain mais également auprès des pays voisins (Allemagne, Pays-Bas, Irlande...).

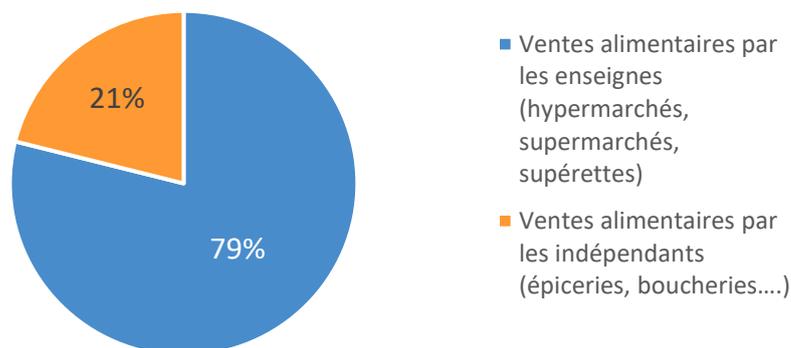
En parallèle de ces évolutions en milieu de chaîne, la consommation des Françaises et des Français est entrée en pleine mutation à la fin des années 1980. Un retournement de la consommation de

viande bovine s'est ainsi opéré, caractérisé par une forte baisse des achats de viande piécée³³ et la montée en puissance concomitante du steak haché et des plats préparés à base de viande bovine. Cette évolution a notamment été portée par le développement de la Restauration Hors Domicile (RHD) qui n'a cessé de concurrencer la consommation à domicile. Ces tendances sont toujours d'actualité aujourd'hui, comme détaillé dans la partie 3.1.

Résultat de ces évolutions, les quantités de viande bovine consommées par les Français n'ont cessé de diminuer depuis les années 1990, alors que la consommation française totale toutes viandes confondues a continué à croître (mais à un rythme beaucoup plus faible depuis les années 2000), les viandes représentant le premier poste de dépenses d'alimentation des ménages, soit environ 25 % des dépenses alimentaires hors boissons³⁴. Cette double dynamique s'explique par la substitution progressive de la viande bovine par la viande de volailles (plus de détails dans la partie 3.1 ci-après).

Dans ce contexte, le tissu de bouchers, acteurs historiques de la découpe de viande bovine et de valorisation de l'allaitant, n'a cessé de s'éroder de manière accélérée, au profit de la grande distribution. Comme illustré ci-dessous, les grandes et moyennes surfaces représentent désormais (en 2019) plus de 79 % des ventes de viande consommée à domicile (réalisées en hypermarchés, supermarchés, supérettes). Cette proportion a encore augmenté récemment du fait de l'essor des magasins de proximité ouverts par les enseignes (de type Carrefour Express, U Express...) qui sont en train de remplacer la majorité des épiceries traditionnelles, y compris dans les zones rurales. En vis-à-vis, les bouchers indépendants ne représentent plus que 21 % des achats alimentaires.

Figure 10 Parts de marché des principaux circuits de distribution des viandes et produits dérivés en 2019



Source : Basic, sur données Insee

En parallèle, on observe également depuis le début des années 1990 le déclin continu du réseau de négociants locaux et du nombre d'abattoirs publics .

Du côté de la production agricole, le cheptel des vaches laitières n'a cessé de diminuer depuis l'instauration des quotas laitiers en 1984 (cf. figure ci-après), une tendance qui s'est même aggravée avec la libéralisation du secteur et le démantèlement des quotas en 2015. Cette évolution a engendré

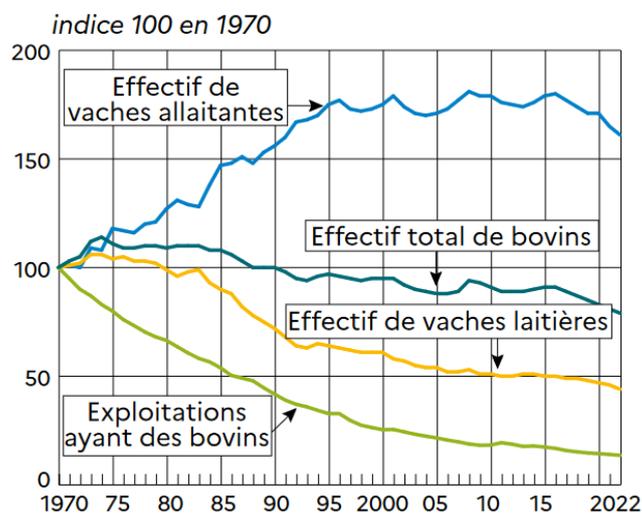
³³ La viande piécée désigne la viande qui a été découpée en morceaux spécifiques, prêts à être cuisinés ou vendus. Cette opération, appelée piéçage, est la dernière phase de transformation de la viande avant sa consommation. <https://www.castel-viandes.fr/piecage-de-viande-bovine-un-metier-artisanal/>

³⁴ En 2016, selon Nozieres et al. (2018)

une augmentation conjoncturelle des abattages des vaches laitières de réforme et donc du vivier d’approvisionnement en viande bovine.

Quant au cheptel allaitant, après s’être stabilisé au milieu des années 1990 (au moment de l’extension du marché unique européen), il a entamé depuis 2016 un déclin encore plus brusque et rapide que le cheptel laitier (cf. graphique ci-après).

Figure 11 Evolution du nombre de vaches laitières et allaitantes 1970-2022



Source : Graph’Agri 2023, Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire³⁵

2.4 Conclusion : vers la situation actuelle de « triple mouvement »

La situation actuelle fait courir le risque aux éleveurs d’être enfermés dans une impasse économique, et ce malgré les efforts importants des pouvoirs publics français pour **maintenir les exploitations de bovins allaitants** (en particulier grâce aux aides fléchées, entre autres, vers le cheptel de montagne), soutien qui singularise la France par rapport aux autres pays européens.

Cette situation s’explique par l’évolution croisée des chaînes de valeur bovin viande « historiques » et « modernes » décrite précédemment, qui aboutit à un **triple mouvement**, pouvant être résumé ainsi :

- **Un changement drastique de comportement des consommateurs** au détriment de la viande bovine.
- **Un fossé de compétitivité entre les filières allaitante et laitière** (en faveur de cette dernière), amplifié par une concurrence à bas prix en provenance du reste de l’Union européenne.
- **Une dynamique de concentration, d’agrandissement et de mutation des outils industriels** de transformation tournés vers l’approvisionnement en viande bovine à bas prix et à grande échelle.

Ces mutations actuelles en aval des chaînes de valeur bovin viande sont étudiées de manière approfondie dans le chapitre 3 ci-après. Elles entraînent de nombreuses **conséquences en amont sur les éleveurs et les éleveuses**, qui sont analysées plus en détail dans le chapitre 4.

³⁵ <https://www.agri-mutuel.com/actualites/la-filiere-viande-bovine-francaise-quelles-caracteristiques-queles-enjeux/>

3. Des acteurs de l'aval en quête de rentabilité dans un contexte de pression économique croissante

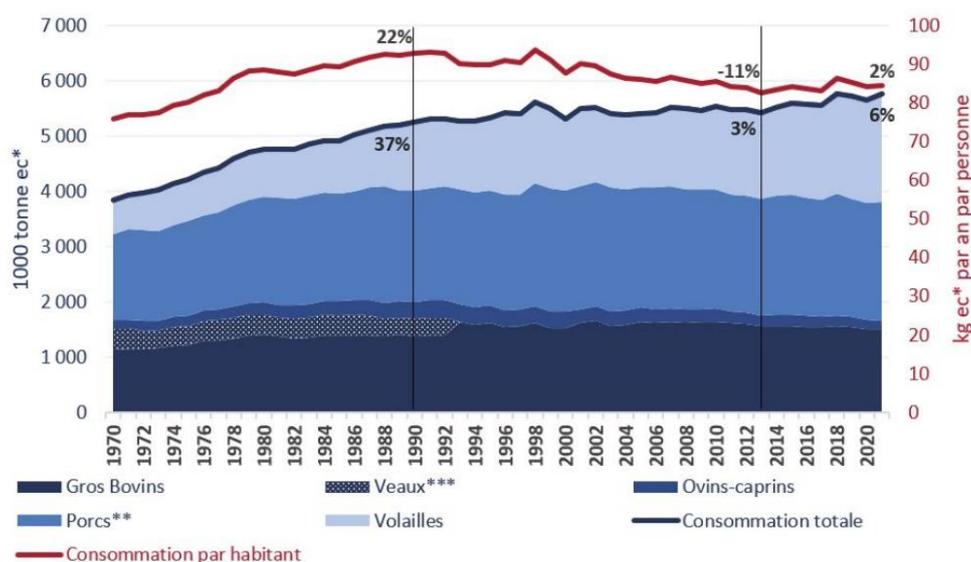
3.1 Le changement drastique récent de la consommation de viande détruite de la valeur

3.1.1 Une bascule vers la volaille et les formes élaborées

La consommation totale de viande n'a cessé d'augmenter en France depuis les années 1970 (cf. courbe bleue sur la figure ci-dessous). Quant à la consommation par habitant (cf. courbe rouge ci-dessous), elle s'est légèrement affaïssée entre 1990 et 2013 (-11%), après une augmentation significative entre 1970 et 1990 (+22%), liée à une augmentation des revenus et du pouvoir d'achat moyen des ménages³⁶. Plus récemment, elle est repartie à la hausse entre 2013 et 2020 (+2%).

En plus de ces évolutions quantitatives, la part de consommation respective de chaque type de viande a beaucoup évolué ces dernières dizaines d'années. Comme l'illustre la figure ci-dessous, la part de la viande bovine (bœuf et veau) diminue de façon importante depuis 1990, après une hausse légère mais quasi continue de 1970 à 1990.

Figure 12 Évolution de la consommation totale et individuelle de viande en France depuis 1970, par type



Source : FranceAgriMer (2022) Les marchés des produits laitiers, carnés et avicoles

@I4CE_

* L'abréviation « ec » correspond à « équivalent carcasse »

** Les veaux sont séparés des gros bovins jusqu'en 1992

Note de lecture : la consommation totale de viande a augmenté de 37 % entre 1970 et 1990, de 3 % entre 1990 et 2013, et de 6 % entre 2013 et 2020.

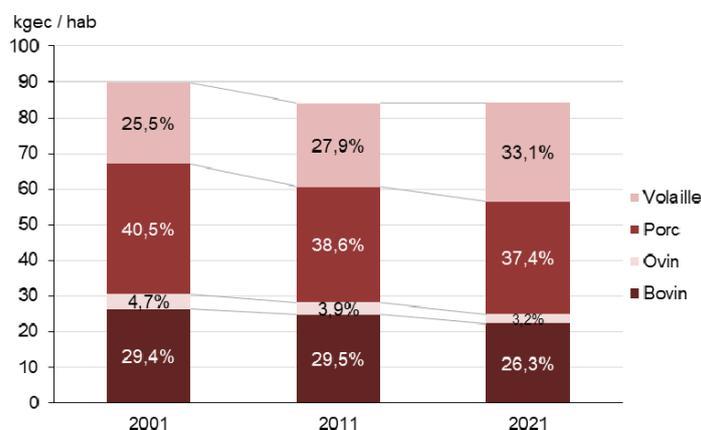
Source : « Non, la consommation de viande baisse pas », I4CE (2022)³⁷

³⁶ Nozieres et al. (2018)

³⁷ <https://www.i4ce.org/consommation-viande-climat/>

Si l'on se concentre sur la période récente (post-2000), la part de la viande bovine dans les volumes de viande consommés en France passe de près de 30% en 2001 à seulement 26% en 2021 (cf. catégorie rouge foncé dans la figure ci-dessous).

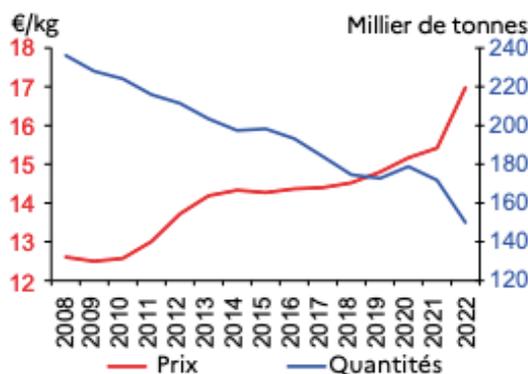
Figure 13 Consommation individuelle française des viandes : comparaison de la structure en 2001, 2011 et 2021



Source : FranceAgriMer La consommation des produits carnés en 2021³⁸

À partir de 2008, la **crise économique** a contribué à amplifier l'orientation de la consommation des ménages vers les produits carnés les moins chers, particulièrement **les volailles, mais aussi la viande bovine hachée surgelée**³⁹. En effet, les contraintes budgétaires ont alimenté la substitution d'une viande chère par une viande plus abordable. La figure ci-dessous illustre la **corrélation entre la diminution de la consommation de viande bovine fraîche et l'augmentation de son prix**⁴⁰.

Figure 14 Recul des achats en volume de viande bovine fraîche dans un contexte de progression des prix



Source : Synthèses conjoncturelles – La consommation de viandes en France en 2022 - Agreste - Juillet 2023 n°412⁴¹

³⁸ FranceAgriMer - La consommation des produits carnés en 2021

https://www.franceagrimer.fr/content/download/69357/document/STA-VIA-Consommation_des_produits_carn%C3%A9s_en_2021.pdf

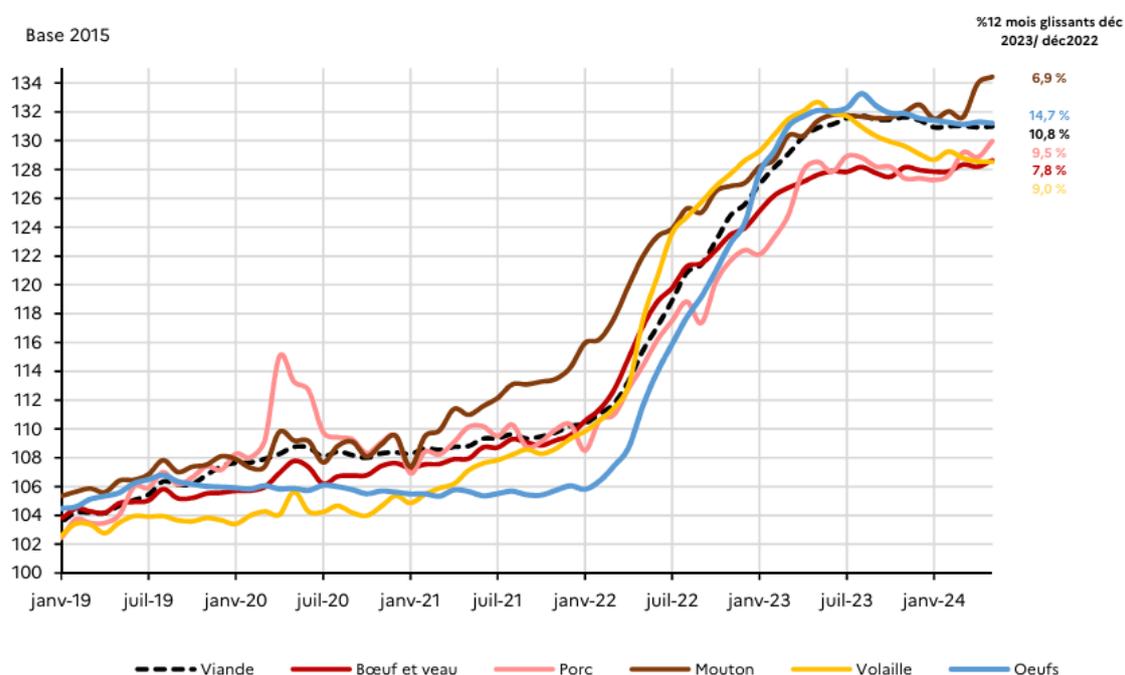
³⁹ FranceAgriMer (2015)

⁴⁰ À noter que les prix moyens diffèrent significativement **entre espèces**, allant par exemple en 2014 de 15,8 €/kg pour la viande fraîche de veau contre 7,3 €/kg pour la viande porcine fraîche, mais aussi **entre produits issus d'une même espèce** : 10,5 €/kg seulement pour la viande hachée fraîche contre 14,4 €/kg pour la viande de bœuf piécée fraîche. Source : Nozieres et al. (2018)

⁴¹ <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/71709/document/SYN-VIA-Conso%20viande%20Fce2022.pdf?version=2>

Plus récemment encore, la **basculer vers la viande de volaille** s'est accélérée dans le contexte d'inflation alimentaire observé depuis 2022. La figure ci-dessous détaille l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour plusieurs produits animaux de 2019 à 2024.

Figure 15 Indice des prix à la consommation harmonisé - base 2015



Source : FranceAgriMer d'après Insee⁴²

Malgré des variations ponctuelles, l'ensemble des viandes présentées a suivi à peu près la même courbe d'inflation, particulièrement raide en 2022. Selon le rapport de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges des produits alimentaires (OFPM) de 2023, l'inflation alimentaire mesurée par l'Insee (en moyenne annuelle) en 2022 par rapport à 2021 est de **7,3%**. **La hausse de prix du panier de viande de bœuf est de + 13,3 %, soit près du double de l'inflation alimentaire.** La viande de bœuf fait partie des produits ayant enregistré l'une des plus fortes hausses en 2022, parmi les produits suivis par l'OFPM, selon le tableau ci-dessous.

⁴² [https://www.franceagrimer.fr/content/download/74363/document/STA-VIA-Consommation des produits carn%C3%A9s et oeufs en 2023.pdf](https://www.franceagrimer.fr/content/download/74363/document/STA-VIA-Consommation_des_produits_carn%C3%A9s_et_oeufs_en_2023.pdf) page 18

Figure 16 Évolution 2022/2021 des prix au détail suivis par l'OFPM

Catégorie de taux d'augmentation du prix 2022/2021	Produit suivi OFPM (par taux d'augmentation de prix croissant)	Nombre de produits, filières représentées
- 6 % à + 2 %	Pêche nectarine-bio, Coquille Saint-Jacques, panier de fruits, asperge bio, jambon	5 produits suivis OFPM Fruit et légume bio, Produits de la pêche et de l'aquaculture (PPA), fruits, charcuterie
+ 3 % à + 5 %	Lapin en morceaux, saumon fumé, moules, yaourt, lapin entier découpé, baguette, panier lait bio,	7 produits suivis OFPM PPA, lapin, lait de vache, céréales (blé tendre), produits laitiers bio
+ 6 % à + 10 %	Lapin entier non découpé, viande de veau, longe de porc, lait UHT, camembert, panier laitier, emmental, bûchette de chèvre, côte de porc, rôti de porc, pomme de terre (PDT) vapeur, viande ovine, poulet label rouge (LR), panier de légumes, PDT four/frites	15 produits suivis OFPM Lapin, lait de vache, viande de veau, viande porcine, lait de chèvre, volaille, légumes, viande ovine
+ 10 % à + 13 %	Steak haché, escalope de poulet, beurre, cuisse de poulet, panier viande bovine	5 produits suivis OFPM Lait de vache, volaille, viande bovine
+ 19 % à + 26 % (aucun produit dans la plage + 13 % à + 19 %)	Lieu noir, pâtes	2 produits suivis OFPM PPA, céréales (blé dur)

Pour les filières pour lesquelles plusieurs produits sont suivis : en rouge, celles qui apparaissent dans une seule catégorie, en vert dans 2 catégories, en bleu dans 3 catégories

Source : Kantar, traitement OFPM, OFPM (2023)⁴³

Dans ce contexte inflationniste, la consommation de viande bovine continue de baisser au profit de la volaille⁴⁴, avec - 3,7 % en 2023 par rapport à 2022, en tonnes équivalent-carcasse, selon LSA⁴⁵. La volaille est désormais la seconde viande la plus consommée en France derrière le porc, dépassant en volume la viande bovine depuis 2013⁴⁶.

3.1.2 Une évolution du type de viande bovine consommée

Une bascule vers les formes élaborées : le boom du steak haché

Tout circuit confondu, mais en particulier dans les achats en grandes et moyennes surfaces (GMS), la consommation de viande bovine est également marquée par une bascule en termes de type de produits (comme le montre la figure ci-dessous) :

- depuis la viande piécée, qui ne cesse de baisser (- 7% depuis 2017) et n'atteint plus que 34% de la consommation de viande bovine en 2022 ;
- vers la forme élaborée, i.e. la viande hachée, consommée comme telle ou dans des plats préparés, et qui représente 66% de la consommation de viande bovine en 2022 (contre 52% en 2014).

⁴³ https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/rapport_ofpm_2023_avec_couv_0.pdf

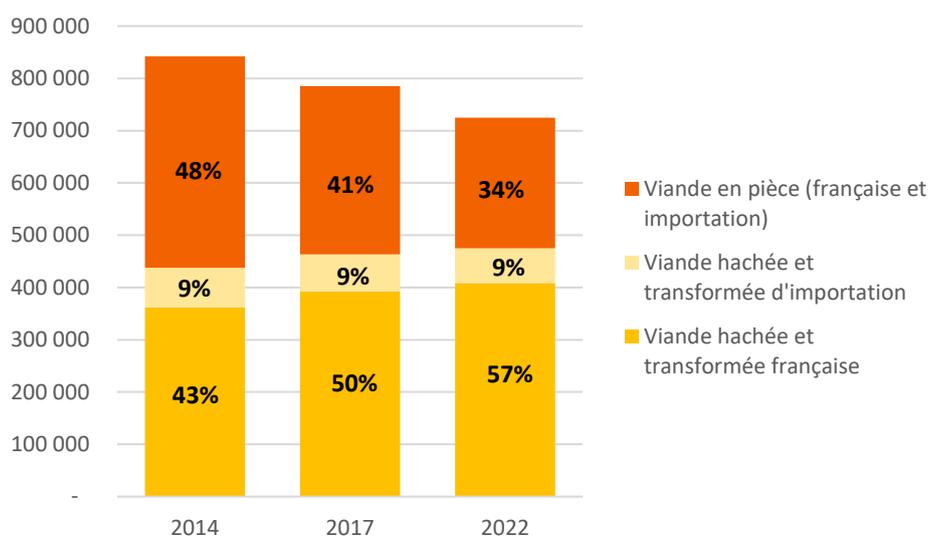
⁴⁴ Novethic (2023) - <https://www.novethic.fr/actualite/social/consommation/isr-rse/en-10-ans-la-consommation-de-viande-a-augmente-en-france-certains-considerent-que-le-poulet-n-est-pas-vraiment-de-la-viande-151571.html>

⁴⁵ <https://www.lsa-conso.fr/plombe-par-l-inflation-le-b-uf-poursuit-son-repli.456054>

⁴⁶ FranceAgriMer La consommation des produits carnés en 2021, op. cit.

Cette évolution a d'importantes conséquences en termes de création de valeur par la filière.

Figure 17 Consommation de viande bovine en France - GMS (téc)



téc : tonnes équivalent carcasse

Source : Élaboration le Basic d'après études Idele « Où va le bœuf ? » 2019 et 2024⁴⁷

Une consommation marquée par la classe sociale

Le niveau de consommation de viande, et en particulier celui de **viande de bœuf et de porc**, jadis plus élevé dans les catégories sociales favorisées, est aujourd'hui sensiblement le même chez les classes plus modestes⁴⁸. La différenciation se fait plutôt désormais sur les **types de viande**, à savoir le morceau, mais aussi le degré de transformation.

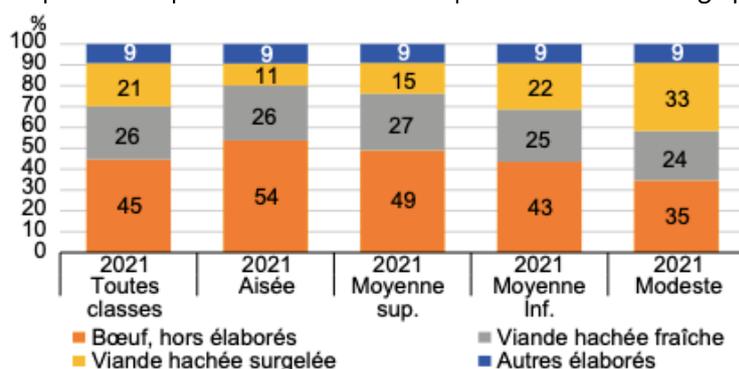
En particulier, la figure ci-dessous nous indique que la part des **élaborés** (catégories bleu, jaune et gris) dans le panier de viande de bœuf consommée à domicile est de 46 % chez les foyers les plus aisés, tandis qu'elle est de 66 % chez les foyers les plus modestes. Les pièces nobles (catégorie orange) sont des produits plutôt chers et nécessitant un temps de préparation important, contrairement aux élaborés qui eux sont souvent **moins chers et ont un temps de préparation plus rapide**. Ainsi, la part des élaborés dans les paniers de consommation a substantiellement augmenté entre 2019 et 2021 (+ 3,9 %), et ce de manière plus accentuée chez les classes plus modestes⁴⁹.

⁴⁷ La viande élaborée, ou transformée, est une viande qui a subi un ou plusieurs processus modifiant son état initial. Ces processus peuvent inclure la salaison, la maturation, la fermentation, la fumaison, etc. Ces viandes élaborées incluent notamment **la viande hachée et la saucisserie**.

⁴⁸ Laisney (2013)

⁴⁹ Source : Synthèses conjoncturelles – La consommation de viandes en France en 2021 - Agreste - Juillet 2022 n°394 - https://www.franceagrimer.fr/content/download/69214/document/NCO-VIA-Consommation_viandes_France_en_2021.pdf

Figure 18 Composition du panier de viande de bœuf par classe socio-démographique en 2021



Source : Synthèses conjoncturelles – La consommation de viandes en France en 2021 - Agreste - Juillet 2022 n°394⁵⁰

Autre évolution notable concernant les catégories sociales favorisées, leur **baisse de consommation** de viande bovine, et plus généralement de toutes les viandes, peut notamment s'expliquer par une méfiance nouvelle envers les produits animaux du fait des scandales sanitaires, ainsi que par la prise de conscience des impacts écologiques et sanitaires d'une trop grande consommation de viande⁵¹.

Enfin, l'augmentation de la sensibilité des consommateurs **ne se traduit pas systématiquement par un achat de produits de meilleure qualité**, puisque de nombreux obstacles persistent, notamment : le manque d'information, le manque de disponibilité, le manque de confiance sur sa propre capacité d'influence, la dissociation entre bassin de production et de consommation, mais aussi tout simplement le coût. Ces obstacles empêchent les consommateurs d'exercer leur préférence éthique dans le choix des aliments. En effet, la consommation de produits animaux sous signe de qualité est relativement stable depuis 10 ans et ce, tous produits confondus⁵².

Le changement de style de vie au cœur de ces évolutions

La bascule vers le steak haché est surtout alimentée par les **changements dans les styles de vie**, c'est-à-dire l'évolution des préférences des ménages sous l'effet des évolutions de la société et des modes de vie : urbanisation croissante, pause méridienne sur le lieu de travail, diminution du temps consacré à la cuisine, développement de l'emploi des femmes, etc.

Ces évolutions se traduisent par un changement des **comportements de consommation**, en faveur de produits à plus longue durée de vie, pouvant être préparés rapidement et consommés en tous lieux (produits ultra-transformés, notamment des plats préparés à base de viande) au détriment des produits moins transformés⁵³.

Pour répondre à ces nouveaux besoins, la grande distribution et la restauration hors domicile ont changé leurs modalités d'approvisionnement, notamment en basculant vers :

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ <https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/2019-01-17/pourquoi-les-francais-mangent-de-moins-en-moins-de-viande-7088b318-9260-4175-ac0e-c874db143301>

⁵² Agreste, 2017 INRAE Transformations des filières françaises de produits carnés et laitiers : la place des éleveurs en question <https://productions-animales.org/article/view/2221>

⁵³ Agreste, 2017 INRAE Transformations des filières françaises de produits carnés et laitiers : la place des éleveurs en question <https://productions-animales.org/article/view/2221>

- des pièces plus petites pour avoir un prix facial attractif (ainsi, les bêtes allaitantes les plus lourdes ne correspondent pas aux nouvelles attentes) ;
- des produits plus transformés pour un temps de préparation qui diminue, typiquement le steak haché (provenant de minerai⁵⁴ femelle principalement laitière).

Le développement de la restauration rapide, et avec elle l'essor du burger et donc du steak haché, s'inscrivent également dans ce contexte. En effet, même si la GMS est le premier débouché de la viande (tous types d'animaux et filières confondus), sa part de marché tend à diminuer en faveur de la restauration hors domicile.

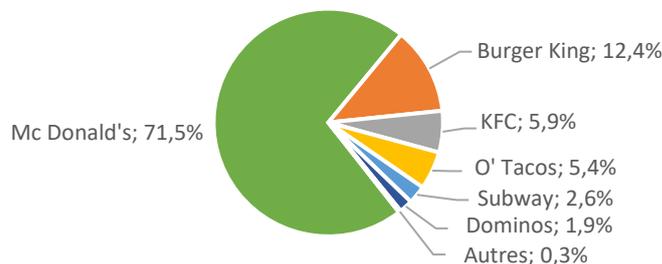
La viande bovine écoulee en RHD continue sa progression en volume consommé (+ 6% en 3 ans, entre 2014 et 2017). Cette hausse s'appuie surtout sur une forte augmentation du haché (225 000 tonnes équivalent carcasse, ou tég, soit +19% entre 2014 et 2017)⁵⁵, la RHD concentrant 45% des flux commercialisés en hachés en 2019⁵⁶.

Dans la restauration rapide, c'est surtout McDonald's qui a connu un succès très rapide⁵⁷ :

- 1 536 restaurants et 6,18 milliards de CA, en 2022⁵⁸ ;
- 71,5% du chiffre d'affaires des fast-foods en France, en 2022 (cf. figure ci-dessous).

Cette enseigne influence même aujourd'hui l'ensemble de la restauration commerciale, puisque 80 % des restaurants indépendants affichent désormais un burger sur leur carte (où il a remplacé le traditionnel steak frites) et il s'en est vendu 1,7 milliard en France en 2022, une multiplication par 14 en une décennie⁵⁹.

Figure 19 Parts de marché des principales chaînes de fast-food en France (2022)



Source : Basic d'après Lentile, 2022⁶⁰

⁵⁴ Le minerai de viande est un terme utilisé principalement par l'industrie agroalimentaire. Il représente tout le bas de gamme et le surplus des abattoirs. C'est-à-dire l'ensemble des éléments reconnus comestibles mais qui ne peuvent être vendus sans être transformés. Source : <https://www.consoglobe.com/minerai-de-viande-cg>

⁵⁵ Où va le bœuf ? Quel produit pour quel marché ? – 2019

⁵⁶ Données Terriflux 2019

⁵⁷ Fourquet (2022) : Génération Mc Do pour la Fondation Jean-Jaurès, <https://www.jean-jaures.org/publication/generation-mcdo/>

⁵⁸ <https://fr.statista.com/statistiques/508757/restaurants-mcdonalds-france/> et <https://fr.statista.com/statistiques/509141/chiffre-d-affaires-mc-donalds-france/>

⁵⁹ <https://www.rtl.fr/actu/food/alimentation-pres-de-2-milliards-de-burgers-consommes-par-les-francais-en-2022-7900278498>

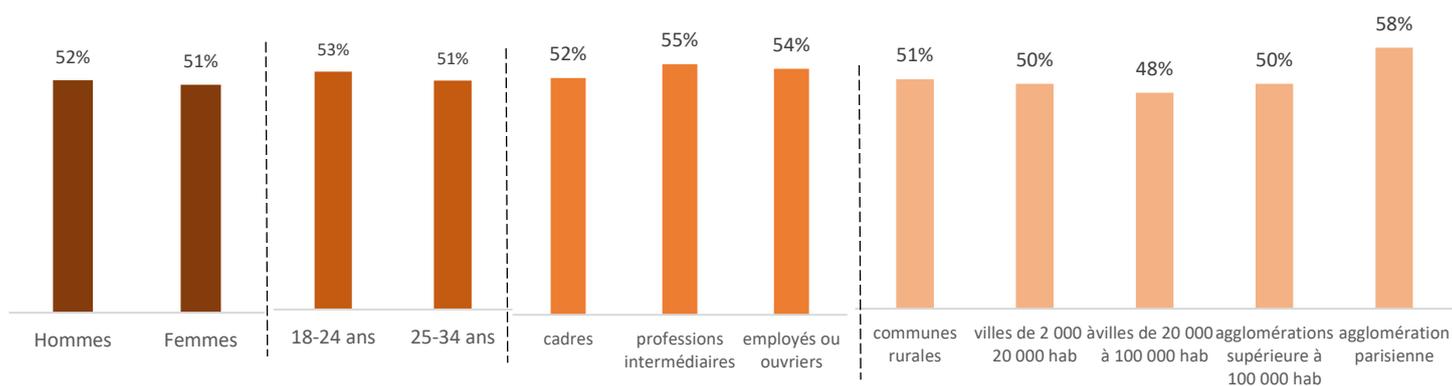
⁶⁰ <https://blog.payload.fr/les-ados-et-le-fast-food-lindetronable-mcdo-tire-un-marche-tres-concurrentiel-et-florissant/>

« McDo », référence alimentaire des jeunes générations

Selon un sondage réalisé par l'Ifop pour McDonald's et cité par Fourquet (2022) : pour 51 % des jeunes (âgés de 18 à 35 ans en 2021), le premier repas chez McDonald's s'y est fait avec les parents et l'âge du premier contact s'établit à huit ans ou moins pour 56 % des sondés. Cette habitude acquise dès l'enfance dans un cadre familial a ensuite été développée et entretenue par les jeunes eux-mêmes durant leur adolescence et leur vie d'adulte. **51 % d'entre eux mangent en effet McDo au moins une fois par mois (dont 22 % plusieurs fois par mois)** et 35 % sont des consommateurs occasionnels ; seuls 14 % de cette classe d'âge ne s'y rend jamais ou presque. McDonald's fait ainsi partie intégrante des pratiques de cette génération, laquelle représente 86 % des clients de l'enseigne.

Comme le montrent les graphiques ci-dessous, **McDo est ainsi devenu une marque fédératrice, le taux de clients réguliers étant quasiment identique dans tous les segments** socio-démographiques des générations nées depuis le milieu des années 1980. Plus étonnant, alors que McDo avait été combattu idéologiquement il y a deux décennies au nom de la lutte contre la « malbouffe » (notamment l'opération menée à Millau en 1999 par José Bové), **la fréquentation de l'enseigne n'est pas clivée politiquement** : 57 % des sympathisants de La France insoumise sont des clients réguliers, 52 % chez ceux d'Europe Écologie-Les Verts, 55 % à La République en marche et 54 % au Rassemblement national. **Pour les moins de 40 ans, les « McDo » sont des lieux devenus incontournables.**

Figure 20 Proportion de consommateurs réguliers de McDo (au moins une fois par mois) en 2021



Source : Basic, d'après Fourquet (2022)

La restauration thématique spécialisée en viande

En plus de la restauration rapide, la consommation de viande de bœuf tend à se déplacer également du domicile vers la restauration thématique et franchisée autour de la viande, type Hippopotamus, Buffalo Grill ou Courtepaille⁶¹. A l'opposé des fast-foods, les enseignes du grill & steakhouse revendiquent de privilégier la viande française et de qualité⁶². Pourtant, il s'agit souvent de vache laitière, et non d'une race à viande⁶³.

⁶¹ <https://www.entreprendre.fr/franchise-les-restaurants-a-viande-ont-le-vent-en-poupe/>

⁶² <https://ac-franchise.com/article/la-franchise-buffalo-grill-opte-pour-une-viande-bovine-100-francaise>

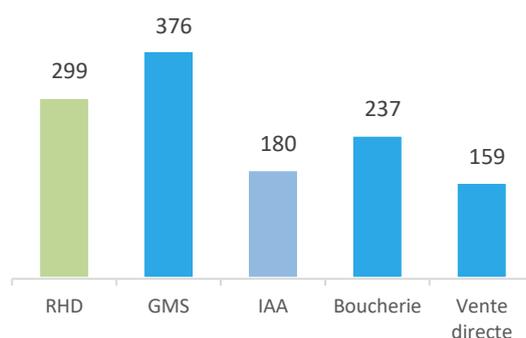
⁶³ <https://www.reussir.fr/lesmarches/la-race-devient-rare-dans-les-restaurants-viande>

3.1.3 Dynamique des prix en GMS et dévalorisation de l'équilibre carcasse

La GMS, premier débouché commercial de la viande bovine

La figure ci-dessous, construite à partir des données 2019 de l'Idèle issues du projet Référentiel Flux (2023), illustre l'importance de **la grande distribution et de la RHD** dans les débouchés de la viande bovine, qui représentent respectivement 30% et 24% des débouchés totaux⁶⁴. Les volumes consommés en RHD et par les industries agroalimentaires (IAA)⁶⁵ rejoignent ceux consommés en GMS et boucheries.

Figure 21 Débouchés de la viande bovine - tonnes de produits finis - 2019



Source : Basic, données Référentiel Flux (2023)

Dans la GMS, la politique du moins cher

Dès le départ, **la guerre des prix entre enseignes de la grande distribution** s'est placée au cœur de leur stratégie pour augmenter leurs parts de marché. C'est l'une de leurs caractéristiques les plus structurantes, à la fois pour leur organisation interne, comme pour l'univers de concurrence qu'ils génèrent⁶⁶. Par conséquent, les prix alimentaires aux consommateurs n'ont eu de cesse de baisser jusqu'au début des années 2000 (après correction de l'inflation), puis ont globalement suivi l'inflation jusqu'en 2021. Cette tendance s'observe sur la majorité des produits alimentaires.

Le **rayon boucherie**, plus précisément, contribue à hauteur de **14% au chiffre d'affaires** des rayons de produits alimentaires frais étudiés par l'OFPM (boucherie, charcuterie, volailles, produits laitiers, fruits et légumes, marée, boulangerie – pâtisserie – viennoiserie), et à hauteur de **13% à la marge**

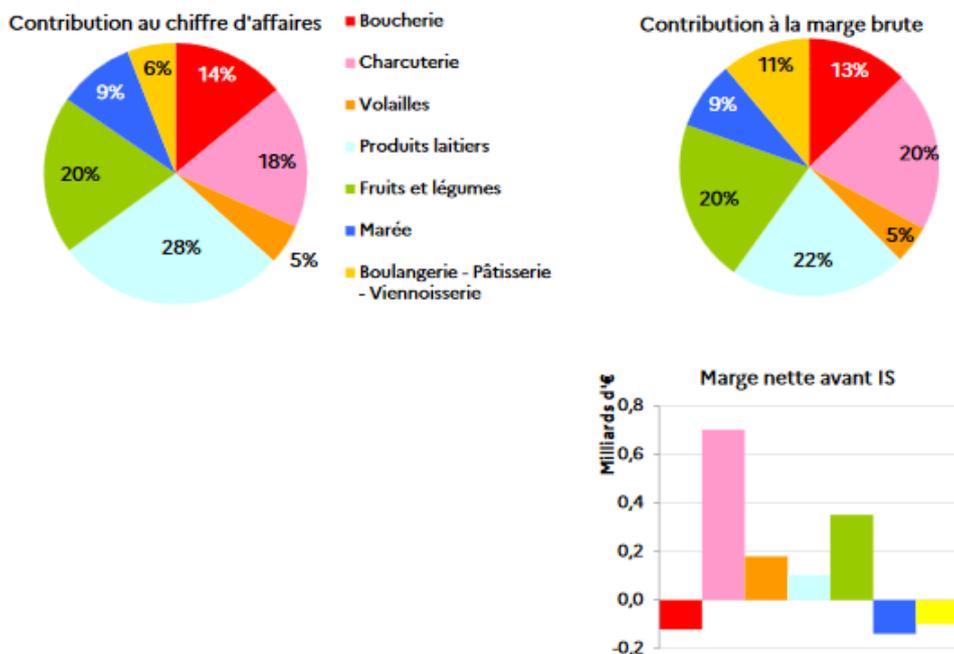
⁶⁴ On ne compte pas ici les « Autres usages » et « déchets », qui concernent principalement les os, suif, autres graisses, pertes et eau. Nous avons considéré ces autres usages et déchets comme hors périmètre/non pertinent concernant les débouchés. Ce choix de périmètre peut expliquer les différences de proportions avec d'autres sources.

⁶⁵ Les IAA transforment une partie des produits à base de viande en PAI ou Produits Alimentaires Intermédiaires, qui seront ensuite utilisés par les professionnels de l'alimentation (traiteurs, cuisine de collectivité, etc.). Il s'agit donc d'un débouché intermédiaire, et les données n'indiquent pas le débouché final concernant cette catégorie.

⁶⁶ Les enseignes mènent en particulier une guerre des prix constante sur les produits laitiers, afin d'essayer de prendre le pas sur leurs concurrents, les produits laitiers étant un marché significatif et un rayon d'appel pour la grande distribution. Source : Rapport de recherche du Basic « Étude sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français. Quels enseignements pour l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable ? » à paraître en 2024. Rapport du Secours Catholique, du réseau Civam, Solidarité paysans et de la Fédération française des diabétiques disponible ici : <https://www.secours-catholique.org/sites/default/files/03-Documents/RAP-CoutCache2024BD.pdf>

brute. En revanche le rayon boucherie est **déficitaire**, c'est-à-dire que **sa marge nette négative**, tout comme les rayons « marée » et « boulangerie » (voir graphique ci-dessous). Ces rayons nécessitent tous une importante main d'œuvre pour tenir le rayon, notamment pour la viande à la découpe⁶⁷. Plus précisément, la marge nette du rayon boucherie s'élevait à -1,4% du CA en 2021⁶⁸, et -2,2 % du CA en 2022⁶⁹. Bien que déficitaire, le rayon boucherie est un rayon « d'appel » qui attire les clients.

Figure 22 Poids des rayons étudiés dans les enseignes en 2021 - En % de l'ensemble des rayons étudiés



Source : OFPM (2023)⁷⁰ - Enquête réalisée par FranceAgriMer avec le concours des enseignes

La volonté de la GMS d'assurer une part croissante de viande dans le panier alimentaire standard des Français, par rapport aux boucheries, ainsi que la constante guerre des prix entre enseignes de la GMS, constituent une voie privilégiée pour le **développement de la viande d'entrée de gamme sur les étals des GMS, y compris la viande d'importation**. Une forte pression est mise par la GMS sur les **acteurs de la transformation** pour garantir des prix bas avec des peines de déréférencement, afin d'assurer une entrée de gamme accessible en prix. La recherche de viande peu chère a récemment

⁶⁷ OFPM, Rapport au Parlement 2023, page 67 : https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/rapport_ofpm_2023_avec_couv_0.pdf. L'OFPM réalise une enquête directement auprès de 7 des 9 principales enseignes (Auchan, Carrefour, Casino, Cora, E. Leclerc, Intermarché- Les Mousquetaires et Système U), sur les résultats (du chiffre d'affaires à la marge nette) de 7 rayons représentatifs des produits et filières suivis.

⁶⁸ OFPM, Rapport au Parlement 2023, tableau 41 page 401 : https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/rapport_ofpm_2023_avec_couv_0.pdf

⁶⁹ OFPM, Rapport au Parlement 2024, tableau 30 page 465 : https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/2024_rapport_complet_ofpm_v2.pdf

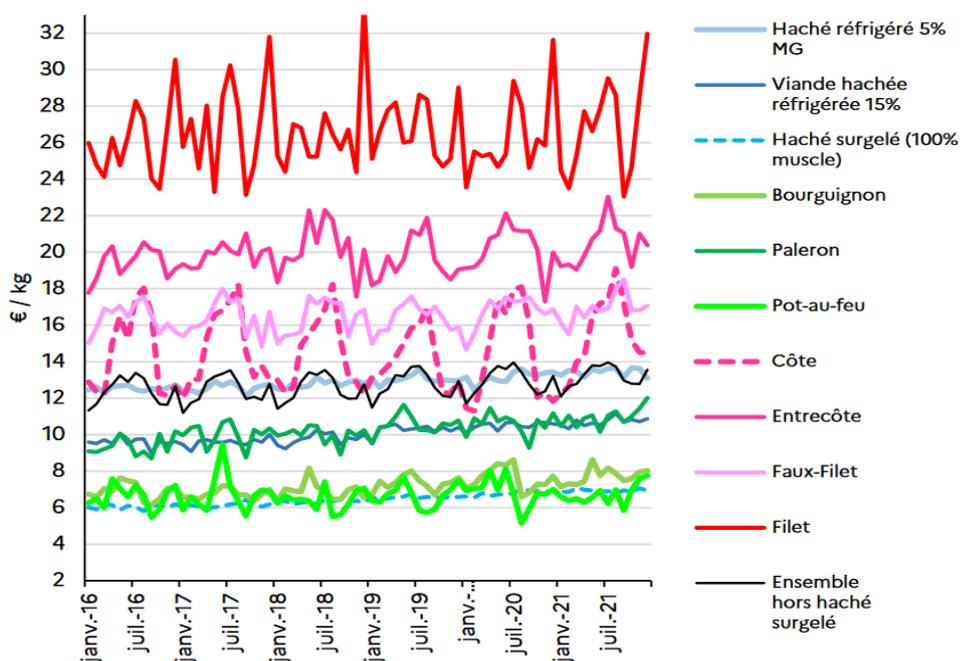
⁷⁰ https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/rapport_ofpm_2023_avec_couv_0.pdf page 67

été renforcée par le contexte inflationniste. La marque Bigard mise sur des portions plus petites et des entrées de gamme pour maintenir ses ventes dans ce contexte⁷¹.

Du steak haché à tout prix

Pour la GMS, le **steak haché réfrigéré ou congelé répond le mieux à ce cahier des charges**. En effet, il s'agit d'un produit standardisé et consensuel, coûtant moins cher au consommateur que d'autres morceaux de viande bovine en GMS, tel que le piécé (cf. figure ci-dessous). La concurrence des enseignes de la grande distribution s'exerce donc sur le **steak haché**, qu'elles considèrent comme un **produit d'appel**⁷². De plus, sa consommation, tous débouchés confondus, a explosé ces dernières années.

Figure 23 Prix au détail en GMS de quelques morceaux de viande de bœuf (TVA incluse)



Source : OFPM (2022) d'après Kantar Worldpanel

Cette dynamique de consommation entraîne des conséquences sur la production. La hausse de consommation de viande transformée s'est tout d'abord opérée via une forte demande en **femelles laitières de réforme** : les trois quarts d'entre elles passent en transformation⁷³. Mais désormais, la

⁷¹ « Cette gamme « accessible » de steaks burgers avec de la viande française, signée Bigard, reste l'une des meilleures ventes de la marque dans le contexte de flambée des prix. » <https://www.lsa-conso.fr/le-b-uf-resiste-grace-a-l-entree-de-gamme.438651>

⁷² <https://www.lsa-conso.fr/dossier-un-constat-de-desamour-des-esquisses-de-solutions.331906>

⁷³ En effet, les femelles laitières de réforme ont un coût de production plus bas que celui des allaitantes, pour la production de viande, comme expliqué plus bas en 3.2.1.

demande touche également les animaux issus de l'allaitant : ils sont 36 % à passer par le hachoir⁷⁴, ce qui vient modifier l'équilibre et la valorisation avant/arrière de la carcasse⁷⁵.

En effet, **traditionnellement, en France les viandes à griller**, qui sont majoritairement du piécé, **proviennent de l'arrière de l'animal** et sont bien plus consommées que les **viandes à bouillir, qui proviennent de l'avant**. Ces dernières sont moins valorisées que l'arrière et sont majoritairement exportées ou hachées. Autrement dit, seul l'arrière de l'animal est bien valorisé, mais la mauvaise valorisation de l'autre moitié augmente mécaniquement les coûts de production au kg⁷⁶.

Historiquement le marché de la viande s'appuyait principalement sur du piécé, mais il s'est déstabilisé en raison des évolutions de la demande telles que le boom du steak haché ou la standardisation de la consommation et la saisonnalité du marché (par exemple les viandes à griller consommées principalement lors des barbecues estivaux).

Dans un premier temps, le développement du steak haché, stable en saisonnalité, a ainsi permis de valoriser les pièces avant et une partie des pièces arrière hors saison et de sortir un meilleur équilibre matière pour garantir une valorisation minimale de la carcasse.

Le revers de la médaille, c'est qu'aujourd'hui, certains morceaux « nobles » de l'arrière sont utilisés pour la fabrication de la viande hachée, alors qu'ils pourraient théoriquement être valorisés en piécé, vendu 2/3 plus cher que le haché. L'arrière est ainsi en train de devenir un sous-produit de l'avant, utilisé lui aussi pour le haché.

Une valorisation de la carcasse à 100% en haché diminuerait de 30% la valeur totale de la carcasse par rapport à une découpe traditionnelle⁷⁷.

Résultat de ces évolutions : l'arrière (morceaux nobles) des races à viande commence à entrer dans la composition des steaks hachés, en plus des vaches laitières de réforme et de l'avant des races à viande. Ce nouvel équilibre de la valeur accentue la dévalorisation des produits de la filière de viande bovine (ou dévalorisation de l'équilibre carcasse). On assiste finalement à un effritement des marges, du fait du développement du haché.

De plus, avec le développement des magasins de proximité et la raréfaction des rayons de boucherie à la découpe en grande surface, **les enseignes n'achètent pratiquement plus que des viandes déjà préparées en barquettes**. Ainsi, l'équilibre de la carcasse repose désormais presque exclusivement sur les épaules des industriels⁷⁸.

⁷⁴ Données 2017 - Idele, Ou va le bœuf ? 2019 -

https://idele.fr/?eID=cmis_download&old=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2Fb70f740b-a668-442b-ba79-323a25330c1c&cHash=7f80989a9cc67c4227eed1ca3d419bed

⁷⁵ <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230522-S2023-0466-Soutiens-publics-eleveurs-bovins.pdf>

⁷⁶ <https://www.senat.fr/rap/r02-057/r02-0575.html#fn2>

⁷⁷ Sur base d'analyse Idele https://www.pleinchamp.com/actualite/elevage-le-prix-des-bovins-a-contre-courant-du-covid-19#_ftn1 et travaux de recherche AHDB <https://ahdb.org.uk/news/how-much-is-each-cut-of-beef-worth-towards-the-total-retail-value-of-the-carcass-meat>

⁷⁸ Mathieu Pecqueur, directeur général de Culture Viande en 2019, via LSA : <https://www.lsa-conso.fr/dossier-un-constat-de-desamour-des-esquisses-de-solutions.331906>

En somme, le modèle traditionnel de production ne trouve plus preneur et ne correspond pas aux nouvelles attentes. En parallèle, les nouvelles dynamiques et opportunités telles que le boom du steak haché, si elles offrent un débouché, détruisent dans le même temps de la valeur.

Cette destruction de valeur est renforcée par la concurrence des vaches laitières et de la viande d'importation (cf. partie suivante).

La viande bovine vendue sous marque connue du grand public, un levier important de valorisation, mais réservé aux très grands groupes industriels

En réaction à la dynamique de dévalorisation de la viande bovine en grande distribution détaillée précédemment, de grands groupes ont développé une offre de produits sous marque promue par de lourds investissements en marketing et publicité. C'est la stratégie qu'a développée avec succès le groupe Bigard via sa marque « Charal » qui représente environ 12% des ventes en grande distribution⁷⁹. Il s'agit d'une exception dans le secteur qui confirme la règle de la difficulté à valoriser les produits de viande bovine en hypermarchés/supermarchés, du fait de son statut de produit d'appel : l'analyse des relevés de prix des steaks hachés surgelés en rayon en témoigne. Elle montre que le prix de ce produit d'appel emblématique des magasins peut varier du simple au triple, les leviers de valorisation étant (cf. illustration ci-dessous tirée du site de Leclerc, consulté en septembre 2024) :

- tout d'abord la quantité de viande bovine dans le produit, les prix les plus bas étant liés à des steaks hachés à 80% constitués de viande et pour le reste d'un mélange de protéines végétales (soja) et/ou d'oignons ;
- ensuite le taux de matières grasses qui est lui aussi corrélé à la quantité de viande présente dans le produit, les steaks hachés à 15% étant notablement moins chers que ceux à 5% ;
- le 3^{ème} levier est celui de la marque, les produits « Charal » étant systématiquement vendus entre 10% et 15% plus chers que leurs copies sous marque distributeur (ex « Ferial » pour Leclerc) ;
- en dernier lieu, arrivent le type de haché (industriel ou « façon bouchère »), la race de la vache (Charolais pour Leclerc, Limousine pour Charal) et la bio, avec des différences de prix variables.

⁷⁹ Calculs Basic à partir de l'estimation des ventes Charal et des ventes totales de viande bovine en GMS, à partir de LSA et FranceAgriMer. Détails en Annexe 4.

Figure 24 Copie d'écran du site internet de Leclerc, consulté en septembre 2024

The screenshot shows the Leclerc website interface for the 'Steaks hachés' category. The page is organized into several sections:

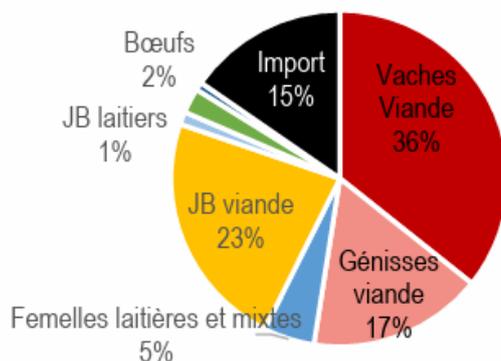
- Header:** Leclerc logo, search bar, and navigation icons.
- Navigation:** 'Votre Drive' location, delivery time, and category tabs (Rayons, Promotions, Nos bons plans, Mes produits habituels).
- Left Sidebar:**
 - Rayons:** Tous, Steaks hachés, Viandes hachées et boulettes, Volailles et panés, Autres viandes.
 - Affiner par:** En ce moment, Les promotions.
 - Marques:** Marques, Marque Repère, Bio Village, Charentais, Charal, Eco+, Férial, Isla Delice.
- Main Product Grid:** A grid of 24 product cards, each featuring:
 - Product image and brand name.
 - Price per unit (e.g., 6.46 € / kg).
 - Weight (e.g., x10 - 1kg).
 - Star rating and a plus sign icon.

Source : site internet de Leclerc consulté le 10 septembre 2024

Focus : le débouché en boucherie pour l'allaitant

Dans sa grande diversité, le **débouché en boucherie** continue d'offrir une possibilité de valoriser certains morceaux piécés provenant du cheptel allaitant, ainsi que l'élevage à l'herbe de races spécialisées : en 2022, **les ¾ des volumes en boucherie sont issus de l'allaitant** (cf. figure ci-dessous : vaches viande, génisses viande, JB viande). Toutefois, la viande vendue en boucherie ne représentait que **11%** des volumes consommés en France en 2017⁸⁰.

Figure 25 Volume destinés à la boucherie en 2022



Source : Où va le bœuf ? Quel marché pour quel produit ? -2024⁸¹ D'après GEB-Idele, d'après BDNI, Normabev, Douanes, Prodcum, Kantar et enquêtes

3.2 La concurrence européenne tire les prix de l'allaitant français vers le bas

3.2.1 Un fossé de compétitivité entre les deux filières d'approvisionnement d'un même produit : le steak haché

Comme décrit précédemment, le steak haché, produit phare de la consommation française de viande bovine, est fabriqué à partir de vaches laitières de réforme aussi bien que de races allaitantes. **Les deux approvisionnements devenant substituables** (en raison de l'expansion et la standardisation du haché), il existe ainsi **une concurrence intrinsèque entre la viande issue du troupeau laitier et celle issue du troupeau allaitant**.

Dans ce contexte, plusieurs facteurs viennent tirer le prix de la viande allaitante vers le bas, qui se rapproche ainsi du prix de la viande issue du cheptel laitier :

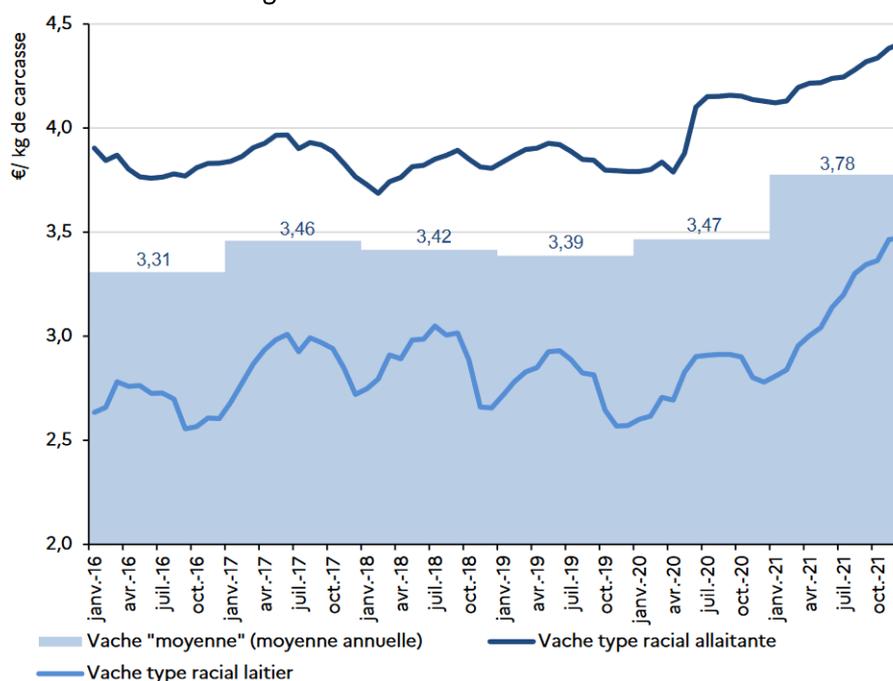
- dans le cas des vaches laitières, la viande est un coproduit (celui du lait) tandis que dans le cas des vaches allaitantes, la viande est le produit principal (qu'il s'agisse de l'arrière ou de l'avant). La viande issue du troupeau laitier, qui est donc un coproduit, peut-être vendue moins cher que l'équivalent en produit principal, puisque le chiffre d'affaires se fait principalement sur le lait produit par la vache durant toute sa vie ;

⁸⁰ https://idele.fr/inosys-reseaux-elevage/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2Fb70f740b-a668-442b-ba79-323a25330c1c&cHash=addface7f71a19c00970629e5c087436

⁸¹ <https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2024/02/ou-va-le-boeuf-quel-produit-pour-quel-marche-fev2024.pdf>

- les carcasses laitières sont souvent moins qualitatives que celles issues de bêtes allaitantes, tant en conformation⁸² qu'en état d'engraissement, qui sont les deux variables appréciées pour le classement des carcasses de gros bovins⁸³. Les carcasses laitières sont donc **moins chères**. Elles se prêtent néanmoins à la production de viande hachée, mais aussi parfois piécée (pour les morceaux nobles tels que les côtes, les filets, etc.)⁸⁴. La figure ci-dessous indique que le coût de la matière première issue de vache laitière est environ 30% moins élevé pour les industriels et distributeurs que celui issu de vaches allaitantes (prix des vaches entrée-abattoir) ;
- conséquence des deux points précédents : le **rythme de réforme de vaches laitières** peut avoir des conséquences importantes sur le marché de la viande et peser sur l'offre, au détriment des prix. En effet le prix des « vaches entrée abattoir » dépend fortement de la quantité disponible de vaches laitières à un instant donné, et notamment chez les plus gros fournisseurs voisins, dont l'Allemagne et l'Irlande ;

Figure 26 Prix des vaches entrée-abattoir



Source : OFPM (2022) d'après FranceAgriMer

La substituabilité des deux filières d'approvisionnement pour la fabrication de haché et de viande bovine transformée entraîne ainsi un rapprochement des prix en bout de chaîne, pour des coûts de production pourtant très différents (cf. partie 4 ci-après). Cela crée un **fossé de compétitivité** entre les deux filières, à l'avantage de la filière laitière. **La cohabitation des deux chaînes (historique et moderne, cf. partie 2) semble donc se faire au détriment de la filière historique.**

Ainsi, le nouveau débouché pour l'arrière allaitant amène inéluctablement à sa dévalorisation, qui ne peut faire face au prix de la viande laitière de réforme. Ce phénomène de dévalorisation est en

⁸² La conformation correspond au développement musculaire

⁸³ https://www.interbev-normandie.fr/medias/NORM/documents/le_classement_des_carcasses_de_gros_bovins.pdf

⁸⁴ Cour des comptes, les soutiens publics aux éleveurs de bovins S2023-0466

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230522-S2023-0466-Soutiens-publics-eleveurs-bovins.pdf>

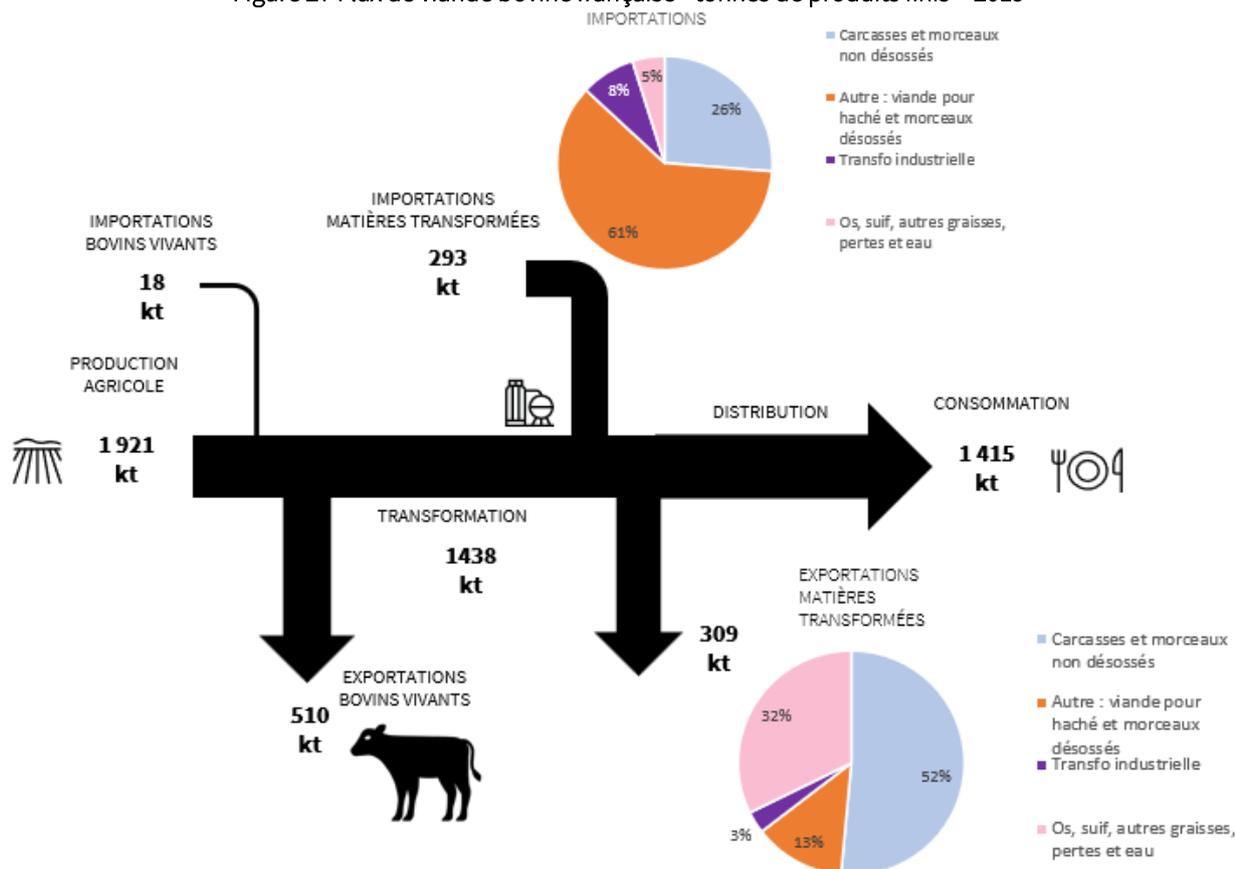
outré amplifié par la concurrence avec la viande d'importation. La partie suivante expose les flux français de volumes de viande, avant d'entrer dans le détail des importations et exportations.

3.2.2 Un fossé de compétitivité entre la production française et les importations européennes, creusé par la demande des Français

Flux de volumes de la filière bovin viande : une économie à faible valeur ajoutée très marquée par la destruction de valeur

Les flux commerciaux de viande bovine en volume (tonnes de produits finis) ont été reconstitués ci-dessous à partir des données 2019 de l'Idèle issues du projet Référentiel Flux (2023). Les flux ci-dessous sont présentés en **kt de produits finis**, et non en téc, ce qui signifie que l'on raisonne bien sûr une masse de produit fini, on ne fait pas la conversion en équivalent carcasse, afin d'éviter les doubles comptes. En effet, un raisonnement en équivalent carcasse, impliquerait de multiplier la masse de chaque produit considéré par un certain coefficient, pour le ramener à la masse de carcasse correspondante. Comme une carcasse fournit de nombreux produits (pièces de viande, os, graisses, etc.), le nombre de carcasses nécessaires serait ainsi largement surévalué, car compté plusieurs fois. Le raisonnement en équivalent carcasse est ainsi pertinent si l'on s'intéresse à un produit en particulier, ce qui n'est pas le cas ici.

Figure 27 Flux de viande bovine française - tonnes de produits finis – 2019



Source : Basic, données Référentiel Flux (2023)

La filière bovine est caractérisée par une **proportion importante d'importations et d'exportations**.

Concernant les **matières transformées**, la France importe 293 kt de matières transformées tandis qu'elle en fabrique 1438 kt. En 2019, **21% de notre consommation de viande française est assurée par l'importation de viande bovine**⁸⁵, majoritairement en provenance des pays européens. Selon l'Idèle, les importations de viande bovine ont une progression en dent de scie depuis 10 ans, passant, notamment de 25,7% de la consommation nationale en 2012 à 23,2% en 2022, en passant par 21,7% en 2017⁸⁶. Du côté des usages, 309 kt de viande part en exportation, soit 18 % de du total utilisé, et 1 415 kt sont consommées en France, soit 82 %.

En vis-à-vis, du côté des exportations, ce sont les **bovins vivants qui représentent la majorité des quantités exportées** avec près de 510 kt, principalement des broutards pour engraissement.

Ainsi, si les échanges permettent d'équilibrer la production et la consommation, entre la viande issue de mâles et de femelles⁸⁷, on note une différence marquée du degré de transformation entre les produits importés et exportés. **En effet, la France exporte essentiellement des produits bruts à faible valeur ajoutée (broutards) et importe des produits transformés, à plus forte valeur ajoutée**. On observe donc via les échanges commerciaux une **fuite de valeur ajoutée du territoire national**.

Importations de viande issue de femelles

D'un point de vue quantitatif, la production de viande bovine française équivaut à 95 % de la viande consommée (*cf.* figure ci-dessous). Malgré ce fort taux d'auto-provisionnement potentiel, la France reste dépendante des importations (*cf.* graphe de flux précédent). Cette dépendance vient du **déséquilibre structurel entre la composition de la consommation et de la production françaises**.

⁸⁵ En tenant compte de la catégorie « *Os, suif, autres graisses, pertes et eau* ». Si on exclut cette catégorie, ce taux passe à 24,4% (en 2019).

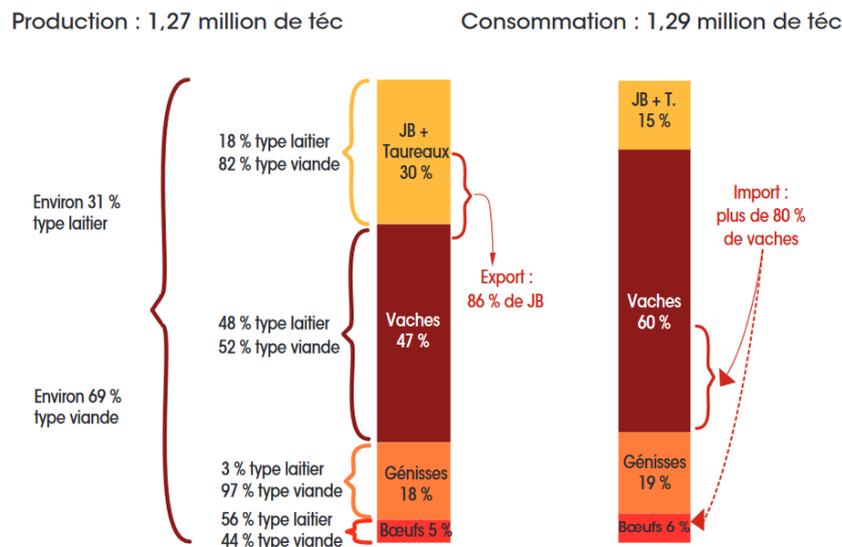
⁸⁶ Source :

https://idele.fr/fileadmin/medias/Documents/Communiqués_de_presse/Previsions_viande_bovine_2024_Communique_de_presse_Idele.pdf et <https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2024/02/4-pages-ou-va-le-boeuf-2022-vf.pdf>

NB : nos chiffres peuvent légèrement différer de ceux de l'Idèle, en lien avec des questions de périmètre et d'unité choisis. Par ex, les taux de l'Idèle sont exprimés en fonction des t_{éc} tandis que nous sommes en t de produit finis.

⁸⁷ Nous l'expliquons dans la partie suivante.

Figure 28 Type de viande bovine (hors veau) produite et consommée en France en 2021 - % tonnes de Gros Bovins



Source : Idele, Les chiffres clés du GEB – Bovins 2022 – Productions lait et viande⁸⁸ - Estimations GEB Idele

En effet, le cœur de la consommation française est constitué de viande bovine issue de femelles (66% des tonnages consommés), puisque les Français préfèrent traditionnellement la **viande rouge** issue de femelles⁸⁹ (pour sa qualité, son gras, sa tendreté et sa couleur rouge vif), contrairement à certains de leurs voisins qui ont une préférence pour la viande issue de mâles (plus blanche, plus maigre).

Or, la **production française de femelles est insuffisante pour combler complètement la demande nationale, ce qui conduit à un besoin d'importation** : en 2020, 19 % de la consommation de viande bovine était importée. Plus de 80 % des importations de viande bovine est de la viande de vache, et ces importations se concentrent sur la viande désossée et la viande pour haché réfrigérée ou congelée⁹⁰, majoritairement importées pour satisfaire la demande en steak haché.

Les **principaux pays fournisseurs de la France sont l'Irlande, l'Allemagne, le Bénélux⁹¹ et la Pologne**. Cette dernière gagne en importance, avec des volumes multipliés par 5 sur la période 2005-2017, principalement sur de la viande femelle⁹². Mâles et femelles confondus, ce sont les **Pays-Bas et l'Irlande** qui sont les principaux fournisseurs de viande bovine (cf. figure ci-dessous).

⁸⁸ https://idele.fr/?eID=cmis_download&oiD=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2Fef2863c6-57dc-472e-97cf-f24b7348c30c&cHash=2f09c6b0f28233a9ea7c11bde1793461

⁸⁹ <https://www.lafranceagricole.fr/viande-bovine/article/845430/l-offre-francaise-de-viande-bovine-est-soumise-a-une-rude-concurrence>

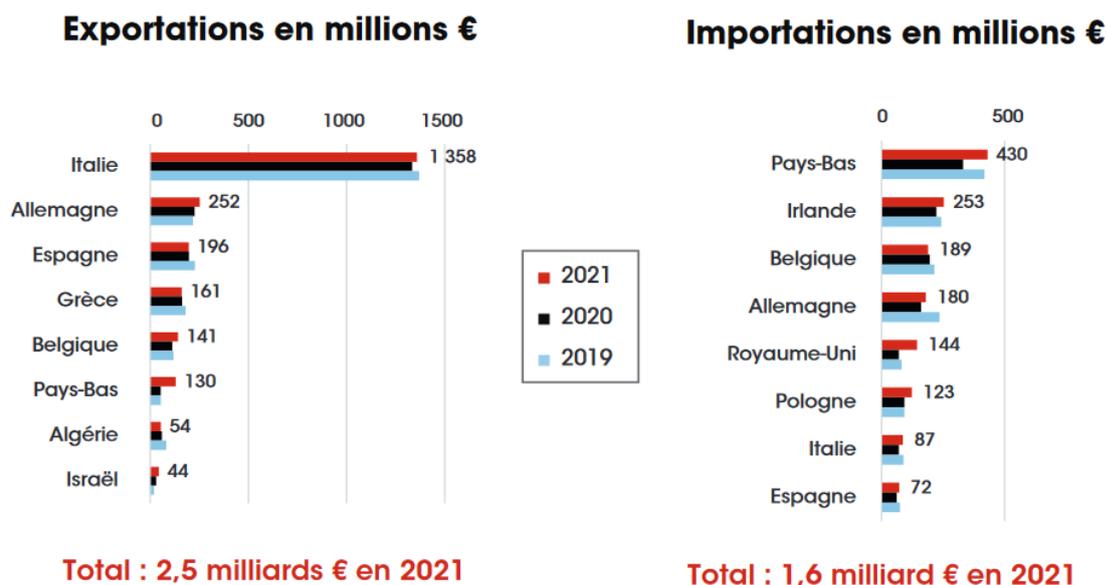
⁹⁰ <https://www.grands-troupeaux-mag.fr/wp-content/uploads/2021/10/Chiffres-cles-bovins-2021.pdf>

⁹¹ Belgique, Pays-Bas et Luxembourg

⁹² FranceAgriMer, Compétitivité de la filière française bovin

https://www.franceagrimer.fr/content/download/66954/document/20210625-COMPETITIVITE_CAHIER_BOVIN.pdf

Figure 29 Commerce extérieur de la filière viande bovine française (viande, animaux vivants hors reproducteurs, abats)



Source : Idele, Les chiffres clés du GEB – Bovins 2022 – Productions lait et viande⁹³ - Estimations GEB Idele

En vis-à-vis, certaines **pièces de viande** ayant déjà subi une ou plusieurs transformations en France sont exportées vers des pays où elles sont mieux valorisées qu'en France. C'est le cas notamment en Allemagne⁹⁴, où la consommation de viande bovine concerne principalement des pièces non consommées en France, mais aussi de la viande de jeunes bovins mâles.

Exportations de mâles pour engraissement

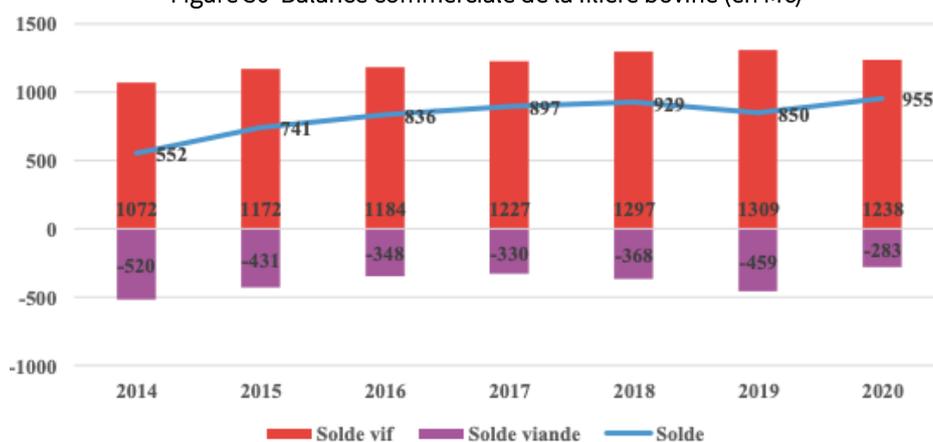
Résultat des dynamiques décrites précédemment : **le solde de viande bovine de la France**, bien qu'en amélioration ces dernières années, est **déficitaire** de près de 300 M€ en 2020, ce qui signifie que les importations sont bien supérieures aux exportations (cf. figure ci-dessous).

Ce sont notamment les **exportations de bovins vifs (c'est-à-dire vivants)** (solde commercial de +1,2 Md€ en 2020), qui permettent une balance commerciale en valeur globalement excédentaire et en progression (955 M€ en 2020). Les bovins vifs ont pour destinations principales les pays de l'UE, Italie en large tête, ainsi que l'Algérie (cf. ci-dessous).

⁹³ https://idele.fr/?eID=cmis_download&olD=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2Fef2863c6-57dc-472e-97cf-f24b7348c30c&cHash=2f09c6b0f28233a9ea7c11bde1793461

⁹⁴ <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230522-S2023-0466-Soutiens-publics-eleveurs-bovins.pdf>

Figure 30 Balance commerciale de la filière bovine (en M€)



Source : Cour des comptes d'après Interbev⁹⁵

Environ 20% de l'export de bovins français se fait en vif, pour engraissement, principalement en Italie (cf. figures ci-dessus et ci-après). La France expédie ainsi 15% de son cheptel (1,5 millions de mâles français, en vif, hors reproducteurs), qui sont à 82% des **bovins de type viande** :

- De **jeunes bovins (veaux)** qui sont mieux valorisés sur les marchés du sud de l'UE que sur le marché français, peu friand de viande maigre et claire ;
- Des **broutards⁹⁶ pour l'engraissement** à destination du marché italien et dans une moindre mesure, vers l'Espagne et l'Algérie⁹⁷. Ces trois pays destinataires représentent environ 90% des débouchés à l'export⁹⁸ pour l'engraissement (1,1 million de bovins maigres⁹⁹), qui pèsent pour 85% des exports de bovins vifs.

⁹⁵ <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-soutiens-publics-aux-eleveurs-de-bovins>

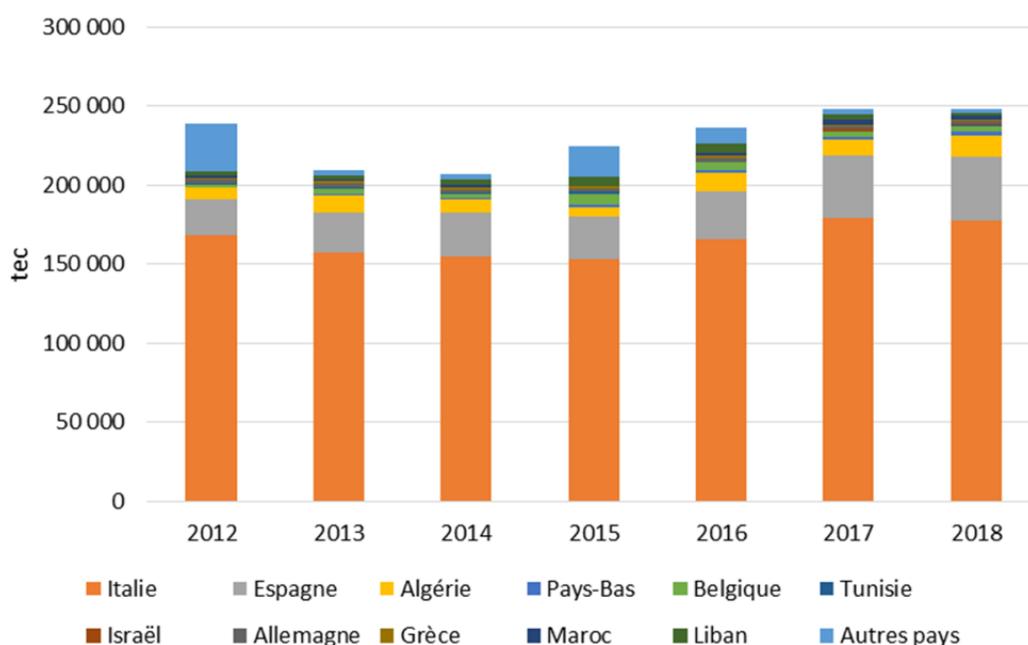
⁹⁶ Bovins maigres de plus de 160 kg hors veaux

⁹⁷ <https://www.la-viande.fr/economie-metiers/economie/chiffres-cles-viande-bovine/commerce-exterieur-productions-bovines>

⁹⁸ https://www.franceagrimer.fr/content/download/66967/document/20210625-COMPETITIVITE_CAHIER_VIANDES.pdf

⁹⁹ https://www.franceagrimer.fr/content/download/72960/document/20240110_FICHE_FILIERE_BOVINE_2024.pdf

Figure 31 Évolution des exportations françaises de bovins vifs par destination de 2012 à 2018



Source : FranceAgriMer, Compétitivité de la filière française bovin, 2021¹⁰⁰

Les élevages naisseurs¹⁰¹ français sont donc fortement dépendants de la situation de ces pays pour assurer des débouchés pour les mâles¹⁰².

Cette situation reflète en outre la faible capacité d'engraissement du secteur bovin allaitant français et la prédominance d'un modèle de production à faible valeur ajoutée.

En résumé, on peut dire que les imports/exports répondent au déséquilibre production/consommation, tout en tirant les prix de l'allaitant vers le bas, du fait que la filière allaitante se retrouve en concurrence avec la viande d'importation et également avec les cheptels laitiers français et européen. Cette situation entraîne des répercussions sur la rentabilité des outils industriels français, c'est-à-dire les abattoirs.

3.3 La non-rentabilité des abattoirs

L'activité industrielle a subi une diminution du nombre de sites ainsi qu'un agrandissement de ces derniers, qui a eu des conséquences sur l'ensemble de la chaîne et la capacité à valoriser du laitier et de l'allaitant, ainsi que des produits différenciés.

¹⁰⁰ FranceAgriMer, Compétitivité de la filière française bovin, 2021 -

https://www.franceagrimer.fr/content/download/66954/document/20210625-COMPETITIVITE_CAHIER_BOVIN.pdf

¹⁰¹ Les « élevages naisseurs » sont des exploitations spécialisées dans la reproduction et la naissance des animaux.

¹⁰² Viande bovine Fiche filière - FranceAgriMer 2022 -

<https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/68211/document/FICHE%20FILIERE%20BOVINE%202022.pdf?version=4#:~:text=Pour%20les%20animaux%20vivants%2C%20la,1%2C1%20million%20de%20bovins>

Le cas particulier des abattoirs publics est abordé : bien qu'ils n'assurent aujourd'hui qu'un faible volume de production, ils sont parfois mis en avant pour leur rôle dans la production de qualité et le maintien du maillage territorial.

3.3.1 Concentration et agrandissement des abattoirs

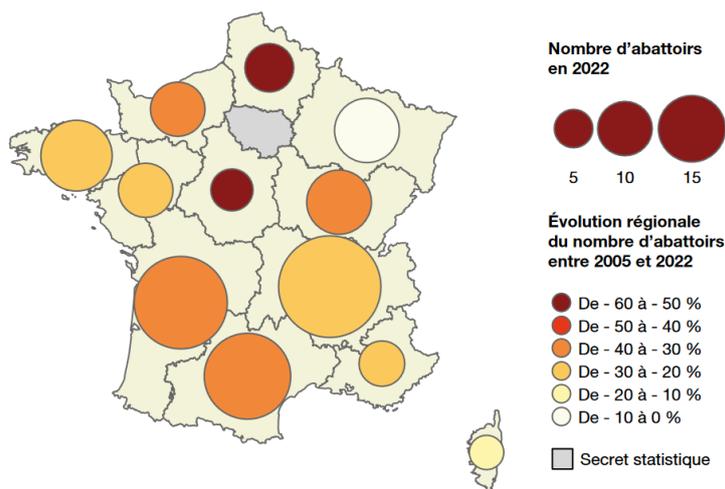
Chute des abattoirs et concentration géographique

Le nombre d'abattoirs en France a chuté ces dernières décennies. Depuis les années 1980, **le nombre d'abattoirs de boucherie a été divisé par près de 2,5**, passant de 600 à seulement 244 abattoirs en 2022. Dans le même temps, ces outils industriels se sont concentrés, à plusieurs titres.

Cette **concentration** des abattoirs est marquée sur le plan géographique et en termes d'acteurs (cf. partie suivante).

La figure ci-dessous montre la **diminution importante du nombre d'abattoirs dans la quasi-totalité des régions**, particulièrement en Centre-Val de Loire et dans les Hauts-de-France en termes relatifs, et, en Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine en nombre absolu.

Figure 32 Evolution régionale du nombre d'établissements abattant des bovins entre 2005 et 2022



Source : BDNI (traitement SSP)

Champ : établissements d'abattage de France métropolitaine ayant abattu au moins 1 bovin entre 2005 et 2022.

Note de lecture : En Bretagne, 17 établissements ont abattu au moins un bovin au cours de l'année 2022. C'est 30 à 20 % de moins qu'en 2005.

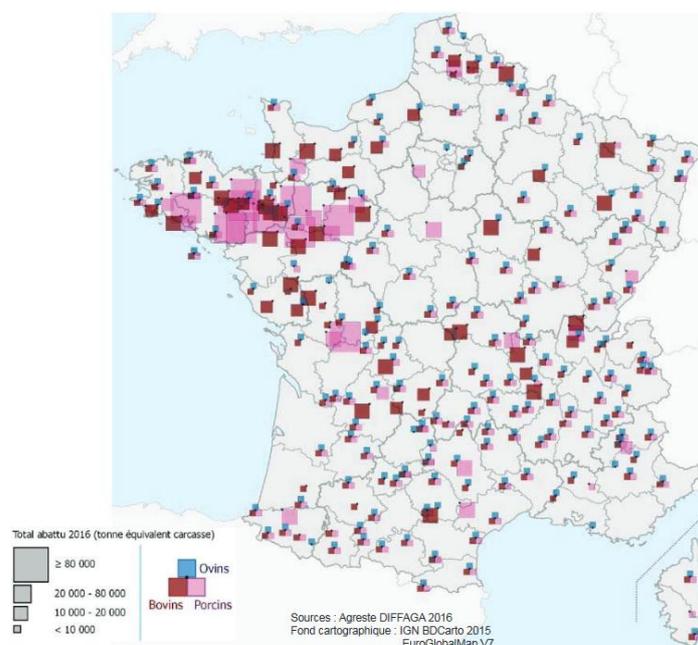
Source : Agreste PRIMEUR – Juin 2023¹⁰³

La carte ci-dessous explicite les têtes abattues de chaque unité de production, pour tous les types de viande (bovins en rouge). Ainsi, au-delà du simple nombre d'abattoirs, on peut voir que **les grandes capacités se situent principalement dans l'ouest de la France** (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire). Plus précisément, seulement **43 abattoirs situés dans le Grand Ouest traitent 55 % des volumes nationaux de gros animaux**¹⁰⁴.

¹⁰³ Agreste Primeur 2023 - https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2310/Primeur2023-10_BovinsTpsTrajetAbattoir.pdf

¹⁰⁴ Agreste, Etude Bourgogne-Franche-Comté <https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6p076xbjf.pdf>

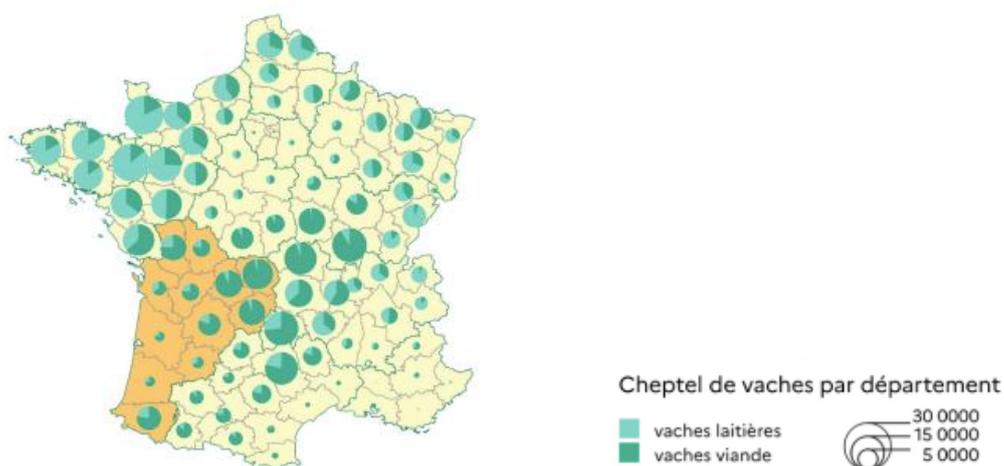
Figure 33 Carte des abattoirs de boucherie en France métropolitaine en 2016



Source : Agreste AuRA Références, juin 2017 (données 2016)¹⁰⁵

Ainsi, la répartition actuelle des abattoirs et leur capacité bénéficient à l'élevage laitier, puisque c'est également à l'ouest que se situent une grande partie des élevages de races laitières (cf. figure ci-dessous). *A contrario*, la moitié du cheptel allaitant se situe dans le Massif central (surtout en Auvergne-Rhône-Alpes, cf. cartes ci-dessous), où les abattoirs sont moins nombreux, plus petits, et décroissent rapidement. La chute du nombre d'abattoirs, et les difficultés que cela peut engendrer pour les éleveurs (par exemple des temps de transports allongés), concernent donc majoritairement le cheptel allaitant.

Figure 34 Cheptel de vache par département – France – 2022



Source : AGRESTE, 2022¹⁰⁶

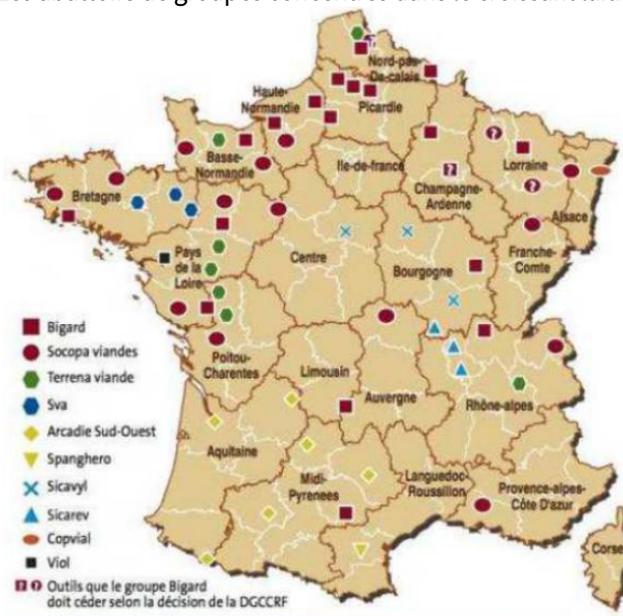
¹⁰⁵ Agreste AuRA Références, juin 2017 (données 2016) <http://sg-proxy02.maaf.ate.info/IMG/pdf/R8417A12.pdf>

¹⁰⁶ https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_Etudes_29_jan22_FF_BovinViande_cle09f7b3.pdf

Concentration des acteurs et des bénéficiaires : Bigard domine le marché

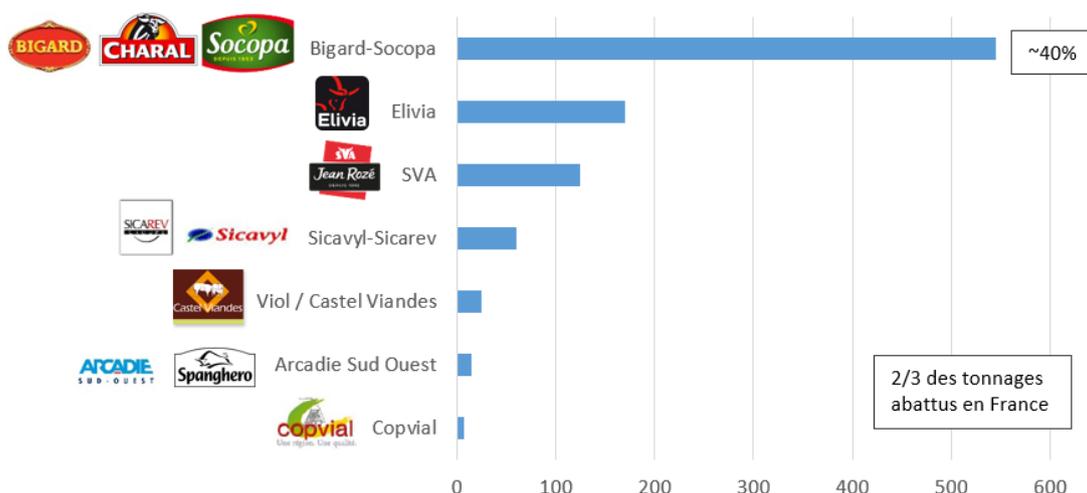
L'abattage et la transformation sont menés par un **oligopole de quelques groupes** menant l'essentiel de l'activité. En effet, les abattoirs restants aujourd'hui appartiennent pour la plupart à un nombre restreint de groupes, notamment Bigard (cf. figures ci-dessous). Sur les 244 abattoirs recensés en 2022, le groupe Bigard en possède en effet 31.

Figure 35 Les abattoirs de groupes concentrés dans le croissant laitier (en 2009)



Source : Panorama économique – Filière viande bovine - 2018¹⁰⁷

Figure 36 Principaux groupes français d'abattage de bovins en 2009 (ktonnes abattues en France)



Source : Basic, sur données de Idele et FranceAgriMer dans Panorama économique Filière viande bovine 2018¹⁰⁸

¹⁰⁷ https://aura.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Auvergne-Rhone-Alpes/CDA38_Panorama_economique_filiere_viande_bovine_2018.pdf

¹⁰⁸ https://aura.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Auvergne-Rhone-Alpes/CDA38_Panorama_economique_filiere_viande_bovine_2018.pdf

En termes de volume d'abattages, en 2009, **les 7 premiers groupes français réalisaient les 2/3 des abattages en France.**

Au sein de l'oligopole sur les activités d'abattage et de transformation de la viande de bœuf, **le groupe industriel Bigard est aujourd'hui l'acteur dominant** du marché, ce qui lui confère un fort pouvoir de marché et lui permet d'exercer une forte influence sur la fixation des prix¹⁰⁹. Il représente en effet :

- 40% des volumes abattus de gros bovins en France en 2009 et 50% si l'on inclut le veau¹¹⁰ ;
- le débouché principal ou unique de 50% des éleveurs de bovins allaitants français¹¹¹ ;
- et 70% des volumes de steak haché fabriqués en France¹¹².

Le groupe Bigard a ainsi atteint une position de marché qui lui confère un rôle de prescripteur de prix. De manière opérationnelle, chaque semaine, le groupe dévoile à quel prix sera acheté la semaine suivante le kilo de carcasse de bœuf, et ce tarif devient le plus souvent celui du marché, même pour les concurrents, puisque les autres entreprises d'abattage ont du mal à se situer en dessous ou au-delà de ce prix de référence¹¹³.

Le groupe Bigard est une société anonyme à directoire (s.a.i.)¹¹⁴. À ce titre, elle a l'obligation de déposer ses comptes annuels auprès du greffe du tribunal de commerce¹¹⁵. De plus, d'après l'article L123-5-2 du Code de commerce, qui concerne notamment les sociétés commerciales « transformant des produits agricoles », la non-publication des comptes peut faire l'objet d'une astreinte pouvant atteindre 2% du chiffre d'affaires journalier¹¹⁶. Pourtant, le groupe ne publie pas ses comptes, à l'exception de l'année 2017 (à la suite de pressions de lanceurs d'alerte en 2019). Cette année-là, le groupe indiquait avoir réalisé 4,2 milliards de chiffre d'affaires, et une centaine de millions d'euros de bénéfice net¹¹⁷. Son chiffre d'affaires s'élèverait à 5,5 milliards en 2022¹¹⁸.

Le magazine professionnel LSA donne plus d'information sur ses activités : « *Bigard est connu des consommateurs au travers de la marque Charal. Le numéro deux du bœuf, Elivia, vient très loin derrière avec un chiffre d'affaires de 911 millions d'euros. C'est la division viande rouge de la coopérative Terrena, située en Loire-Atlantique, dont elle représente 20 % de l'activité totale, réalisés dans seize usines de transformation et abattoirs. Elle commercialise les marques D'Anvial, Tendre et Plus et Shems* »¹¹⁹.

¹⁰⁹https://factuel.media/societe/articles/comment-bigard-le-geant-du-marche-de-la-viande-dicte-sa-loi-aux-eleveurs_tco_20503694 - consulté début 2024 mais article retiré depuis pour cause de fermeture du média « Factuel »

¹¹⁰ https://factuel.media/societe/articles/comment-bigard-geant-du-marche-de-la-viande-dicte-sa-loi-aux-eleveurs_tco_20503694 - consulté début 2024 mais article retiré depuis pour cause de fermeture du média « Factuel »

¹¹¹ <https://www.groupebigard.fr/sites/default/files/medias/2023-07/bigard-dpef-2021-fr.pdf>

¹¹² <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/sous-pression-le-geant-de-la-viande-bigard-publie-ses-comptes-6505040>

¹¹³ https://www.liberation.fr/economie/nous-ne-sommes-pas-la-pour-perdre-de-largent-les-methodes-de-bigard-baron-de-la-barbaque-20240301_C6ZKL4JVNVDSPM6MMLL6OBKHUY/

¹¹⁴ <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/entreprise/776221467>

¹¹⁵ Articles L232-21 à L232-26 du Code de commerce - <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31214>

¹¹⁶ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037549723

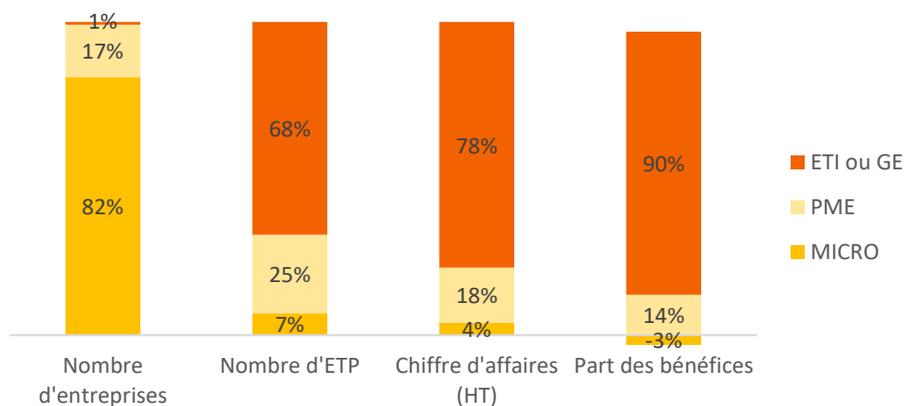
¹¹⁷ Ibid.

¹¹⁸ <https://www.lsa-conso.fr/socopa-viandes-elivia-cooperl-l-inevitable-restructuration-des-abattoirs.452281>

¹¹⁹ <https://www.lesechos.fr/2015/07/les-abattoirs-un-secteur-concentre-et-domine-par-le-groupe-bigard-251740>

Si l'on étend l'analyse au-delà de Bigard aux sept plus grands groupes du secteur, les données de la base ESANE indiquent qu'en 2019, ces grandes entreprises représentaient à elles seules près des trois quarts des **252 millions € de bénéfices** du secteur « Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande »¹²⁰. Autrement dit, seulement **1% des entreprises du secteur ont généré les 3/4 de ses bénéfices consolidés** (cf. figure ci-dessous).

Figure 37 Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises de transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande (ESANE), 2019



Source : Basic, données ESANE (ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire, GE : Grande Entreprise)

On voit ainsi que les grandes entreprises, qui représentent seulement 1 % des entreprises du secteur en nombre, concentrent une partie très importante des emplois, du chiffre d'affaires et des bénéfices.

3.3.2 De nombreuses difficultés économiques rencontrées

Surcapacité des abattoirs, faible rentabilité, concurrence significative

En raison des évolutions décrites précédemment, les abattoirs français sont majoritairement en **surcapacité** par rapport au marché de bovins disponibles (les plus gros abattoirs tournent à 60% de leur capacité¹²¹), et sont **peu compétitifs** face aux abattoirs du reste de l'UE¹²². En effet, les abattoirs font face à plusieurs difficultés : le besoin de **rentabiliser leurs outils**, la **concurrence de la viande importée** à bas prix, et les projections de **diminution du cheptel allaitant**.

Ainsi, **les outils d'abattage sont devenus des centres de coût**. L'activité d'abattage-découpe de viande bovine (cf. graphique ci-dessous) est notamment caractérisée par :

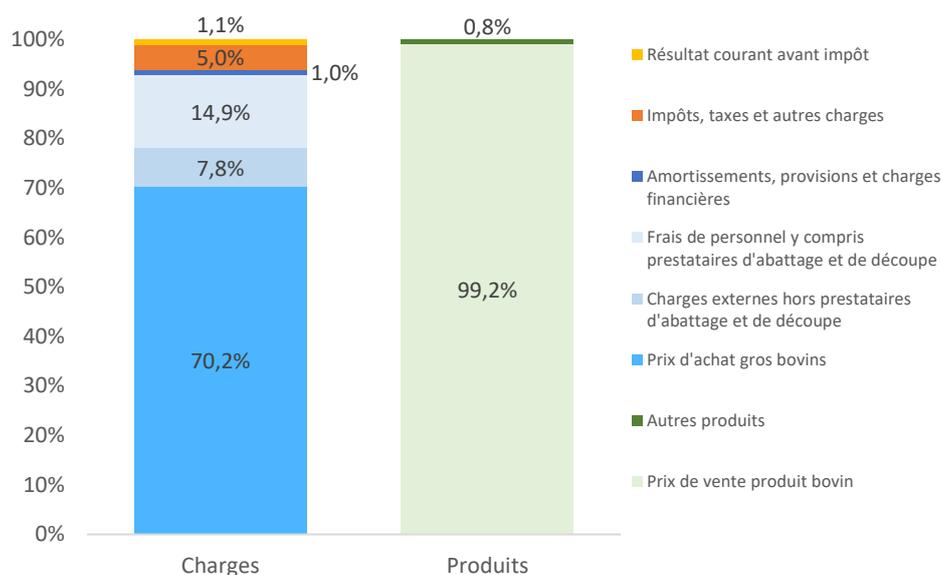
- une forte proportion de **matières premières agricoles** dans les coûts (autour de 70%) ;
- une **part de main d'œuvre également élevée** en raison du fort besoin de travail manuel dans cette activité. Elle reste en effet peu mécanisée (les charges de personnel s'élèvent à environ 15% du total des charges en 2021), à cause du traitement des carcasses difficilement automatisable ;
- l'outil est par ailleurs très gourmand en froid, donc en consommation d'énergie.

¹²⁰ Notées « ETI ou GE » dans les graphes, i.e. Entreprises de Taille Intermédiaire, et Grandes Entreprises

¹²¹ Selon entretien Basic

¹²² Selon Veysset et Delaby (2018) et Agreste Primeur 2023 - https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2310/Primeur2023-10_BovinsTpsTrajetAbattoir.pdf

Figure 38 Coûts et résultat courant en % du produit total dans l'abattage-découpe de viande bovine (2021) – Modèle économique de l'industrie de la viande bovine



Source : Basic, d'après OFPM (2022)

Ces charges pèsent sur l'activité, puisque la spécificité notable de cette branche est le fait que **les ventes de produits fabriqués ne suffisent pas à assurer la rentabilité de l'activité** : comme indiqué dans la partie droite du graphique, ce sont les « Autres produits » (subventions et potentiellement d'autres recettes financières hors activité de découpe) qui permettent d'assurer un résultat net positif en fin d'année. En effet, le résultat courant avant impôt (RCAI) représente un très faible pourcentage du produit total : sur ces dernières années, cet indicateur varie entre 0,3 et 1,1% du produit total, pour atteindre 1,1% en 2021¹²³, à comparer aux 0,8% d'« Autres produits ». Sans ces autres produits, le RCAI s'approcherait de zéro. La **profitabilité** nette par tonne de viande fabriquée est donc très faible. En 2023, le RCAI devient même négatif, pour atteindre -0,9%¹²⁴.

Historiquement, les abattoirs se rémunéraient également sur le « 5^{ème} quartier »¹²⁵, mais il est aujourd'hui fortement exposé à un marché mondialisé, avec une forte volatilité des prix, ce qui rend son exploitation plus complexe.

En outre, les entreprises bretonnes du secteur de la viande de boucherie dégagent en 2013 un taux de marge de 11 %, plus faible que dans l'ensemble des IAA (24 %) ¹²⁶.

¹²³ Rapport OFPM 2024, page 168 - https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/2024_rapport_complet_ofpm_v2.pdf

¹²⁴ Rapport OFPM 2024, page 168 - https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/2024_rapport_complet_ofpm_v2.pdf

¹²⁵ Le cinquième quartier désigne toutes les parties de l'animal qui ne sont pas considérées comme de la viande traditionnelle. Cela inclut les abats rouges (comme le foie et le cœur), les abats blancs (comme la tête et les pieds de veau), ainsi que d'autres tissus comestibles (comme les intestins et l'estomac) et non comestibles (comme les onglons et les cornes). Ces produits peuvent être utilisés dans diverses industries, notamment pour la fabrication de produits alimentaires, pharmaceutiques, et cosmétiques.

¹²⁶ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908482>

Cette analyse illustre le fait que les abattoirs de viande bovine sont captifs de « chaînes de valeur conventionnelles » qui ont en commun la pression sur les prix qui découle des stratégies économiques de volume des acteurs de l'aval (grande distribution et restauration hors domicile).

La nécessaire adaptation de l'activité et des outils d'abattage

Pour s'en sortir, les abattoirs adoptent des stratégies permettant de générer plus de chiffre d'affaires et de diminuer les coûts (pour pallier leurs marges trop faibles).

Ils développent notamment des **activités qui dégagent plus de valeur ajoutée**, en particulier les deuxième et troisième transformations qui représentent une opportunité de valorisation pour le maillon transformation. En effet, en plus du produit traditionnel de sortie qu'est la demi-carcasse, certains abattoirs ont désormais **intégré des activités qui avaient auparavant lieu directement en boucherie** (telles la découpe et le désossage, aussi appelés deuxième transformation) **voire le conditionnement pour libre-service et la fabrication de produits élaborés** à base de viande (aussi appelés troisième transformation). Ainsi, le taux de marge des entreprises bretonnes fabriquant des produits à base de viande est de 34 %¹²⁷, bien plus intéressant que l'activité de première transformation (11%).

Par ailleurs, pour contrebalancer la diminution du cheptel français et donc la surcapacité des abattoirs, **ces derniers cherchent aussi du volume pour rentabiliser leur outil de production**, notamment en achetant des vaches de réforme, en important du bœuf de Pologne, ou encore en guettant les nouveaux accords avec le Marché commun du Sud (Mercosur)¹²⁸.

Dans ce contexte, le plan de relance de modernisation des abattoirs¹²⁹ (cf. partie ci-dessous) avait pour ambition de contribuer à pallier le manque d'investissements auquel fait face la filière, afin d'améliorer et maintenir des outils compétitifs, mais aussi de valoriser la production des éleveurs et la montée en gamme des filières françaises, et contribuer, *via* le financement de projets à la protection animale, la création d'emplois, la formation, et le soutien les filières de proximité. Cette mesure a rencontré un certain succès auprès des opérateurs, puisque le Ministère se félicitait en 2021 des nombreux dossiers de candidatures qui avaient été déposés¹³⁰.

Néanmoins, au vu de l'analyse de chaîne de valeur décrite dans les parties précédentes, **l'ambition de valorisation** de la production des éleveurs français, de même que l'objectif de **rendre les abattoirs français compétitifs face aux concurrents européens** semble très hypothétique en l'absence d'une politique publique systémique, volontariste et de grande ampleur qui agisse sur l'ensemble des maillons jusqu'à la distribution et la consommation finale.

¹²⁷<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908482#:~:text=Les%20industriels%20ont%20donc%20tendance,de%20viande%20est%20de%2034%20%25>

¹²⁸ <https://www.monde-diplomatique.fr/2024/07/A/67216>

¹²⁹ Compétitivité de la filière française – Bovin, 2021

https://www.franceagrimer.fr/content/download/66954/document/20210625-COMPETITIVITE_CAHIER_BOVIN.pdf

¹³⁰ <https://agriculture.gouv.fr/france-relance-objectifs-atteints-pour-la-mesure-de-modernisation-des-abattoirs>

Emploi et revenus

Les emplois et revenus dans le secteur de la transformation de viande peuvent être objectivés grâce à la base de données « Base Tous Salariés » de l'Insee. Le tableau ci-dessous présente les statistiques issues de cette source pour l'année 2021 et pour le code NAF « 1011Z - Transformation et conservation de la viande de boucherie », qui inclue la viande bovine, mais aussi : porc, agneau, lapin, mouton, buffles et bisons. Il ne s'agit donc pas de données spécifiques à la viande bovine même si elle représente la majorité des volumes transformés (les données plus précises ne sont pas publiques à un niveau suffisamment fin en raison du secret statistique).

Tableau 1 Extrait de la Base Tous Salariés pour le code NAF 1011Z en 2021

Décile	Nombre de postes	Nombre d'EQTP	Rémunération annuelle brute moyenne (€)	Calcul : ETP/Poste
TT - Tous déciles confondus	58 597	44 366	26 181	0,76
01 - 1er décile	5 860	1 016	3 774	0,17
02 - 2eme décile	5 860	1 932	8 209	0,33
03 - 3eme décile	5 860	3 302	14 694	0,56
04 - 4eme décile	5 859	4 643	20 956	0,79
05 - 5eme décile	5 860	5 400	24 938	0,92
06 - 6eme décile	5 860	5 520	27 850	0,94
07 - 7eme décile	5 859	5 581	30 828	0,95
08 - 8eme décile	5 860	5 641	33 830	0,96
09 - 9eme décile	5 860	5 671	37 807	0,97
10 - Dernier décile	5 859	5 660	58 928	0,97

Source : Insee, Base Tous Salariés, 2021

Comme illustré ci-dessus, l'ensemble du secteur de la boucherie en 2021 comptait 44 366 ETP pour 58 597 postes, soit une moyenne de 0,76 ETP/poste, ce qui signifie que **les salariés à temps partiel** sont nombreux. Cet indicateur descend même à 0,17 ETP/poste pour le premier décile, i.e. les salaires annuels les plus bas. On en conclut que les salariés les moins bien rémunérés à l'année sont aussi ceux qui subissent le plus le temps partiel.

Le SMIC brut annuel à temps complet s'élevant en 2018 à 18 654 €¹³¹, les trois premiers déciles sont en dessous de ce SMIC annuel, notamment en raison de la forte proportion de temps partiel.

Notons que, **toutes activités confondues**, les statistiques de l'Insee indiquent une moyenne de 0,96 ETP/poste, et 0,19 ETP/poste pour le premier décile. Le secteur de la transformation de viande se caractérise donc par la forte part de travail à temps partiel et la faiblesse des rémunérations

¹³¹ <https://www.salaire-brut-en-net.fr/smic/#Montant du SMIC brut net 2021 Horaire mensuel annuel>

Des soutiens financiers publics importants

Dans un contexte de forte pression économique, les abattoirs français bénéficient d'un niveau important de soutien financier de la part des pouvoirs publics. On peut notamment relever :

- le plan de modernisation des abattoirs, de 2020 à 2022, dans le cadre de France Relance, était plafonné à 130 millions €¹³², qui ont finalement abouti sur le soutien de 181 abattoirs à hauteur de **115 millions €**¹³³, dont 44,4 millions € pour l'année 2021¹³⁴.
- en 2023, le fonds de garantie abattoirs a été annoncé dans le cadre d'un plan de reconquête de la souveraineté de l'élevage, prendra la forme d'un dispositif de garantie publique de **50 millions** d'euros d'encours de prêts.¹³⁵ Il s'agit plus précisément d'un plan d'action lancé par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour consolider le maillage en abattoirs de boucherie. Le ministère mobilisera ce fonds afin d'accompagner les abattoirs de boucherie identifiés comme stratégique pour un territoire ou une filière à l'issue des diagnostics territoriaux et individuels.
- enfin, les entreprises françaises bénéficient **d'exonérations de cotisations sociales**, notamment sur les bas salaires. Nous avons estimé un montant de 12 650 millions € pour l'ensemble du système alimentaire¹³⁶ et environ **125 millions €** pour les abattoirs de boucherie en France, pour la seule année 2021 (calculs détaillés en Annexe). Nous estimons ce montant à environ **86 millions €** pour l'allaitant.

Ces différentes aides publiques sont parmi les principales, mais ne sont pas exhaustives. On remarque que malgré leur importance, ces aides sont loin d'être suffisantes pour combler les insuffisances de rentabilité et de compétitivité des abattoirs français.

3.3.3 Le cas particulier des abattoirs publics

La chute et la concentration du nombre d'abattoirs décrites plus haut semblent toucher en particulier les **abattoirs publics**¹³⁷. A titre d'exemple, entre 2002 et 2010, **125 abattoirs, essentiellement publics**, ont été fermés pour des raisons économiques ou sanitaires. En 2023, un abattoir sur trois est encore public¹³⁸.

Pour autant, ces fermetures n'ont eu qu'un très faible impact sur le volume de production nationale (avec 1,5 % des volumes abattus concernés), **les abattoirs publics ne canalisant qu'une faible**

¹³² [Le plan de modernisation des abattoirs | FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer](#)

¹³³ <https://agriculture.gouv.fr/strategie-abattoirs-un-plan-daction-global-pour-consolider-le-maillage-en-abattoirs-de-boucherie-au>

¹³⁴ Selon le RAP (rapports annuels de performances) 2022

¹³⁵ <https://agriculture.gouv.fr/strategie-abattoirs-lancement-des-diagnostics-territoriaux-pour-determiner-le-maillage-pertinent-en>

¹³⁶ Etude du Basic, rapport de recherche à paraître : « Étude sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français. Quels enseignements pour l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable ? » Rapport du Secours Catholique, du réseau Civam, Solidarité paysans et de la Fédération française des diabétiques disponible ici : <https://www.secours-catholique.org/sites/default/files/03-Documents/RAP-CoutCache2024BD.pdf>

¹³⁷ <https://journals.openedition.org/aof/9742>

¹³⁸ <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230522-S2023-0466-Soutiens-publics-eleveurs-bovins.pdf>

proportion des viandes de boucherie abattues en France¹³⁹. En effet, ces derniers ont une capacité très modeste comparativement aux abattoirs privés : 3 kt/an en moyenne par unité pour les premiers, contre 22 kt/an/unité pour les seconds¹⁴⁰. Ainsi, les 143 abattoirs privés (ou coopératifs) existants, qui représentent environ les deux tiers du parc, assurent 92 % des tonnages de viande bovine transformée chaque année.

Abattoirs publics : une situation financière très dégradée

Selon la Cour des Comptes (2020), la plupart des abattoirs publics connaissent de graves difficultés économiques. Certains de ces établissements sont fortement endettés et nombre d'entre eux présentent une capacité d'autofinancement négative et des tensions de trésorerie. Ainsi, 55 abattoirs publics (soit plus des deux tiers du total) cumulent un déficit d'exploitation et une capacité d'autofinancement négative, dont 22 qui conjuguent ces faiblesses avec une **trésorerie négative, pour un montant cumulé de 8,27 millions €** soit 376 000 € de passif en moyenne, et qui fonctionnent sur la trésorerie du budget principal de leur collectivité de rattachement.

Tableau 2 Situation financière des abattoirs publics

	Dépenses de fonctionnement (€)	Recettes (hors subventions) (€)	EBE (€)	CAF brute (€)	Encours de dette au 31 déc. (€)	Capacité de désendettement (année)
Limoges	6 305 409,37	6 944 955,84	658 835,10	593 519,30	1 329 569,46	1,7
Total des trois plus gros abattoirs (hors Limoges)	4 949 715,73	5 890 085,67	835 809,46	307 946,30	3 161 129,27	12,8
Total des trois plus petits abattoirs	413 075,25	131 076,82	-167 764,15	-26 890,84	1 149 854,33	négative
Moyenne nationale	516 190,91	540 394,48	76 237,42	54 051,18	459 230,41	27,3
Moyenne nationale (hors Limoges)	483 666,44	505 059,19	73 203,64	51 342,84	458 013,69	28,6

Source : Cour des Comptes (2020)

En outre, 16 d'entre eux (soit 20 % du panel) présentent une capacité de désendettement allant au-delà du seuil d'alerte communément estimé à douze ans pour les collectivités locales.

De très nombreux abattoirs reçoivent des subventions d'équilibre pour leur fonctionnement, et il arrive même que les collectivités prennent en charge une partie des dépenses de l'abattoir sur leur budget principal (ce qui constitue une subvention déguisée), via notamment des augmentations de fiscalité locale, ce qui tend à fausser les résultats d'exploitation des abattoirs.

¹³⁹ <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/134000548.pdf>

¹⁴⁰ <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230522-S2023-0466-Soutiens-publics-eleveurs-bovins.pdf>

Une des raisons qui expliquent cette situation financière est le **poids des investissements** rendus nécessaires par l'obsolescence rapide d'équipements soumis à la fois à de fortes contraintes d'utilisation et à une obligation de mises aux normes (plus de 36,37 M€ entre 2014 et 2017 pour l'ensemble des abattoirs publics).

De plus, afin de conserver leur clientèle, certains abattoirs pratiquent en outre une **politique tarifaire ne permettant pas d'assurer un équilibre financier**.

Le maintien des abattoirs publics, nécessaire au maintien des SIQO ?

Dans un contexte où les abattoirs publics sont peu à peu privatisés ou disparaissent, ceux qui restent sont situés dans des bassins de production où se trouvent la plupart des produits sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), hors bio.

Si les abattages **bio** ne nécessitent pas de ligne de production dédiée car ils se font généralement en début ou en fin de production, ils complexifient néanmoins le procédé industriel¹⁴¹, et pour le **reste des SIQO**, les cahiers des charges incluent le plus souvent des procédés spécifiques d'abattage ou de découpe qui rendent nécessaires des lignes différentes. La plupart du temps, il ne s'agit pas de lignes entières, mais seulement d'un ou de quelques maillons spécifiques de la ligne de production, que l'on change pour répondre à la spécificité du cahier des charges¹⁴².

Dans ce contexte, les abattoirs publics, qui bénéficient du soutien financier de la puissance publique ont moins d'enjeu de rentabilité, et ce sont eux qui ont maintenu les dernières unités multi-espèces (associées à des coûts sanitaires plus élevés) et **la prise en charge d'une partie des abattages SIQO**, qui présentent des coûts de gestion et sanitaires plus élevés¹⁴³.

En effet, selon la Cour des Comptes (2020) : puisque « *les grands abattoirs industriels [...] peuvent avoir des difficultés à gérer la diversité des obligations des cahiers des charges sur les signes de qualité.* »¹⁴⁴, **les abattoirs publics semblent jouer un rôle majeur dans le maintien ou développement de la production SIQO**, en particulier les SIQO hors bio (même si une partie de la production SIQO ne passe pas par des abattoirs publics).

Si les abattoirs publics continuent à disparaître les uns après les autres, plusieurs voies sont possibles :

- se tourner vers un abattoir industriel, qui peut s'avérer trop éloigné et/ou inadapté aux protocoles des cahiers des charge SIQO ;
- stopper l'activité d'élevage ;
- se tourner vers des alternatives.

¹⁴¹ Source : éleveur Fnab

¹⁴² Par exemple, l'émoissage et le douchage sont interdits dans le cahier des charges AOP, alors que ce sont des pratiques conventionnelles.

¹⁴³ https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2019/2019_29_bienetre_animal.pdf

¹⁴⁴ Notamment car c'est moins rentable économiquement pour les grosses unités de dédier une chaîne à un volume qui est négligeable par rapport au reste.

Toutes ces difficultés risquent d'entraîner des répercussions sur les abattoirs et sur les éleveurs ces prochaines années, qui alimenteront elles-mêmes les difficultés déjà présentes :

- dans le contexte de la baisse de production de bovins et les projections de décapitalisation, **les volumes de viande abattus ont toutes les chances de continuer à diminuer et le taux d'utilisation des abattoirs risque d'en être fortement impacté.** Le manque de matière devrait ainsi s'accroître ces prochaines années, a minima pour les plus gros abattoirs.
- cette baisse de volume risque d'entraîner à son tour la poursuite des **fermetures d'abattoirs**, et **par effet boomerang, l'arrêt de certaines exploitations bovines.** Les temps de transports pour l'abattage étant encadrés, les producteurs risquent en effet de ne plus avoir de débouché. Cette dynamique alimente ainsi en retour **l'accélération de la décapitalisation** du cheptel bovin viande (cf. la fermeture d'Arcadie Sud-Ouest dans le quart Sud-Ouest de la France).
- les éleveurs et éleveuses sous SIQO pourraient être particulièrement impactés, puisqu'une partie de la production utilise les abattoirs publics (cf. ci-avant).

Les unités d'abattage-transformation restantes pourraient alors se tourner plus massivement vers **l'importation de viande désossée** (issue de 1^e transformation) pour alimenter leurs nouvelles activités de 2^e et 3^e transformation.

4. Conséquences sur les éleveurs allaitants

4.1 Des exploitations en bovins allaitants fortement subventionnées

4.1.1 Un décalage entre le coût de production et le prix de vente dans la filière allaitante

Pour objectiver les conséquences que les dynamiques analysées dans les chapitres précédents entraînent sur le maillon agricole, nous avons regardé si les prix de vente obtenus par les élevages bovin viande rémunéraient leurs facteurs de production, autrement dit si ces prix étaient suffisamment élevés pour leur permettre de couvrir leurs coûts de production, ou coûts de revient.

Le prix de vente des vaches par les éleveurs et éleveuses est mesuré par le biais des cotations GBEA (Gros Bovins Entrée Abattoir)¹⁴⁵. Ces cotations sont publiées de façon hebdomadaire par FranceAgriMer à partir des prix des marchés en vif et des enquêtes auprès des abattoirs pour déterminer les valeurs de référence.

En vis-à-vis de ce prix de vente, l'indicateur de prix de revient correspond au niveau de prix qui permettrait théoriquement de couvrir l'ensemble des coûts de production (dépenses de fabrication), y compris les coûts associés à la distribution et à l'administration.

Dans le secteur bovin viande, le prix de revient de l'atelier d'élevage doit ainsi couvrir les différentes charges engagées par l'éleveur pour produire la viande, à savoir¹⁴⁶ :

- les **charges courantes** qui correspondent aux différentes dépenses réelles de l'exercice (approvisionnement, services, taxes ...) en tenant compte des variations de stocks
- les **amortissements** qui correspondent à la décote et à l'usure du matériel, des bâtiments et des installations ;
- les **charges supplétives** qui sont des charges forfaitaires comprenant la rémunération du travail de l'éleveur ou l'éleveuse sur la base de 2 SMIC (cf. paragraphe ci-dessous), ainsi que la rémunération des terres en propriété et des capitaux propres

Il est à noter que depuis 2019, la méthode de calcul de l'indicateur de prix de revient pour la viande, validée par Interbev¹⁴⁷, intègre les différents postes de charge et une rémunération de l'éleveur basée sur deux SMIC¹⁴⁸. Cette modification vise à mieux refléter les coûts réels supportés par l'éleveur dans la production de viande. Cet objectif de rémunération de deux SMIC pour l'éleveur n'est pas

¹⁴⁵ La cotation GBEA est un indicateur en moyenne nationale pondérée des cotations de négoce en vif qui sont établies par les dix commissions régionales qui permet de suivre l'évolution des prix des gros bovins en entrée abattoir. Elle tient compte des caractéristiques des animaux abattus pour fournir une estimation du prix moyen. https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/liens-pdf-menu/viande_bovine_methodes.pdf

¹⁴⁶ https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/2-GERER_SON_EXPLOITATION/Strategie_d_entreprise/Couts_production/81_Plaquette_BL_2020.pdf

¹⁴⁷ Interbev est l'association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes

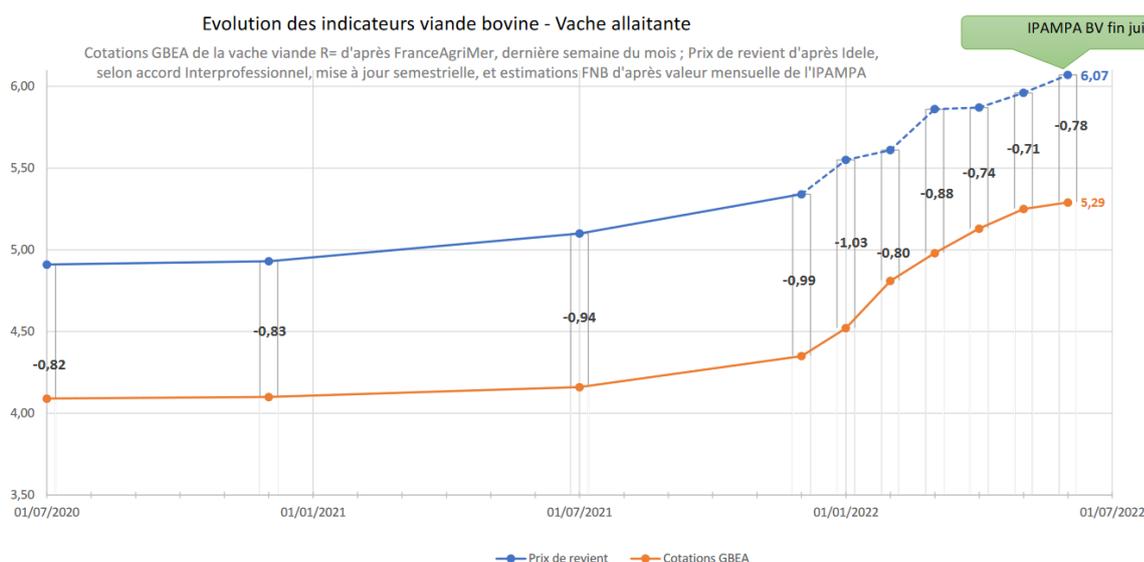
¹⁴⁸ <https://www.web-agri.fr/limousine/article/145011/un-indicateur-de-prix-de-revient-de-la-viande-bovine-enfin-valide-par-interbev>

forcément le cas de toutes les filières agricoles. Le calcul du prix de revient n'est donc pas harmonisé d'une filière à l'autre¹⁴⁹.

Comme le montre la figure ci-dessous, le prix de revient se situe ces dernières années systématiquement au-dessus des prix de vente des vaches allaitantes (tel que mesuré par la cotation GBEA - Gros Bovins Entrée Abattoir). Ainsi, la seule vente des vaches ne permet pas aux éleveurs et éleveuses de couvrir leurs coûts de production.

A noter qu'un tel graphe plus récent n'est à notre connaissance pas disponible, en revanche, au premier trimestre 2024, le prix payé au producteur était toujours à perte lorsque comparé au prix de revient, selon la Fédération Nationale Bovine (FNB)¹⁵⁰.

Figure 39 Évolution des indicateurs viande bovine - Vache allaitante (2020-2022)



Source : Chambre d'Agriculture du Cantal¹⁵¹

4.1.2 Des subventions indispensables au revenu des éleveurs et qui ne les protègent pas tous de la pauvreté

Comme illustré ci-dessous, le montant des subventions publiques par exploitation spécialisée bovin viande a, ces dernières années, toujours été supérieur à la moyenne toutes filières confondues, et même la plus élevée de toutes les filières (50,3 k€ en 2020 contre une moyenne de 33,6 k€ la même année)¹⁵². Si l'on rapporte ce montant à celui de l'ensemble des produits

¹⁴⁹ Entretiens Basic

¹⁵⁰ <https://www.agriculture-dromoise.fr/articles/01/06/2024/Le-prix-de-revient-toujours-au-dessous-des-cotations-93413/>

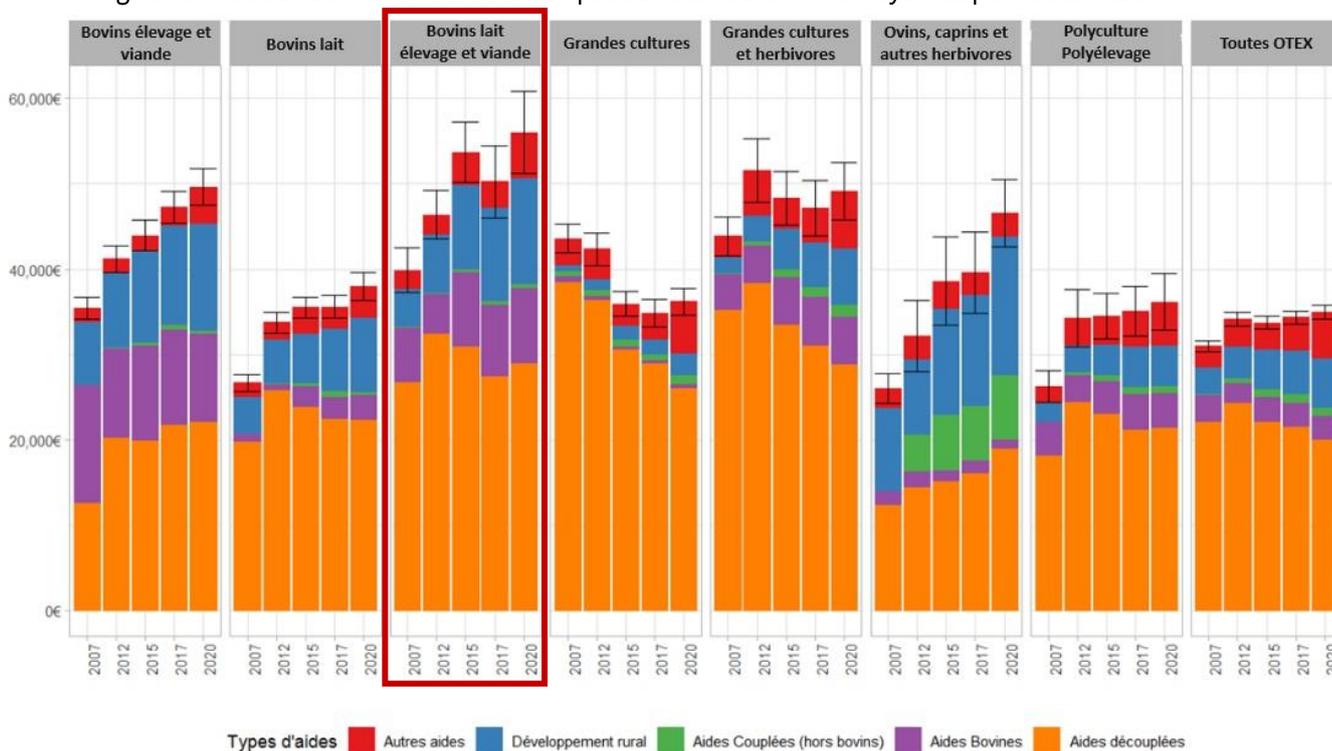
¹⁵¹ https://extranet-cantal.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Auvergne-Rhone-Alpes/117_Extra-Cantal_img/Actus-agendas/2022/Egalim_2/22_08_23_Evolution_couts_de_prod_viande_bovine_-_juin_2022.pdf

¹⁵² Comprend : aides découplées, aides bovines, aides couplées, développement rural, autres aides, selon le RICA et traitement Cour des comptes. Source : Cour des comptes (2023) <https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-06/20230522-S2023-0466-Soutiens-publics-eleveurs-bovins.pdf>

d'exploitation des élevages bovin viande, il apparaît que **les subventions publiques représentent en moyenne 38 % du total des recettes financières des exploitations**¹⁵³. Ce résultat souligne la forte dépendance des éleveurs spécialisés en bovin viande aux subventions.

Par ailleurs, selon la Cour des comptes (2023), l'activité d'élevage bovins (viande, lait et mixte) est l'activité agricole la plus aidée avec un total d'aides publiques de **4,3 milliards €**, hors aides fiscales et sociales, en 2020. La Cour des comptes estime, à l'aide du RICA, un montant de **2,81 milliards €** pour le secteur bovin viande seul, la même année.

Figure 40 Évolution du montant et de la composition des subventions moyennes pour certaines OTEX

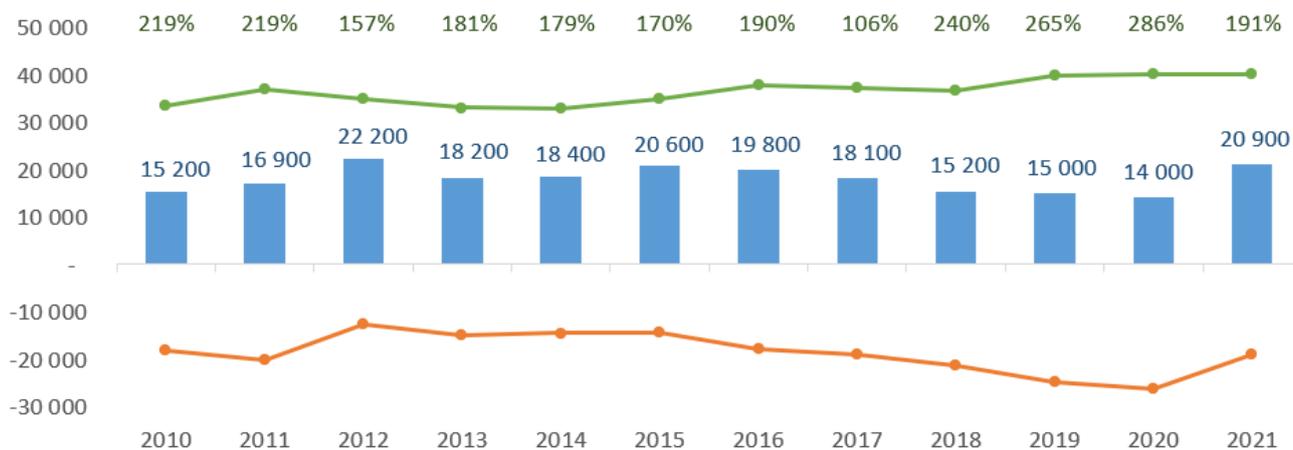


Source : Cour des comptes (2023) - Données RICA et traitement Cour des comptes

Pour poursuivre l'analyse, nous avons investigué le **Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) par exploitant agricole spécialisé bovin viande** (i.e. par Unité de Travail Agricole Non Salarié/UTANS) qui fournit une indication du revenu que les éleveurs et éleveuses parviennent à générer grâce à leur activité (cf. Figure ci-après, dans laquelle il s'agit d'euros courants).

¹⁵³ D'autre part, sur la période 2002-2020 ces subventions représentent, pour les exploitations d'élevage de bovins mixtes et les exploitations d'élevage de bovins allaitants, respectivement **60 % et 94 % de l'EBE**, ainsi que **127 % et 192 % du RCAI**, alors qu'elles représentent en moyenne environ 44 % de l'EBE et 81 % du RCAI des exploitations agricoles en France sur la période 2002-2020. Les élevages bovins laitiers s'inscrivent à l'inverse dans la moyenne nationale (taux de subvention de 43 % de l'EBE et 87 % du RCAI). La situation des élevages bovins allaitants s'est en outre nettement aggravée depuis 2015, avec des taux de subvention atteignant près de 120 % de l'EBE et plus de **250 % du RCAI** en 2020. Source : <https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-06/20230522-S2023-0466-Soutiens-publics-eleveurs-bovins.pdf>

Figure 41 RCAI/UTANS avant subvention (en €), RCAI/UTANS après subvention (en €), et montant de subventions / UTANS (en € et en % du RCAI) des élevages de vaches allaitantes



Source : BASIC, à partir de données OFPM (2023)

Comme illustré ci-dessus, le ratio RCAI/UTANS avant subvention des exploitations spécialisées bovin viande (courbe orange) est négatif depuis de nombreuses années et continue de se dégrader jusqu'en 2020 (atteignant - 26,1 k€ cette année-là), remontant en 2021 pour atteindre -19,1 k€. Une fois les subventions prises en compte (courbe verte), le RCAI/UTANS (barres bleues) devient positif, ce qui montre que sans soutien financier public, les éleveurs ne parviendraient à générer aucun revenu et ne couvriraient même pas leurs charges.

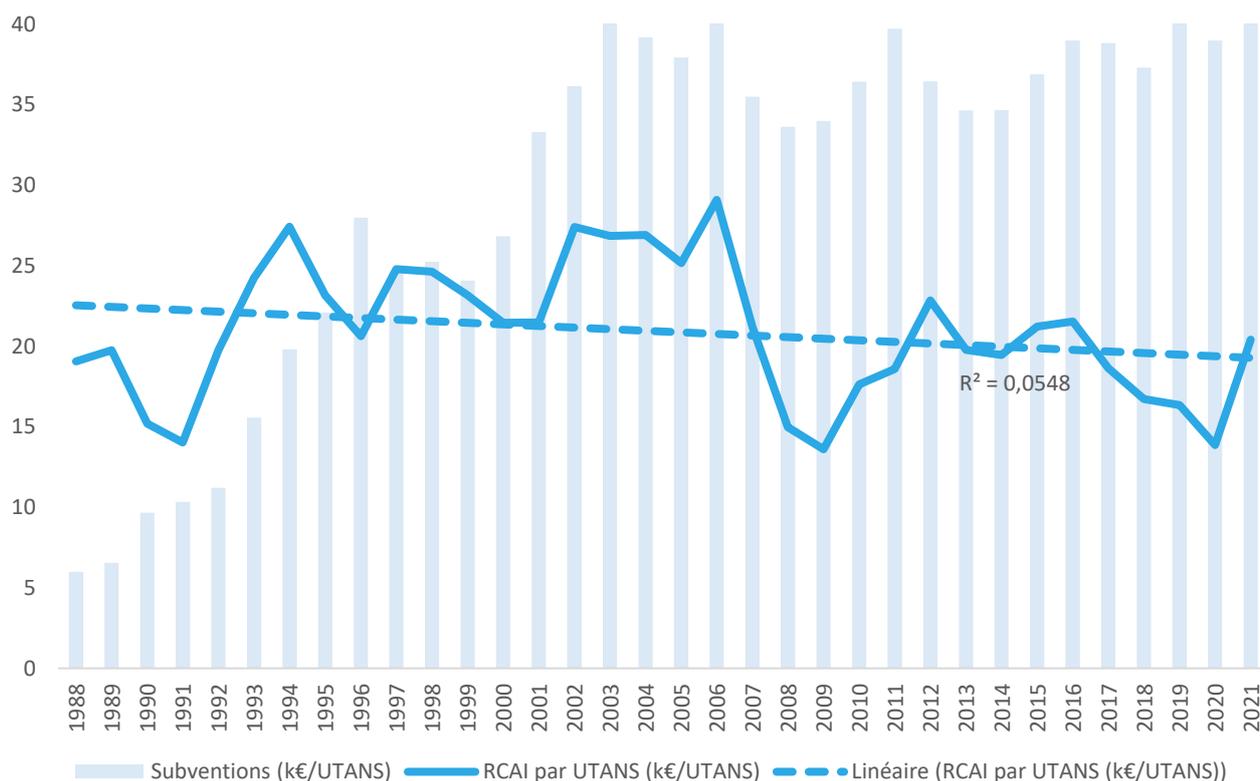
La situation conjoncturelle observée à partir de 2021 (augmentation des revenus, sans toutefois passer jusqu'à un RCAI hors subventions positif) doit être analysée via le prisme du temps long. Pour cela, nous remontons jusqu'en 1988, en corrigeant de l'inflation (euros constants), selon le graphe ci-dessous :

- En 1988, le montant des subventions par éleveur s'établissait à 6 k€ (de 2021), et le RCAI sans subvention à 13,1 k€ (de 2021) par éleveur, soit un RCAI de 19,1 k€ (de 2021) par éleveur ;
- En 2010, toujours corrigé de l'inflation, le montant des subventions par éleveur allaitant s'élevait à 36,4 k€ (de 2021), et le RCAI sans subvention était négatif à -18,8 k€ (de 2021) par éleveur, d'où un RCAI de 17,6 k€ (de 2021) par éleveur ;
- Depuis 2021, les subventions sont stables (autour de 40 k€) et les revenus ont augmenté dans un contexte très particulier (cf. ci-après), faisant craindre une hausse conjoncturelle. Ainsi, le revenu des éleveurs spécialisés en bovins viande a fortement augmenté en 2021 et en 2022 pour atteindre 20,4 k€ et 26,6 k€ (respectivement -19,6 k€ et -13,6 k€ sans subventions).

Ce conjoncturel ne semble malheureusement pas infléchir les évolutions sur les plus de 30 dernières années avec des revenus (corrigés de l'inflation) qui baissent tendanciellement de 14%¹⁵⁴, alors que les subventions ne cessent d'augmenter (cf. Graphe ci-dessous). Quoiqu'il en soit, depuis les années 2000, les revenus seraient négatifs sans ces subventions.

¹⁵⁴ Il s'agit plus précisément du pourcentage d'évolution de la courbe tendancielle 1988-2021 du RCAI/UTANS.

Figure 42 Évolution du RCAI/UTANS en euros constants 2021 (i.e. corrigé de l'inflation) de 1988 à 2021



Source : Données RICA et mise en forme Basic

En effet, comme dit plus haut, ce n'est qu'une fois les subventions prises en compte que le RCAI/UTANS devient positif. Ainsi, **sans ces soutiens financiers publics, les éleveurs ne parviendraient à générer aucun revenu et ne couvriraient même pas leurs charges, ce qui les obligerait à cesser leur activité.** Selon le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire : « *sans les subventions, plus de 90 % des éleveurs de bovins viande et près de 75 % des éleveurs d'ovins et bovins mixtes auraient un RCAI négatif en 2019* »¹⁵⁵.

Le meilleur témoin de ce haut niveau de dépendance aux subventions des élevages bovin viande est la **part que les aides publiques représentent dans le résultat courant avant impôt (RCAI) des exploitations** : de loin supérieur à 100 %, il a même atteint un maximum de 286% en 2020.

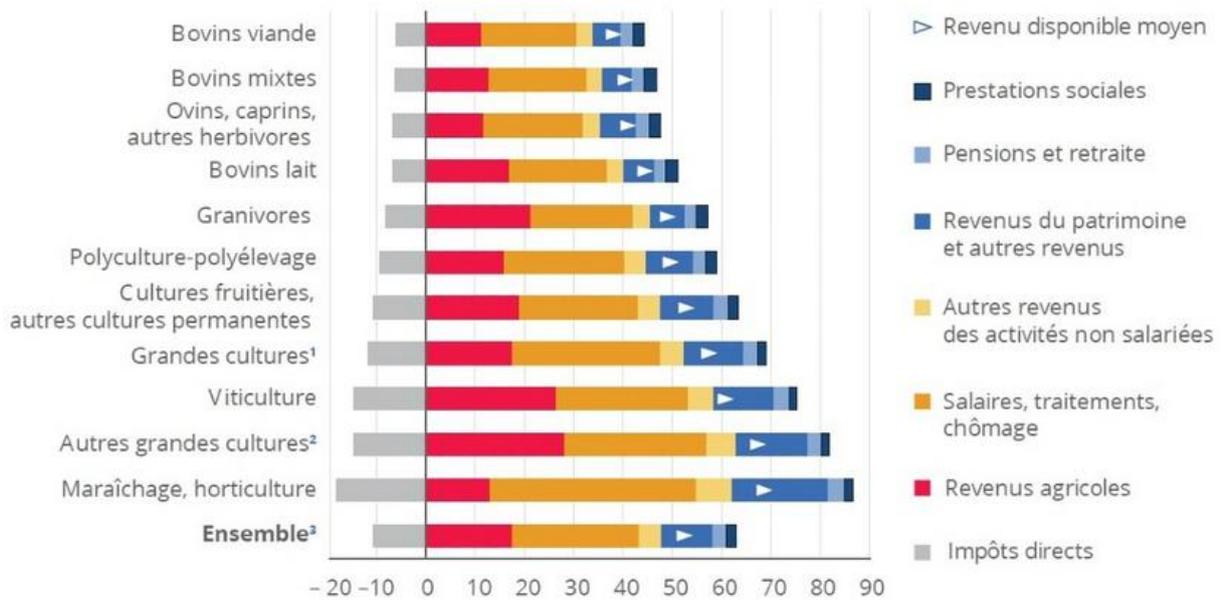
Malgré ce haut niveau de soutien financier public, **les éleveurs, en particulier ceux spécialisés en bovin viande, sont les agriculteurs qui ont le niveau de vie le plus faible** (cf. graphique ci-après). Ils disposent d'un revenu disponible moyen à peine supérieur à 40 k€ par ménage et par an, qui s'appuie principalement sur le revenu du conjoint et non sur leur activité agricole. Près **d'un quart d'entre eux (22 %) vivrait sous le seuil de pauvreté en 2020**¹⁵⁶.

¹⁵⁵ <https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-06/20230522-S2023-0466-Soutiens-publics-eleveurs-bovins.pdf>

¹⁵⁶ Givois (2024)

<https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/77>

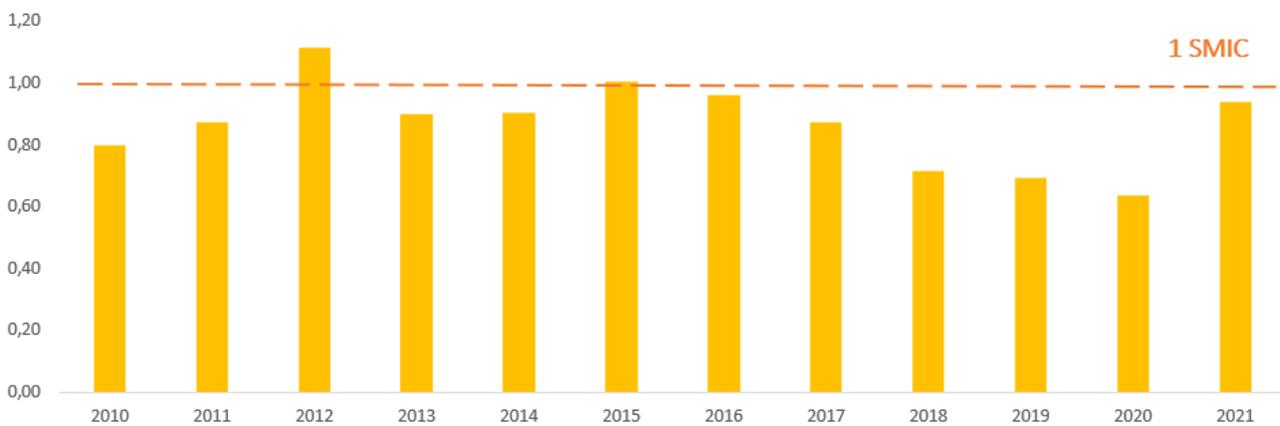
Figure 43 Revenu annuel moyen des exploitations de différentes OTEX (en milliers d'euros)



Source : Revenu annuel moyen en fonction des activités agricoles. Insee¹⁵⁷

Ainsi, comme illustré ci-dessous, en moyenne, les éleveurs et éleveuses spécialisé bovin viande n'ont pu atteindre un revenu équivalent au SMIC que 2 fois entre 2010 et 2021. Leur revenu est même tombé à 0,64 SMIC en 2020, malgré l'importance des sommes engagées sous forme de subventions publiques.

Figure 44 Rémunération des éleveurs en bovin viande sur la base d'un SMIC horaire net (RCAI par UTANS net, 2010-2021)



Source : Calculs Basic d'après OFPM, RICA, et Insee

[28903/AGRI24.pdf&ved=2ahUKEwjB87vToteJAxvtUKQEHOzINE8QFnoECBUOAO&usg=AOvWaw0cgJfZWAYuVTFTWaAEZa_wk](https://www.insee.fr/fr/statistiques/28903/AGRI24.pdf&ved=2ahUKEwjB87vToteJAxvtUKQEHOzINE8QFnoECBUOAO&usg=AOvWaw0cgJfZWAYuVTFTWaAEZa_wk)

¹⁵⁷ <https://www.ladepeche.fr/2024/01/25/infographies-colere-des-agriculteurs-leurs-revenus-leur-nombre-en-declin-les-inegalites-decouvrez-le-portrait-edifiant-de-la-profession-11717158.php>

La **dégradation observée sur les années 2017-2020**, notamment dans les petites et les moyennes exploitations, est à relier au décrochage des prix et à la hausse des coûts à la production¹⁵⁸, et ce, malgré la faible disponibilité sur le marché en vache laitière qui a indirectement soutenu le prix de la vache allaitante¹⁵⁹.

A partir de 2021, la nouvelle conjoncture (augmentation du RCAI) n'est que marginalement dû au prix de vente des animaux. En effet, cette hausse est surtout liée à l'augmentation des prix des céréales en 2021, fortement accentuée par l'emballement des marchés suite au déclenchement de la guerre en Ukraine en 2022¹⁶⁰. Cette hausse masque donc des **disparités croissantes entre les systèmes d'élevage** : les éleveurs herbagers ont connu une augmentation de leurs revenus bien moindre que celle des éleveurs vendant également des céréales (le graphe ci-dessous montre que ces derniers ont des revenus qui ont pu jusqu'à doubler sur cette période¹⁶¹).

¹⁵⁸ Comme le montre l'analyse croisée de l'indice IPAMPA22 viande bovine établi par l'Insee et de celui du prix moyen des gros bovins en entrée d'abattoir (GBEA, état d'engraissement), en euros constants, rapporté en base 100 pour l'année 2015 : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230522-S2023-0466-Soutiens-publics-eleveurs-bovins.pdf>

¹⁵⁹ Source : entretiens Basic et <https://www.monde-diplomatique.fr/2024/07/A/67216>

¹⁶⁰ Comme explicité par l'Idèle dans ses dossiers économiques annuels Bovins viande. En parallèle, l'Insee publie chaque année un indice mensuel des prix agricoles à la production (IPPAP) pour les céréales. Celui-ci indique que le prix des céréales a fortement évolué (à la hausse) entre début 2020 et fin 2022 (d'en moyenne 30% en 2021 et a pu jusqu'à doubler courant 2022).

¹⁶¹ D'après le rapport annuel de l'Idèle (2024), basé sur les chiffres consolidés (pour 2020 à 2022) du réseau de fermes Inosys. https://idele.fr/?eID=cmis_download&olD=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2Ff1536696-aa15-4ddf-9aa8-2e41aeab3bf8&cHash=86f0a3597e9568e9430a8a9bd58bc524

Figure 45 Résultats courants par unité de main d'œuvre (en euros courants) entre 2020 et 2021 : de fortes disparités entre systèmes d'élevage dans la hausse conjoncturelle des revenus



Source : Idele, à partir du réseau Inosys, mise en forme FNH

Cette hausse est-elle conjoncturelle ou durable ? Les prévisions pour 2023 divergent¹⁶², indiquant une incertitude sur l'évolution des revenus. Ceux-ci dépendent de plusieurs facteurs : le prix des céréales, le prix des animaux dans un contexte de décapitalisation, l'évolution du niveau des charges, l'évolution d'éventuelles aides d'urgence, etc.

4.2 Des subventions qui favorisent les systèmes intensifs et de moins en moins efficaces

4.2.1 Les exploitations intensives sont plus largement subventionnées par la PAC

Historiquement, ce sont les systèmes qui avaient les plus forts chargements¹⁶³ qui ont reçu les montants d'aides de la Politique Agricole Commune (PAC) par hectare les plus élevés (aides du 1^{er} pilier) ces dernières étant versées, avant la réforme de la PAC de 1991, en fonction du nombre de tête

¹⁶² L'Idele prédit que « les revenus des éleveurs ont nettement baissé par rapport à 2022 » en 2023, quand l'OFPM prévoit un revenu supérieur à 2022 en 2023 dans son rapport annuel de 2024

https://idele.fr/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2Ff1536696-aa15-4ddf-9aa8-2e41aeab3bf8&cHash=86f0a3597e9568e9430a8a9bd58bc524 et https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/2024_rapport_complet_ofpm.pdf

¹⁶³ Le « chargement » fait référence au rapport entre le nombre d'animaux et la surface de pâturage disponible. Un fort chargement fait référence à un grand nombre d'animaux sur une surface donnée.

de bétail détenues. En comparaison, les aides du 2nd pilier, à destination des exploitations générant moins d'impact environnemental, ont des montants bien inférieurs.

Cependant, en ce qui concerne la viande bovine les aides du 1^{er} pilier ont tout de même été plafonnées (en nombre de têtes et selon un chargement maximal de 2 UGB/ha), et associées à une prime à l'extensification¹⁶⁴. Mais la présence de prairies n'a pas fait l'objet de primes, alors que les aides ont été augmentées en cas d'irrigation, et les surfaces en maïs ensilage ont été fortement subventionnées, à un montant équivalent à celui des surfaces en céréales. Ce mode de calcul a donné un avantage aux exploitations dont l'alimentation du bétail était peu ou pas basée sur les prairies. Ces exploitations sont en outre celles qui utilisent le plus de maïs ensilage, ce qui augmente d'autant leur paiement moyen à l'hectare.

Ces différentes modalités peuvent expliquer, dès le départ, un versement d'aides à l'hectare plus important pour des systèmes plus intensifs et présentant des effets potentiels sur l'environnement plus négatifs. Ces modalités ont ensuite impacté les distributions ultérieures, après le découplage des aides, puisque celui-ci a été fondé sur l'historique des primes perçues¹⁶⁵. Par conséquent, **ce sont les exploitations qui ont des systèmes intensifs qui sont les plus subventionnées**¹⁶⁶.

4.2.2 Des subventions corrélées à une baisse de l'efficacité technique

Malgré les importants progrès techniques, technologiques et de connaissances des trois dernières décennies, **l'efficacité technique des systèmes d'élevage bovin viande a fortement baissé**. C'est ce que démontrent les recherches de Veysset et Boukhriiss (2021) (cf. ci-dessous) sur l'évolution de la productivité des facteurs de production des élevages entre 1988 et 2018 (travail, terres, bâtiments & équipements, consommations intermédiaires, gain de poids vif par kg d'aliments achetés)¹⁶⁷.

Tableau 3 Taux d'évolution moyen annuel (en % par an) des caractéristiques structurelles, de la productivité des facteurs et de l'efficacité technique des exploitations d'élevage bovins lait et viande, entre 1988 et 2018

¹⁶⁴ L'extensification, par opposition à l'intensification, fait généralement référence à : moins d'intrants, une meilleure prise en compte de l'environnement, et souvent des rendements plus faibles mais une meilleure durabilité à long terme. Dans le cas de l'élevage bovin, on peut ajouter une alimentation basée sur les prairies.

¹⁶⁵ Kirsch et al. (2017)

¹⁶⁶ Kirsch et al. (2017)

¹⁶⁷ Selon Veysset et Boukhriiss (2021) : "L'efficacité, ou productivité, d'un système de production reflète sa capacité à produire à partir d'une quantité de ressources donnée. La productivité totale des facteurs mesure le rapport entre le volume de production d'une entreprise et la quantité de facteurs de production qu'elle a utilisée, l'efficacité technique étant évaluée par la productivité des facteurs variables », i.e. ressources utilisées, à savoir les consommations intermédiaires et la consommation de capital fixe. Selon (Veysset *et al.*, 2015) : « si, entre deux exercices, le volume de la production a augmenté plus vite que celui des facteurs utilisés, il y a gain de productivité. La valeur économique de cette différence de variation de volumes est appelée surplus de productivité global. »

	Bovins viande OTEX4600			
	88-18	88-92	93-06	07-18
Surface agricole utile SAU (ha)	2,04	4,39	1,98	1,45
Main-d'œuvre totale (UTA)	-0,10	-0,91	-0,16	0,11
Effectif d'animaux (UGB)	1,94	3,58	2,30	1,22
Production agricole (€ csts1)	1,82	2,03	2,92	0,78
Productivité du travail	1,92	2,94	3,07	0,67
Productivité des terres	-0,22	-2,36	0,94	-0,66
Productivité des cons. int.2	-0,55	0,48	-0,88	-0,64
Productivité du capital fixe	-0,86	3,30	-1,97	-0,10
Efficacité technique	-0,62	1,15	-1,14	-0,51

Notes : 1 Euros constants ; 2 consommations intermédiaires.

Source : Veysset et Boukhriss (2021)¹⁶⁸

Comme illustré ci-dessus, les **forts gains de productivité du travail** réalisés par les éleveurs bovin viande (+1,92%/an) semblent avoir été le principal moteur du développement des exploitations, **sans que pour autant leur rentabilité et le revenu par travailleur ne s'améliorent significativement.**

Pour accompagner la croissance de taille des troupeaux, et assurer leur bonne gestion, les éleveurs ont réalisé d'importants investissements en matériel, bâtiments d'élevage et équipements (notamment sur la période 1993-2006) qui ne se sont pas totalement traduits par une augmentation proportionnelle des volumes de production¹⁶⁹. Il y a ainsi eu une **substitution du travail par du capital et des intrants, sans gain global de productivité.**

On peut ainsi supposer que l'argent investi sous forme de subventions a encouragé, dans une certaine mesure, les éleveurs à intensifier leurs pratiques. Or, cette évolution ne s'est pas accompagnée d'une hausse de l'efficacité technique. Résultat : une production moins rentable pour les éleveurs, et un pari de l'intensif qui n'a pas engendré de meilleure rémunération des éleveurs.

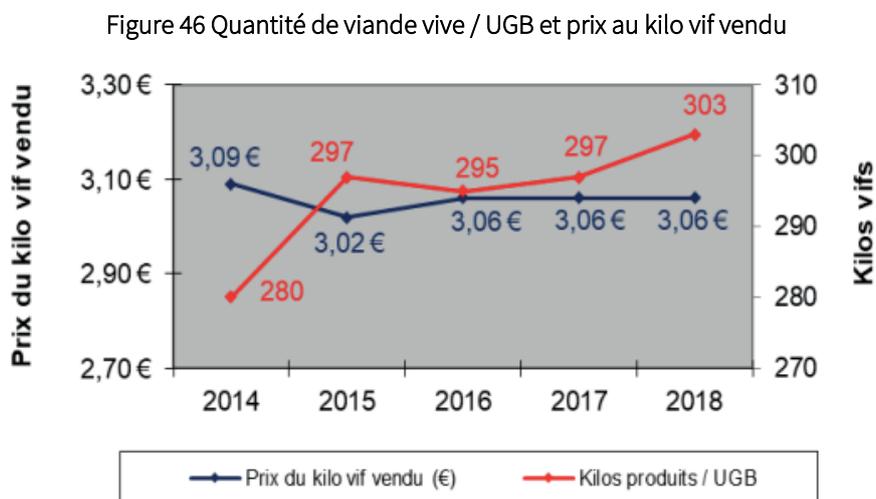
Un exemple emblématique de cette situation est l'évolution du **gain de poids de l'animal vif par kg d'aliments ingérés**, qui est au centre du modèle conventionnel de l'élevage allaitant français basé sur l'**engraissement**. Ce gain de poids se mesure techniquement par l'indice du « Gain Moyen Quotidien », ou « GMQ de carcasse », dont dépendent les cotations de commercialisation de bovins, et donc la **rémunération des agriculteurs.**

Ces dernières décennies, la recherche génétique d'animaux maximisant l'engraissement a permis une augmentation de la quantité de viande vive par UGB (courbe rouge sur le graphe ci-dessous).

¹⁶⁸ <https://journals.openedition.org/economierurale/9474>

¹⁶⁹ <https://productions-animales.org/article/view/4609>

Mais dans le même temps, le prix par kg de viande vive a stagné voire diminué selon les périodes (courbe bleue sur le graphique ci-dessous). Cette stagnation du prix au kg, conjuguée aux limites de la recherche génétique (l'efficacité de l'engraissement atteignant son maximum) mettent en évidence les limites de la course à l'alourdissement (en termes de kg produits/UGB) qui a démarré il y a plusieurs décennies.



Source : Les résultats technico-économiques 2018 des élevages bovins viande¹⁷⁰

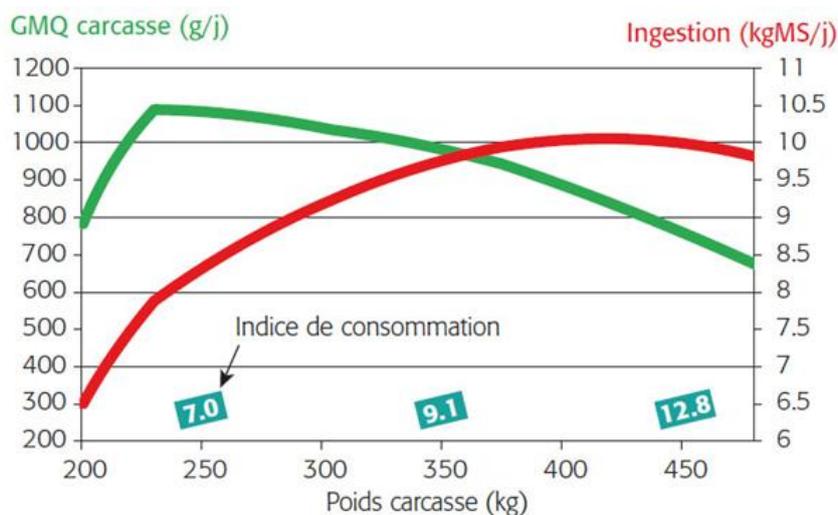
Par ailleurs, les élevages bovin viande font face à des coûts de production importants, en particulier en fin de processus d'engraissement. Comme illustré par le graphique ci-dessous, en fin d'engraissement, le gain de poids (GMQ carcasse, en vert) diminue alors que les quantités ingérées par le jeune bovin continuent d'augmenter (en rouge). Par conséquent, l'indice de consommation¹⁷¹, qui est le rapport entre ces deux variables, se dégrade. Ceci est observé avec tous les types de rations distribuées : maïs plante entière, céréales en ration sèche, maïs + herbe. Un kilo supplémentaire peut donc coûter jusqu'à deux fois plus cher¹⁷².

¹⁷⁰ https://gers.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/067_Inst-Gers/documents/volontepaysannegers/Articles_VP/Productions-Techniques/Elevage/Bovins/Annee_2020/Resultats_technico_econ_bovin_viande_VP_1334.pdf

¹⁷¹ Indice de consommation (énergétique) = quantité d'énergie consommée (UF) / gain de poids de l'animal (kg de poids vif)

¹⁷² <https://www.mon-cultivar-elevage.com/content/en-fin-dengraissement-le-kilo-supplementaire-peut-couter-cher>

Figure 47 : Évolution de l'ingestion, de la croissance en GMQ carcasse, et de l'indice de consommation énergétique, en fonction du poids carcasse de jeunes bovins à l'engraissement



Résultats simulés avec l'outil JB-Box.
Source : Arvalis Institut du végétal¹⁷³

Ainsi, les systèmes de production se sont intensifiés. Mais en parallèle, les gains de productivités espérés n'ont pas été au rendez-vous et les coûts de production ont continué de grimper. Cet élément est l'un des facteurs de dégradation de la situation économique des éleveurs. Dans la partie suivante, nous identifions d'autres facteurs, en articulation avec l'aval de la chaîne.

4.3 Une filière désorganisée dont l'aval capte la valeur

4.3.1 Une culture d'indépendance des producteurs et peu de contractualisation

Dans le contexte analysé précédemment, la revalorisation du travail des éleveurs et éleveuses passerait par le regroupement de leur offre pour leur permettre de peser plus fortement dans les négociations commerciales vis-à-vis d'acheteurs en aval fortement concentrés dans le secteur bovin viande, comme décrit dans le Chapitre 3.

Pourtant, la culture d'indépendance, encore appelée « maquignonage » ou « cueillette », reste très forte au sein du secteur bovin viande¹⁷⁴, et va à l'encontre d'une contractualisation généralisée.

Ainsi, selon une étude commandée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en 2019¹⁷⁵ :

- 1/3 des gros bovins commercialisés chaque année proviennent de coopératives. Les 45 coopératives regroupent seulement un quart des éleveurs ;

¹⁷³ <https://www.arvalis.fr/infos-techniques/non-alourdir-les-carcasses-de-jeunes-bovins-nameliore-pas-lindice-de-consommation>

¹⁷⁴ Audit Flash de la Cour des comptes (2024)

¹⁷⁵ Centre d'études et de prospective (CEP), MASA

- 20% proviennent de **groupements sans transfert de propriété**¹⁷⁶. Ces 32 OPST (organisations de producteurs sans transfert), regroupent également **un quart des éleveurs**.

Cela signifie que l'autre moitié des producteurs traite encore directement avec des négociants¹⁷⁷. Il semble que les acteurs de la filière ne souhaitent tout simplement pas utiliser de système de contractualisation pour sécuriser leurs marges¹⁷⁸.

La contractualisation est donc encore quasi-inexistante dans le secteur. Les contrats commerciaux incluant volumes et prix restent marginaux, et ceux prenant en compte un indicateur de coût de production ne représentent que 2 % des contrats¹⁷⁹.

Résultat : **95 % des ventes de gros bovins se font selon un marché de type spot**¹⁸⁰, en prix et en volume, y compris l'essentiel des ventes sous statut coopératif. De ce fait, la matière première est vendue et livrée rapidement, ce qui ne permet pas de se protéger des fluctuations éventuelles du prix des produits. Tout cela maintient le secteur dans une **logique de flux poussés (déterminés par l'offre plus que par la demande) et de faible coordination entre les maillons**¹⁸¹.

4.3.2 L'aval capte les aides publiques des producteurs

Si l'on étend le regard jusqu'à l'aval des filières bovin viande, le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) souligne un **effet « ciseau toujours croissant entre la baisse des prix à la production et l'augmentation de ceux à la distribution »**¹⁸², entraînant une répartition inégale le long de la chaîne de valeur.

De manière complémentaire, les recherches de Veysset et al. (2019) ont montré qu'entre 1980 et 2015, le **surplus économique cumulé du secteur alimentaire français a été issu à 69 % des aides et subventions publiques attribuées aux agriculteurs et a été capté à 86 % par les acteurs de l'aval des filières**¹⁸³ (dont 63 % par ceux de la viande) en raison du maintien de prix bas payés aux producteurs¹⁸⁴.

¹⁷⁶ Proportion que le rapport du CGAAER estime plutôt à un tiers

¹⁷⁷ Geffroy et Reffay (2015) : CGAAER – Rapport de situation et de propositions sur la filière bovins viande du CGAAER

¹⁷⁸ <https://www.reussir.fr/agriculture-massif-central/la-contractualisation-en-butte-la-culture-du-maquignonage>

¹⁷⁹ Dans le diagnostic préalable au Plan Stratégique National, selon <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230522-S2023-0466-Soutiens-publics-eleveurs-bovins.pdf> publié en 2022

¹⁸⁰ Marché au jour le jour, par opposition au marché à terme. Ce dernier repose sur un prix défini à l'avance entre l'acheteur et le vendeur, et qui permet de se protéger d'éventuelles fluctuations de prix.

¹⁸¹ Centre d'études et de prospective (CEP), MASA - Cour des comptes, les soutiens publics aux éleveurs de bovins S2023-0466 <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230522-S2023-0466-Soutiens-publics-eleveurs-bovins.pdf>

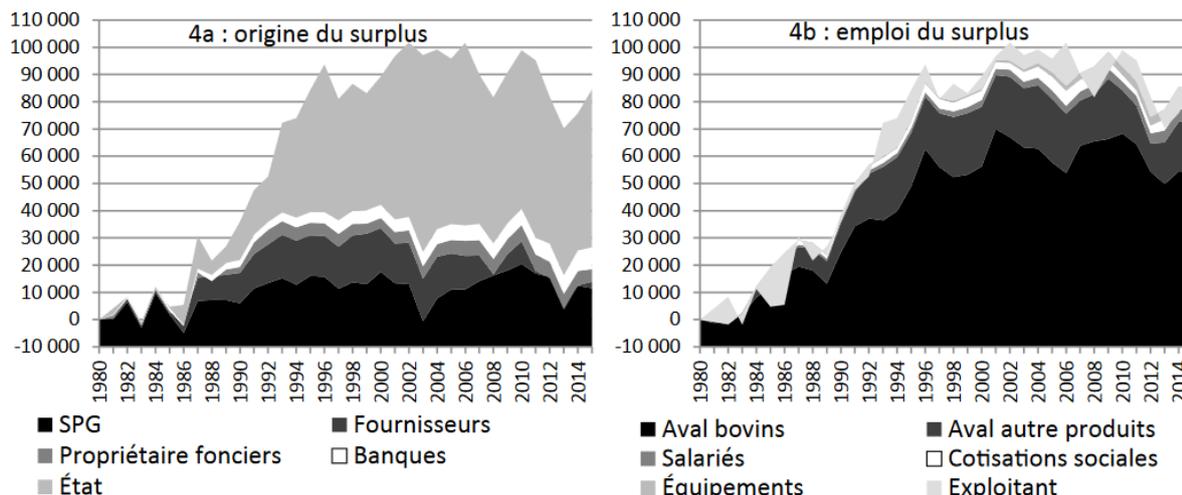
¹⁸² Conseil général de l'alimentation, de l'environnement et des espaces ruraux (CGAAER), La contractualisation de l'engraissement de viande bovine, mars 2021.

¹⁸³ L'aval va de la première mise en marché (marché en vif, entrée abattoir) aux consommateurs, incluant un grand nombre d'acteurs (commerce des animaux, transformation, restauration, distribution, etc.)

¹⁸⁴ Travaux issus d'une étude menée sur un échantillon d'éleveurs bovins allaitants

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230522-S2023-0466-Soutiens-publics-eleveurs-bovins.pdf> à partir de Veysset et al. (2019)

Figure 48 Évolution des ressources ou origine (figure 4A) et de l'utilisation ou emploi (figure 4b) du surplus économique cumulé sur 36 ans. Part des différents agents, en euros constants



Source : Veysset et al. (2019)

Cependant, en bout de chaîne, le consommateur n'a pas bénéficié de la baisse des prix à la production. De 1980 à 2015, en euros constants, le prix des bovins payé aux producteurs a chuté de 40 % alors que le prix de la viande bovine achetée par les consommateurs a augmenté de 25 %¹⁸⁵.

4.4 Résultat de ces évolutions : une déprise du cheptel non compensée par la productivité, entraînant la baisse de la production

4.4.1 Une décapitalisation particulièrement marquée en France...

L'ensemble des dynamiques économiques analysées précédemment entraînent de fortes conséquences sur l'évolution du troupeau allaitant français.

Historiquement, la conjonction de la revalorisation de la prime à la vache allaitante en 1992¹⁸⁶ et de la réduction tendancielle du troupeau laitier (depuis l'instauration des quotas en 1984) avait permis de faire passer l'élevage bovin viande d'activité secondaire à une filière plus structurée¹⁸⁷, entraînant la croissance et l'extension géographique du troupeau allaitant. À partir des années 2000, les effectifs de vaches allaitantes ont dépassé ceux du troupeau laitier¹⁸⁸.

Mais depuis 2016, le secteur de la production de bovins allaitants subit une forte décapitalisation¹⁸⁹ de son cheptel qui a même dépassé le rythme de disparition du troupeau laitier (cf. figure ci-dessous : -837 000 têtes entre 2016 et 2022, soit une perte de 12% du troupeau allaitant en 6 ans). Cette évolution est principalement due à la baisse du nombre d'exploitations.

¹⁸⁵ Veysset et al. (2019)

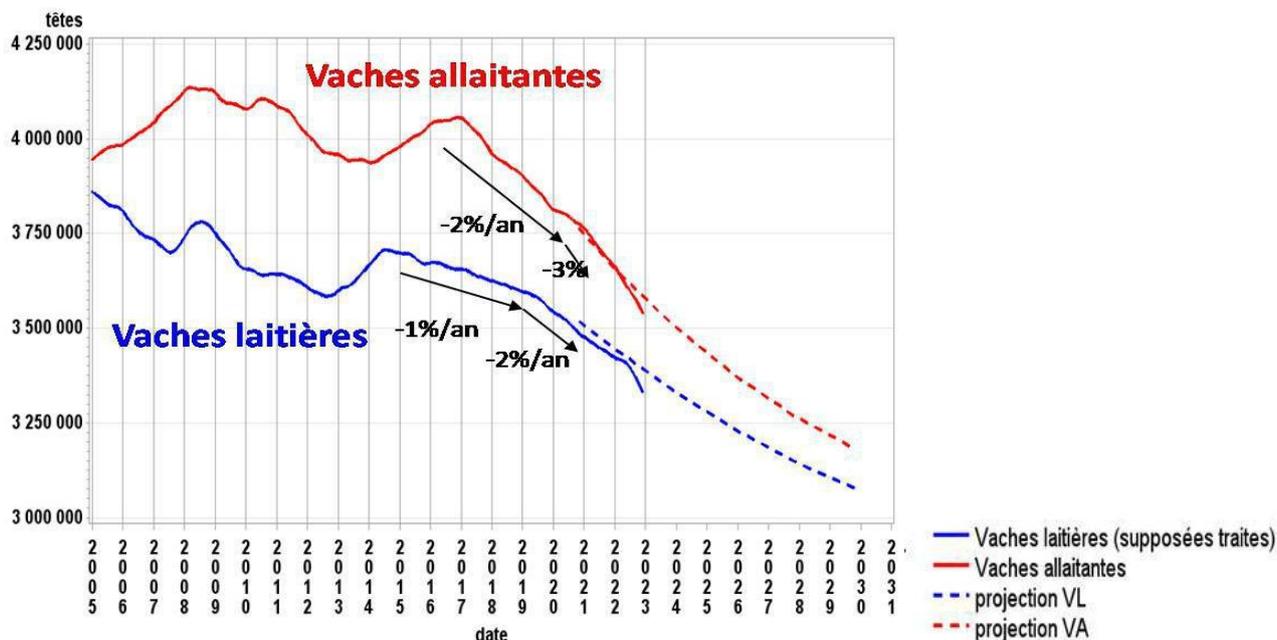
¹⁸⁶ « La prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) est octroyée aux producteurs spécialisés de viande bovine. Cette prime, qui existe depuis le début des années quatre-vingts, a été fortement revalorisée entre 1992 et 1995, dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune (PAC), afin de compenser la baisse de 15 % du prix d'intervention de la viande bovine. » Source : <https://www.senat.fr/questions/base/1997/qSEQ970701536.html>

¹⁸⁷ https://abiodoc.docressources.fr/doc_num.php?explnum_id=1280

¹⁸⁸ <https://www.senat.fr/rap/r10-734/r10-7340.htm> l

¹⁸⁹ Diminution du cheptel

Figure 49 Évolution du nombre de vaches laitières et allaitantes (tendances désaisonnalisées) et projection 2030



Source : Agri71, Idele d'après SPIE-BDNI¹⁹⁰

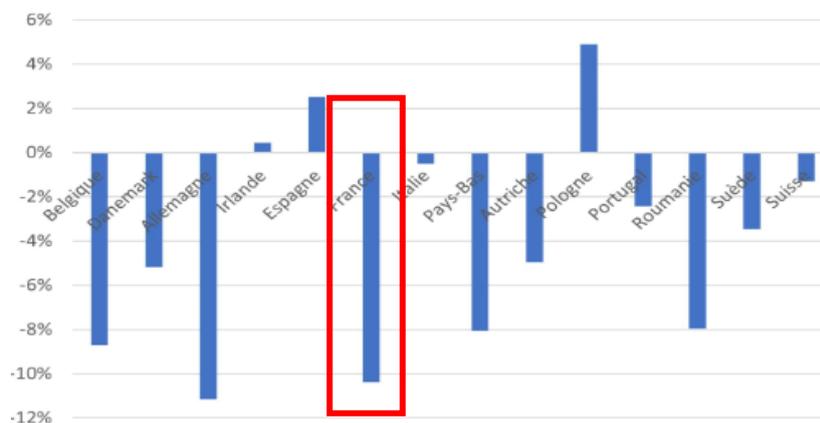
Cette tendance à la décapitalisation n'est pas exclusive à la France et s'observe dans une bonne partie de l'Europe. D'après les chiffres Eurostat, sur la période 2017-2022, les baisses les plus marquées se situent en Allemagne (-11,2%) et en France (-10,4%), comme l'illustre le graphique ci-dessous. Ces pays représentent respectivement 15 % et 23 % du cheptel européen¹⁹¹.

¹⁹⁰https://idele.fr/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FspacesStore%2Fdd12dfca-534a-4ee6-9a79-5c4d24578048&cHash=625ecc472d3297fc4d109717b2030907

Et <https://www.agriculture-strategies.eu/2022/12/laugmentation-des-prix-de-vente-suffira-t-elle-a-enrayer-la-decapitalisation-de-lelevage-bovin/>
<https://www.agri71.fr/articles/19/05/2023/Decryptage-bovins-viande-decapitalisation-de-quoi-es-tu-le-nom-91811/>

¹⁹¹ <https://www.agriculture-strategies.eu/2022/12/laugmentation-des-prix-de-vente-suffira-t-elle-a-enrayer-la-decapitalisation-de-lelevage-bovin/>

Figure 50 Évolution des principaux cheptels bovins européens entre mai/juin 2017 et 2022



Source : Eurostat, traitement Agriculture Stratégies¹⁹² – 2022

4.4.2 ... qui s'explique par l'agrandissement des exploitations et la disparition des petits cheptels

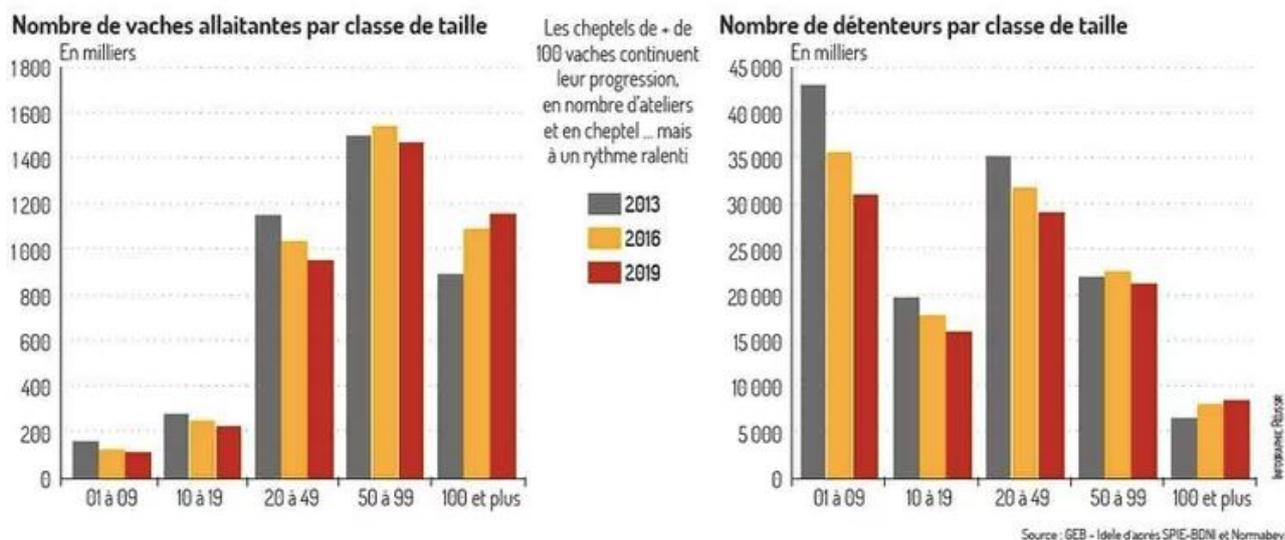
La diminution du cheptel allaitant décrit précédemment provient notamment de **l'intensification et de l'agrandissement** des élevages bovin viande qui ont été analysés au chapitre 4.2 : la course à l'engraissement et l'orientation des aides de la PAC ont entraîné une dynamique d'**agrandissement et de polarisation des tailles des exploitations** (qui dépasse le cas du bovin viande et concerne plus largement la plupart des filières agricoles françaises).

Ainsi, le nombre de petits cheptels ne cesse de diminuer tandis que **les cheptels de plus de 100 vaches ont progressé ces dernières années en nombre d'ateliers, et tendent désormais vers une stagnation** (cf. graphique ci-dessous). En parallèle, le nombre de détenteurs de petits cheptels s'effondre tandis que celui des grands cheptels progresse, mais également **à un rythme ralenti** entre 2016 et 2019 (cf. ci-dessous).

Il semble ainsi que, dans un contexte de diminution du nombre d'exploitation en bovins allaitants, **les catégories les plus intensives et les plus gros cheptels ne progressent plus**, questionnant ainsi la capacité des gains en productivité à compenser la diminution du cheptel global.

¹⁹² <https://www.agriculture-strategies.eu/2022/12/laugmentation-des-prix-de-vente-suffira-t-elle-a-enrayer-la-decapitalisation-de-lelevage-bovin/>

Figure 51 Nombre de vaches allaitantes par classe de taille (gauche) et nombre de détenteurs par classe de taille (droite)



Source : Réussir, selon GEB – Idele, SPIE BDNI et Normabev - 2020¹⁹³

Selon Aubert et al. (2024), sans nouvelle mesure, et sous l'hypothèse d'un maintien de la demande, un **scénario tendanciel à 2035 conduirait notamment, pour l'ensemble des filières d'élevage, à la poursuite de l'érosion des structures moyennes et de petites tailles**, aux maillons des fermes comme des industries.

Ce scénario estime ainsi une réduction de 34 % des fermes élevant des animaux et **30 % des emplois associés d'ici 2035**, ainsi qu'une disparition de 20 % des outils d'abattage-découpe et 14 % des emplois agro-industriels.

Une autre conséquence de ce scénario serait l'accroissement du déséquilibre offre-demande sur le marché domestique pour toutes les filières d'élevage, avec un **taux de couverture passant de 98 % en 2020 à 87 % en 2035**, touchant ainsi aux enjeux de souveraineté alimentaire pour la France.

Ajoutons que selon des projections démographiques à 2030 en élevage allaitant réalisées par l'Idele, les projections annoncent que d'ici là, **un cédant sur six ne sera vraisemblablement pas remplacé, en raison des départs en retraite, soit une perte potentielle de 584 000 vaches allaitantes entre 2021 et 2030**¹⁹⁴.

Le non-remplacement s'explique notamment par les difficultés de reprise des exploitations, car les niveaux de rentabilité ne facilitent pas le départ en retraite des exploitants, qui ont de fait une petite pension de retraite, et des installations qui se font plus tardives.

¹⁹³ <https://www.reussir.fr/bovins-viande/fortes-evolutions-demographiques-prevoir-pour-les-systemes-allaitants>

¹⁹⁴ <https://www.web-agri.fr/vaches-allaitantes-pmtva/article/204878/bovins-viande-d-ici-2030-la-france-devrait-perdre-58400-vaches-et-2-pourcents-d-eleveurs-par-an>

5 Alternatives

5.1 La filière historique semble verrouillée

L'analyse détaillée dans les chapitres qui précèdent montre que l'évolution de la filière bovin viande est verrouillée à plusieurs niveaux :

- un changement d'habitudes de consommation qui favorise les viandes non bovines et le steak haché issu de la filière moderne au détriment de la filière historique de viande piécée.
- des coûts de revient bien plus élevés pour la filière historique (principal débouché du troupeau allaitant) que pour la filière moderne nationale et d'importation.
- des outils industriels coûteux, qui se concentrent dans l'ouest, à proximité du troupeau laitier qui les approvisionne.
- en conséquence, des éleveurs qui n'arrivent pas à vivre de leur activité, malgré l'agrandissement des exploitations et l'intensification des pratiques.

5.2 Les SIQO comme alternatives

5.2.1 Situation en 2021 : une production minoritaire et une progression modeste

Le renouvellement des préoccupations autour de l'impact environnemental de l'élevage et du respect du bien-être animal auraient pu bénéficier aux filières sous SIQO.

Pourtant, la part de la production commercialisée (en tonnes) sous SIQO reste minoritaire, avec, en 2021, **4,5% des abattages français de gros bovins**, et 6% pour les veaux¹⁹⁵, avec une progression relativement lente par rapport à 2020 (cf. tableau ci-dessous).

De plus, les filières de qualité ont bénéficié en 2021 d'un manque de disponibilité de viande conventionnelle et de difficultés d'approvisionnement à l'import liées au Covid 19, qui ont pu favoriser leur dynamique sur cette période.

Figure 52 Evolution de la part des gros bovins sous SIQO en 2021

		Label Rouge	Label Rouge + IGP	IGP	AOP	BIO
Boeuf	Tonnages	22 130	3 124	2 022	1 509	33 303
	Evolution 2021/2020	+20,5%	+2,2%	+3,2%	+0,8%	+3,4%

Source : Interbev, L'essentiel de la filière bovine française, 2022¹⁹⁶

¹⁹⁵ https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2022/09/lessentiel-bovins-2022_v2.pdf

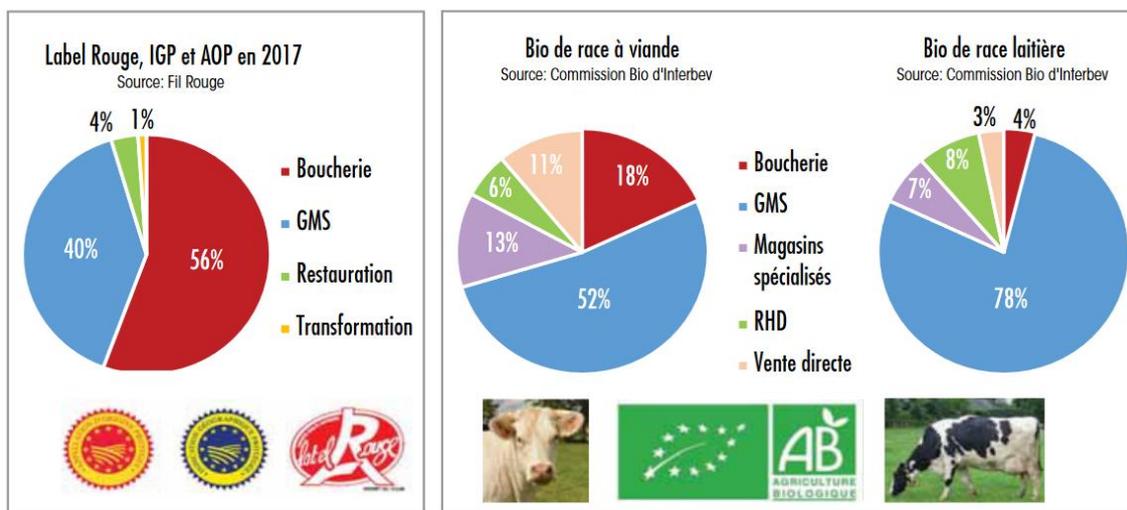
¹⁹⁶ https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2022/09/lessentiel-bovins-2022_v2.pdf

5.2.2 Une évolution récente des débouchés des produits sous SIQO

Cependant, la situation a encore évolué depuis 2020-2021. En effet, la forte inflation a fortement impacté la consommation des denrées alimentaires sous signe de qualité, après environ une décennie de forte croissance.

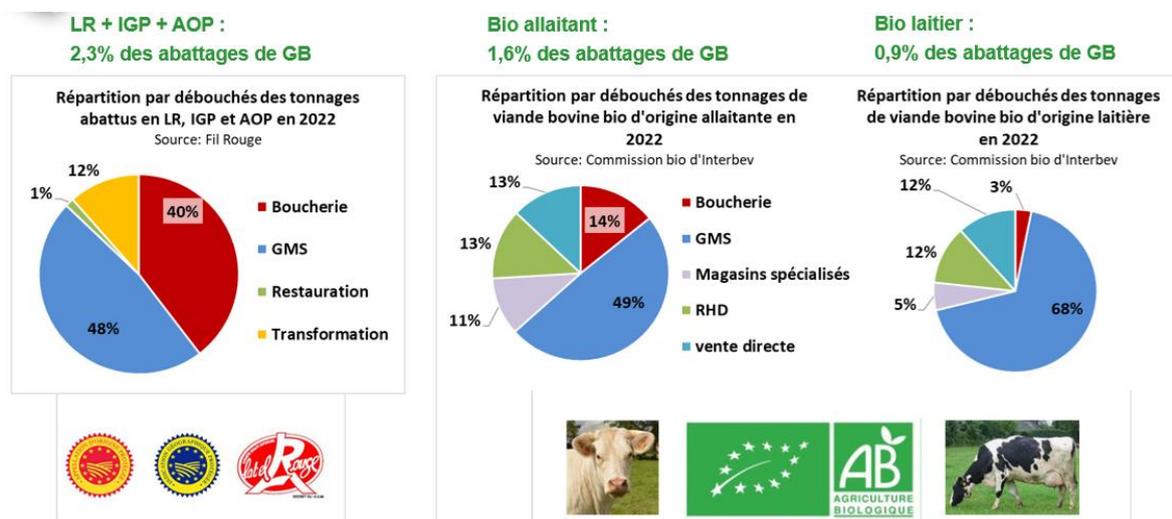
Malheureusement, seule une modeste partie des chiffres post-2022 est disponible, mais il est d'ores et déjà possible d'analyser l'évolution des débouchés de gros bovins sous signe de qualité abattus entre 2017 et 2022 (cf. graphes ci-dessous : LR, IGP et AOP à gauche, bio à droite).

Figure 53 Débouchés de gros bovins sous signes de qualité abattus en 2017



Source : Données Fil rouge, Économie de l'élevage, Idele, Où va le bœuf, 2019¹⁹⁷

Figure 54 Débouchés de gros bovins sous signes de qualité abattus en 2022



Source : Idele (à paraître)

¹⁹⁷ https://idele.fr/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2Fb70f740b-a668-442b-ba79-323a25330c1c&cHash=7f80989a9cc67c4227eed1ca3d419bed

En observant les résultats illustrés ci-dessus, on constate qu'entre 2017 et 2022 :

- **pour les SIQO hors bio** (Label Rouge/LR, IGP et AOP, à gauche des graphiques), les parts des GMS et de la transformation de produits plus élaborés grignotent celles de la boucherie et de la restauration : la GMS passe de 40% à 48% et la transformation de 1% à 12% (cette dernière concernant en particulier le steak haché LR).
- **pour le bio** allaitant et laitier (respectivement au centre et à droite des graphiques), la part des débouchés en GMS et boucherie diminue au profit de la restauration (RHD) et de la vente directe.

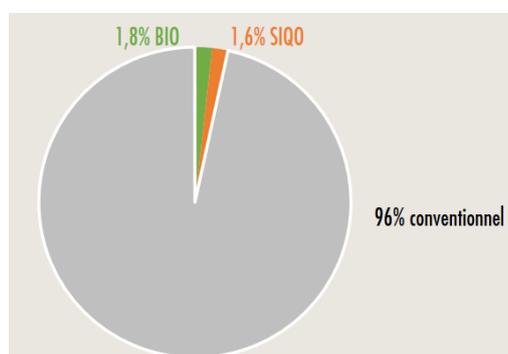
Concernant la vente directe, une bonne part des races rustiques (très présentes en bio) qui ne sont pas compatibles avec le système industriel est commercialisée en vente directe¹⁹⁸.

5.2.3 Le bio : une filière qui peine à trouver des débouchés

Quelques chiffres de contexte

La part de **gros bovins abattus bio** était de **1,8 %** en 2017¹⁹⁹ (cf. graphique ci-dessous). En **légère progression**, elle est passée à **2,6 %**²⁰⁰ en 2021 (via l'augmentation des gros bovins bio abattus mais aussi la légère diminution du nombre de gros bovins conventionnels abattus). **Cette part reste confidentielle**, en raison notamment du **prix très supérieur des produits bio** par rapport au conventionnel (les freins sont détaillés plus loin dans cette partie). **NB: Les steaks hachés représentent 55 %** du volume global de viandes certifiées bio commercialisées en France (2020), la proportion étant de 45 % en conventionnel²⁰¹.

Figure 55 Répartition des tonnages de gros bovins abattus en 2017



Source : Où va le bœuf, 2019²⁰²

¹⁹⁸ Source : éleveur Fnab

¹⁹⁹ Idele, Où va le bœuf, 2019

²⁰⁰ Calculs du Basic à partir de chiffres Idele (1 252 ktec de gros bovins abattus au total en 2021 <https://idele.fr/detail-article/previsions-viande-bovine-2022-baisse-de-la-production-et-maintien-des-exportations>) et INTERBEV (33 303 ktec de gros bovins bio abattus <https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2022/08/cp-interbev-observatoire-viandes-bio-juillet-2022-vdef.pdf>) car la donnée brute récente n'est pas disponible

²⁰¹ <https://www.interbio-occitanie.com/content/uploads/2023/02/fiche-filiere-bv2023-vf.pdf>

²⁰² https://idele.fr/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2Fb70f740b-a668-442b-ba79-323a25330c1c&cHash=7f80989a9cc67c4227eed1ca3d419bed

Crise de la filière bio post-2021

Comme dit précédemment, la forte inflation que l'on observe depuis 2021 a fortement impacté la consommation des denrées alimentaires bio, après environ une décennie de forte croissance.

L'année 2021 a ainsi marqué un tournant de la bio²⁰³. Le marché est passé de 3,7 milliards d'euros à plus de 13 milliards d'euros en 2020 selon l'Agence BIO²⁰⁴, mais l'année covid 2021 marque un point de bascule : une **baisse de la consommation de 1,3% en 2021, de 4,6% en 2022, et de 2,7% au premier semestre 2023**. Toutes les denrées sont concernées par cette crise (lait, viande, céréales), à part les boissons alcoolisées en croissance de 2%²⁰⁵.

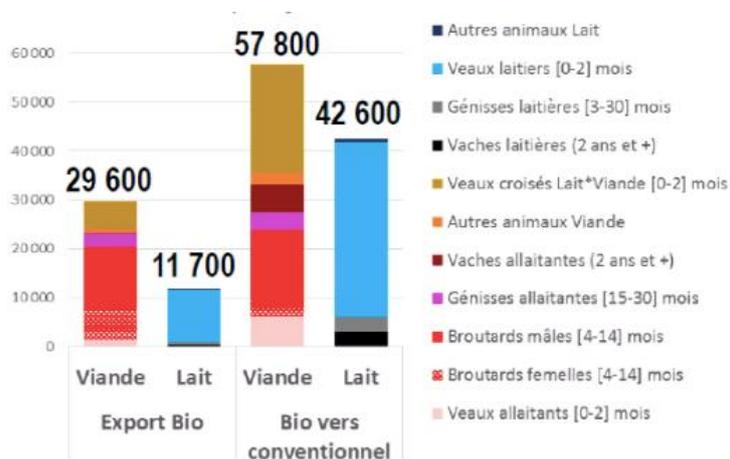
Selon Chatellier (2024), les ventes de **produits animaux issus de l'agriculture biologique** ont particulièrement marqué le pas depuis 2021, en raison non pas d'un manque d'intérêt des consommateurs et des consommatrices pour ce mode de production, mais bien de l'inflation inédite qui a imposé de nouveaux arbitrages dans les actes d'achat.

Cette baisse de la **consommation** a entraîné un retrait progressif des produits biologiques des rayons des grandes surfaces au profit de rayons « anti-inflation ». Du côté de la **production**, cela se traduit par une part importante de déclassement des productions bio, et logiquement des déconversions (éleveurs labellisés bio qui font le choix de repasser à du conventionnel).

Une quantité de non-valorisation du bio non négligeable, qui détruit de la valeur

Déjà en 2018, 142 000 bovins maigres avaient quitté les cheptels bio français, soit davantage que la production totale abattue la même année qui avait atteint 129 000 têtes (cf. graphe ci-dessous). Ces 142 000 têtes ont été **exportées ou sont passées en conventionnel**, ce qui, dans les 2 cas, **ne permet pas une valorisation** de la viande bovine biologique qui est significativement plus chère à produire.

Figure 56 Estimations des non-valorisations en Bio : animaux issus des élevages bio exportés à l'international ou vers le conventionnel en 2018



Source : Idele, production d'animaux issus des cheptels Bio, sept 2020 Bio, 2020²⁰⁶

²⁰³ <https://youmatter.world/fr/decryptages/agriculture-bio-crise/>

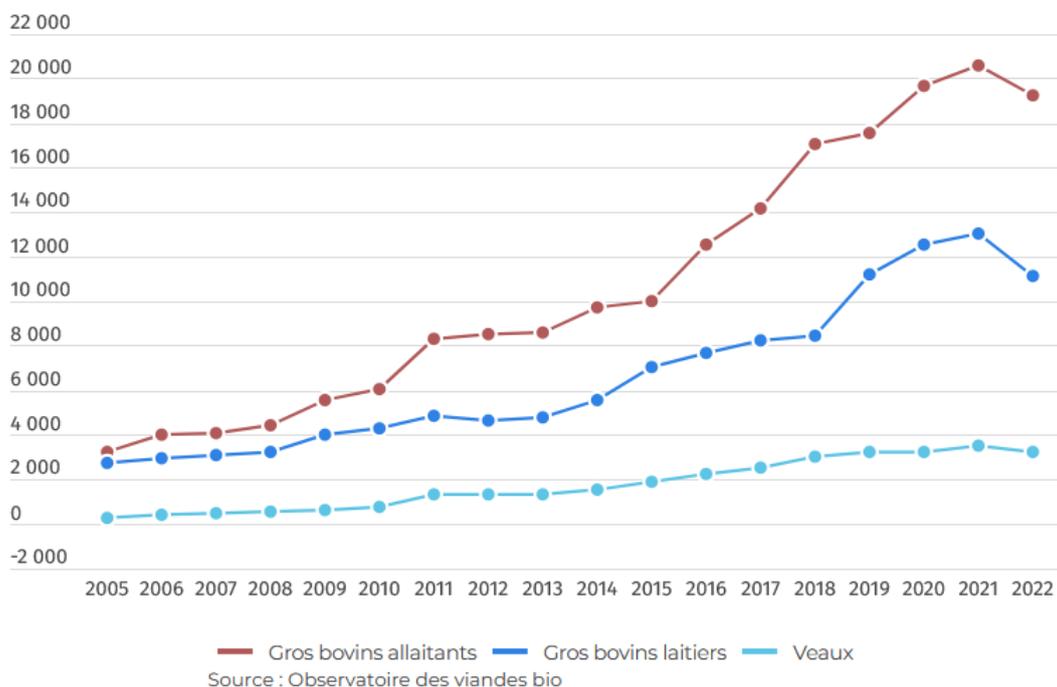
²⁰⁴ <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Dossier%20de%20presse%20Agence%20BIO%20chiffres%202020-DEF.pdf>

²⁰⁵ <https://youmatter.world/fr/decryptages/agriculture-bio-crise/>

²⁰⁶ https://www.produire-bio.fr/wp-content/uploads/2021/06/Resume_IDELE_2020_Etude-production-bovine-BIO.pdf

Les chiffres de non-valorisation ultérieurs ne sont pas encore disponibles, mais on peut voir sur le graphique ci-dessous la chute récente (2022) des volumes de bovins bio abattus, probablement en raison (entre autres) du déclassé.

Figure 57 Evolution des volumes de bovins bio abattus 2005-2022 (en TEC)



Source : Observatoire des viandes bio²⁰⁷

Freins à la croissance de la bio dans la filière viande bovine

Les freins à l'émergence du bio sont nombreux. Des entretiens d'acteurs et actrices conduits en juin 2023 par le Basic ont mis en avant les freins suivants :

- des pratiques et modèles d'éleveurs et éleveuses bio disparates avec une trop forte hétérogénéité de l'offre bio pour répondre à la stratégie de volume de la grande distribution et de la restauration hors domicile, et qui pousse à la vente directe ;
- une filière bio qui ne peut pas répondre aux logiques et flux tendus des circuits longs ;
- une inadéquation entre la demande du marché et à la représentation de l'élevage bio ;
- trop de labels ;
- peu de budget public sur la filière bio ;
- des acteurs de l'aval qui ont sur-margé pour créer un segment « haut de gamme ».

²⁰⁷ Repris dans : <https://www.web-agri.fr/agriculture-biologique/article/846302/les-abattages-de-bovins-bio-en-retrait-pour-la-premiere-fois-en-15-ans>

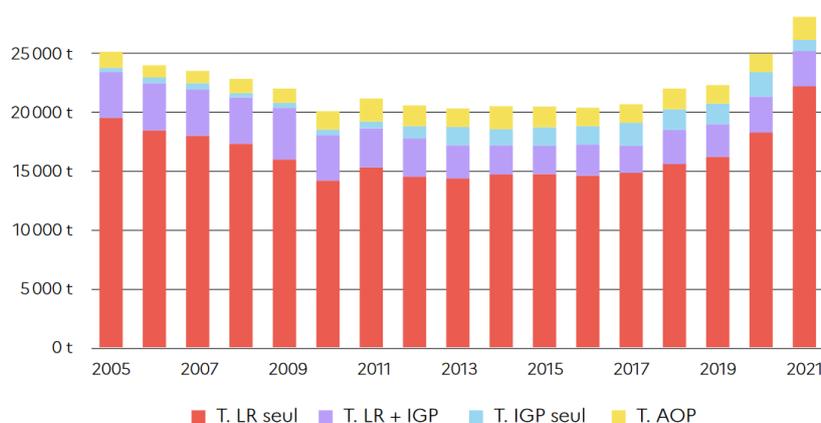
5.2.4 Le Label Rouge : une production qui stagne, malgré des dépenses de communication très importantes

Dans le cadre de son plan de filière élaboré fin 2017 à la suite des États Généraux de l’Alimentation, la section bovine d’Interbev a fait du développement des signes officiels de qualité un axe stratégique majeur²⁰⁸, en mettant particulièrement l’accent sur les Viandes de Bœuf Label Rouge.

Interbev a ainsi proposé un renforcement des engagements du cahier des charges Label Rouge (LR) dans le but d’intégrer en un seul label un maximum de critères en phase avec les exigences des consommateurs, et ainsi éviter de multiplier les logos et ne pas désorienter le consommateur. L’objectif fixé en 2019 était d’atteindre **40% de viande rouge sous label d’ici 2025**²⁰⁹.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, un budget de plusieurs millions d’euros a été consacré à la publicité (selon l’Institut national de l’origine et de la qualité (INAO). Les millions d’euros investis par Interbev dans le marketing pour promouvoir le Label Rouge - qui était alors très peu connu des consommateurs - est venu concurrencer le bio, ce qui peut être vu comme une sorte de cannibalisation entre signes de qualité²¹⁰. Malgré cette campagne, les ventes sous **Label Rouge** n’ont jamais réussi à décoller. La part de viande de bœuf Label Rouge et/ou IGP et/ou AOP dans l’abattage a seulement atteint **2,3%** en 2022, **au lieu des 40% fixés par l’interprofession pour le seul Label Rouge**²¹¹. Cette part reste donc très faible au regard des objectifs initialement fixés et du budget publicité investi. Notons cependant qu’après plusieurs années de stabilité, les volumes de viande bovine Label Rouge et IGP **sont légèrement repartis à la hausse entre 2017 et 2021** (cf. graphique ci-dessous – chiffres non disponibles post 2021).

Figure 58 Evolution des tonnages commercialisés de viandes de bœuf sous labels



Source : INAO Fil Rouge Chiffres Clés 2021 Viandes, charcuteries et volailles sous SIQO et de l’origine²¹²

²⁰⁸ <https://www.interbev.fr/ressource/les-viandes-de-boeuf-label-rouge/>

²⁰⁹ <https://www.inao.gouv.fr/content/download/4017/35051/version/1/file/Chiffres%20cl%C3%A9s%20Viandes%20et%20charcuteries%20sous%20SIQO%202020.pdf> ou <https://www.pleinchamp.com/actualite/elevage~40-de-viande-rouge-sous-label-rouge-d-ici-a-2025>

²¹⁰ Source : éleveur Fnab

²¹¹ Source : Idele (à paraître)

²¹² <https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.inao.gouv.fr/content/download/4543/39117/version/2/file/INAO-CHIFFRES-CL%25C3%2589S-VIANDES-2021%2520-%2520WEB.pdf&ved=2ahUKewjCgpbZ47eFAxWiVKQEHTUiDr0QFnoECBAQAw&usg=AOvVaw12P559Ex12CLARuYi5RhT>

Ainsi, en 2021, **16 602 éleveurs** étaient qualifiés Label Rouge (+ 16% par rapport à 2017) et **25 kt** de viande bovine étaient commercialisées Label Rouge.

En dépit des efforts des producteurs et productrices qui ont joué le jeu de la mise en place du Label Rouge, **les raisons de la faible pénétration** du label dans l'offre sont notamment :

- le manque de capacité de la distribution à valoriser une viande de qualité et à expliquer son différentiel prix.
- pour les transformateurs, le coût élevé de l'agrément Label Rouge par rapport à la plus-value réalisée sur la viande Label Rouge.
- la réticence des acheteurs.
- la difficulté à mettre en place des contrats tripartites (la GMS a surtout mis en place des lettres d'engagement plus que des contrats).
- l'appréhension des producteurs et productrices à répercuter sur les prix la hausse des coûts de production.
- le besoin de changements culturels plus profonds au sein de la filière.

5.3 Les alternatives d'abattage compatibles avec les produits SIQO

En complément des signes de qualité analysés précédemment, la Cour des Comptes (2020) met en avant deux alternatives aux abattoirs publics traditionnels qui permettent une ségrégation physique de la viande bovine et une valorisation de sa qualité :

- les abattoirs mobiles, porteurs de nouveaux modes d'abattage et nouvelles modalités de gestion, qui seraient financés par l'État et les collectivités territoriales ;
- la gestion privée collective des abattoirs par les Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA) ou les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC). Un exemple intéressant est celui de l'abattoir des Hautes Vallées²¹³. Ce modèle essaime un peu partout dans la région. *« Au regard de la raréfaction des ressources publiques, le mode de gestion des abattoirs doit se renouveler en associant tous les acteurs concernés (petits exploitants, bouchers chevillards et même les salariés des équipements). Dans cette perspective, les dispositions de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire pourraient être utiles. Elles élargissent en effet les possibilités de faire réaliser des prestations de services telles que l'abattage de proximité soit à des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), soit à des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC). Fin 2017, seules sept SCIC d'abattoir de proximité sont en activité sur le territoire français. Il conviendrait d'encourager le développement de ces solutions qui ont l'avantage de ne pas limiter à la seule sphère publique le portage économique et la gestion des abattoirs de proximité. »*

Cependant, nous n'avons pas trouvé à date d'analyse chiffrée sur le potentiel de développement de ces alternatives, notamment en vis-à-vis des évolutions des attentes des consommateurs et consommatrices décrites au début du chapitre 3.

²¹³<https://resolis.org/initiatives/l-abattoir-des-hautes-vallees-un-projet-commun-valorisant-le-travail-des-eleveurs-et-les-circuits-courts/db078f39-3b09-4de5-9603-7980ae67fb86>

6. Analyse transverse conclusive

La France se singularise en Europe par sa stratégie de promotion et de soutien **de l'élevage bovin allaitant**, encouragée et financée par les pouvoirs publics depuis plus de 50 ans (recherche génétique, aides fléchées vers le cheptel de montagne, soutien aux abattoirs, etc.). Ces élevages très majoritairement à l'herbe jouent un rôle important dans **le maintien des prairies, la préservation des écosystèmes et des espèces** qui en dépendent et le **stockage du carbone**. Conjugué à un système de traçabilité renforcée de la viande bovine qui assure le lien entre le produit fini et l'animal (et qui a servi de modèle aux filières des autres espèces animales), l'élevage bovin allaitant a de nombreux atouts pour être valorisé sur le marché et permettre aux producteurs et productrices de vivre de leur travail.

Pourtant, **le résultat financier des élevages bovin viande – avant paiement des subventions – est négatif** depuis plus de 15 ans, et **le secteur est le plus aidé de l'agriculture française avec 2,81 milliards d'euros versés en 2020**, sans compter les aides fiscales et sociales qui s'y ajoutent. **Malgré ces soutiens d'ampleur, les éleveurs et éleveuses spécialisés bovin viande n'ont pu atteindre un revenu équivalent au SMIC que deux fois entre 2010 et 2021, et leur revenu est même tombé à 0,64 SMIC en 2020.**

Les **éléments structurels** qui expliquent cette situation se trouvent en milieu et en aval de la chaîne. En particulier au niveau des **acteurs de l'abattage et de la découpe dont le métier est très intensif en main-d'œuvre**, avec de très faibles marges de manœuvre pour automatiser les lignes de production. En découlent des **coûts salariaux élevés et difficilement compressibles**. S'y rajoutent des dépenses énergétiques non négligeables (chaîne du froid). **Pour couvrir ces coûts et valoriser leur production, les acteurs du milieu de chaîne ont très peu de leviers marketing**, a contrario des autres secteurs agroalimentaires. En effet, la grande majorité de la viande est vendue en frais et sans marque (« Charal » étant la seule connue du grand public, une exception qui confirme la règle). Pour y palier, le secteur a fondé sa **stratégie de valorisation sur la différenciation des morceaux de viande**, en particulier issus de l'arrière de l'animal.

Mais depuis la fin des années 1980, **les achats de ces pièces de viande par les consommateurs ne cessent de chuter au profit** des plats préparés à base de viande bovine et surtout **du steak haché qui représente désormais plus de 66% des quantités de viande bovine consommées** en France chaque année. Or, le steak haché, produit **standardisé et massifié, fait partie des principaux produits d'appel** des enseignes de grande distribution dans la guerre des prix qu'elles se livrent, mis en avant pour attirer les clients dans leurs magasins via son prix au rabais. Le succès de ce produit auprès des consommateurs, nourri par les changements de mode de vie (recherche de praticité, etc.), ainsi que l'essor des burgers et de la restauration rapide, est une menace pour le secteur. Ainsi, certains morceaux « nobles » de l'arrière des animaux sont aujourd'hui utilisés pour la fabrication de la viande hachée, conduisant à une **importante dévalorisation du marché** (une utilisation de la carcasse à 100% en haché diminuerait de 30% sa valeur totale par rapport à une découpe traditionnelle).

Face à cette pression économique en aval (baisse des quantités de viande bovine achetées par les consommateurs et dévalorisation du marché) et de leurs coûts internes élevés (en particulier salariaux), **la grande majorité des acteurs de la transformation et de la grande distribution ne parviennent pas à rentabiliser leur activité de viande bovine, via la vente de leurs produits.** C'est le cas de la grande majorité des abattoirs (dont la plupart tourne, phénomène aggravant, à seulement 60% de leur capacité). Côté hypermarchés et supermarchés, ils maintiennent le rayon viande bovine malgré les pertes structurelles qu'il génère, en raison des coûts liés à la découpe réalisée dans les magasins (marge nette de l'ordre de -1% à -3% du chiffre d'affaires d'après l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges²¹⁴).

Pour se maintenir à flot économiquement, le principal levier qui reste à ces acteurs est de **faire baisser le coût de la matière première** (qui représente jusqu'à 70% des charges des abattoirs), en particulier via l'augmentation de son pouvoir de négociation qui a donné naissance à un secteur fortement oligopolistique piloté par une poignée de grandes entreprises. **L'élevage allaitant français est le premier à subir cette pression, car pénalisé par un fossé de compétitivité très difficilement surmontable** face à une double concurrence. Tout d'abord celle de la **filière laitière française dont les vaches de réforme**, coproduit de la fabrication de lait, fournissent des carcasses qui sont **vendues 30% moins cher aux abattoirs**, et qui sont **totalemt substituables** à la viande de vache allaitante pour la fabrication de produits standardisés comme le steak haché et les plats préparés, d'autant que les consommateurs français ont un goût prononcé pour la viande rouge issue de femelles. S'y rajoute la concurrence des **importations de viande bovine à bas prix en provenance du reste de l'Union européenne**, issues majoritairement de troupeaux laitiers et entretenues par un déficit français en viande de femelle pour satisfaire la demande des consommateurs. En 2019, **21% de notre consommation de viande française est assurée par l'importation de viande bovine**, majoritairement en provenance des pays européens²¹⁵.

Dans ce contexte défavorable à l'élevage allaitant, les possibilités de valorisation de ses productions sont, à l'heure actuelle, très limitées. Les tonnages commercialisés des filières Label Rouge, IGP et agriculture biologique ne représentent qu'à peine **4,5% des abattages français**²¹⁶ du secteur malgré les nombreux plans et stratégies déployés depuis plusieurs années ; et les acteurs de l'abattage-découpe associés ont du mal à assurer leur rentabilité du fait des surcoûts engendrés par ces filières de qualité. **Quant aux réseaux des boucheries et de la restauration**, s'ils représentent des débouchés non négligeables où la viande bovine est vendue bien plus cher au kilo qu'en grande distribution, leurs prix plus élevés aux consommateurs ne sont presque jamais corrélés à des prix d'achat supérieurs aux éleveurs et éleveuses de bovin allaitant.

En synthèse de ces différents éléments, nous avons mené une **analyse transverse des logiques de détermination des prix le long des filières de viande bovine** (approvisionné par les élevages allaitants,

²¹⁴ Marge nette du rayon boucherie : 1,4% du CA en 2021 (OFPM, Rapport au Parlement 2023, tableau 41 page 401 : https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/rapport_ofpm_2023_avec_couv_0.pdf) et -2,2 % du CA en 2022 (OFPM, Rapport au Parlement 2024, tableau 30 page 465 : https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/2024_rapport_complet_ofpm_v2.pdf)

²¹⁵ En tenant compte de la catégorie « Os, suif, autres graisses, pertes et eau ». Si on exclut cette catégorie, ce taux passe à 24,4% (en 2019).

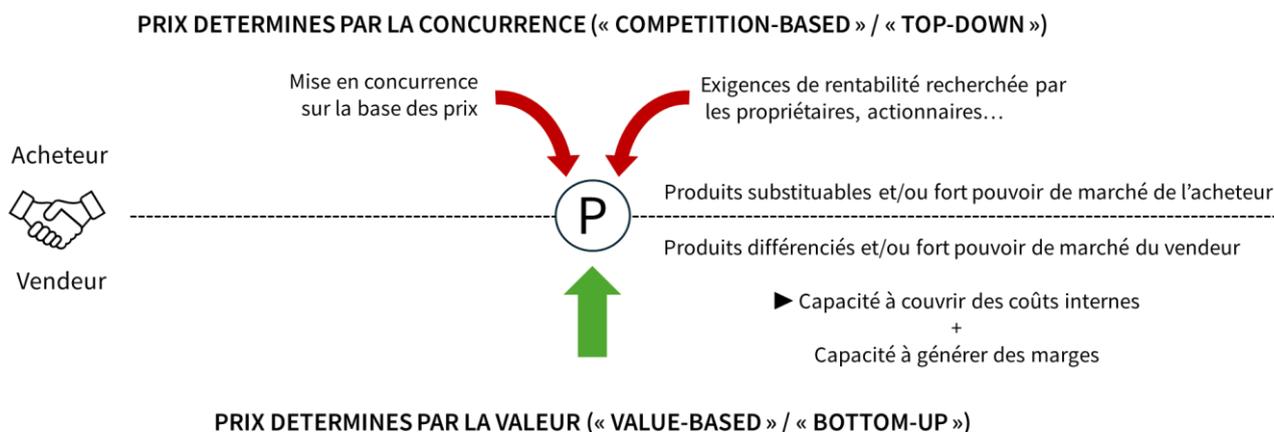
²¹⁶ Source : https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2022/09/lessentiel-bovins-2022_v2.pdf

comme laitiers), dans le but d'identifier les **principaux modèles de chaînes de valeur « du producteur au consommateur »**. Cette modélisation est fondée sur quatre maillons : la production agricole, la transformation agroalimentaire, la distribution des produits et la restauration et, pour finir, la consommation des ménages. Comme indiqué dans le schéma ci-dessous, **la confrontation à chaque interface entre les forces de négociation des acheteurs et des vendeurs** peut déboucher :

- soit sur des prix déterminés par les acheteurs (en rouge), qui mettent en concurrence le plus largement possible leurs fournisseurs, aidés par la standardisation des produits achetés, la capacité de s'approvisionner au-delà des frontières et le renforcement de leur pouvoir de marché, afin de **négoier leurs prix d'achat à la baisse dans le but de répondre aux attentes de retour sur investissement** de leurs actionnaires/propriétaires.
- soit sur des prix déterminés par les vendeurs (en vert), qui contrebalancent cette pression via la différenciation de leurs produits de ceux des concurrents, et quand c'est possible l'accroissement de leur pouvoir de marché, afin d'assurer que les prix qu'ils obtiennent couvrent leurs coûts de revient et génèrent des marges bénéficiaires suffisantes (voire importantes quand ils parviennent à décorrélérer leurs prix de leurs coûts).

Le schéma ci-après synthétise cette confrontation des prix à chaque maillon entre les acteurs économiques d'une chaîne de valeur. À noter que le long de la chaîne, chaque acteur est tour à tour dans une position d'acheteur vis-à-vis de ses fournisseurs, puis de vendeur vis-à-vis de ses clients.

Figure 59 : Schéma récapitulatif des dynamiques de détermination de prix entre acheteurs et vendeurs



Source : Basic, 2024

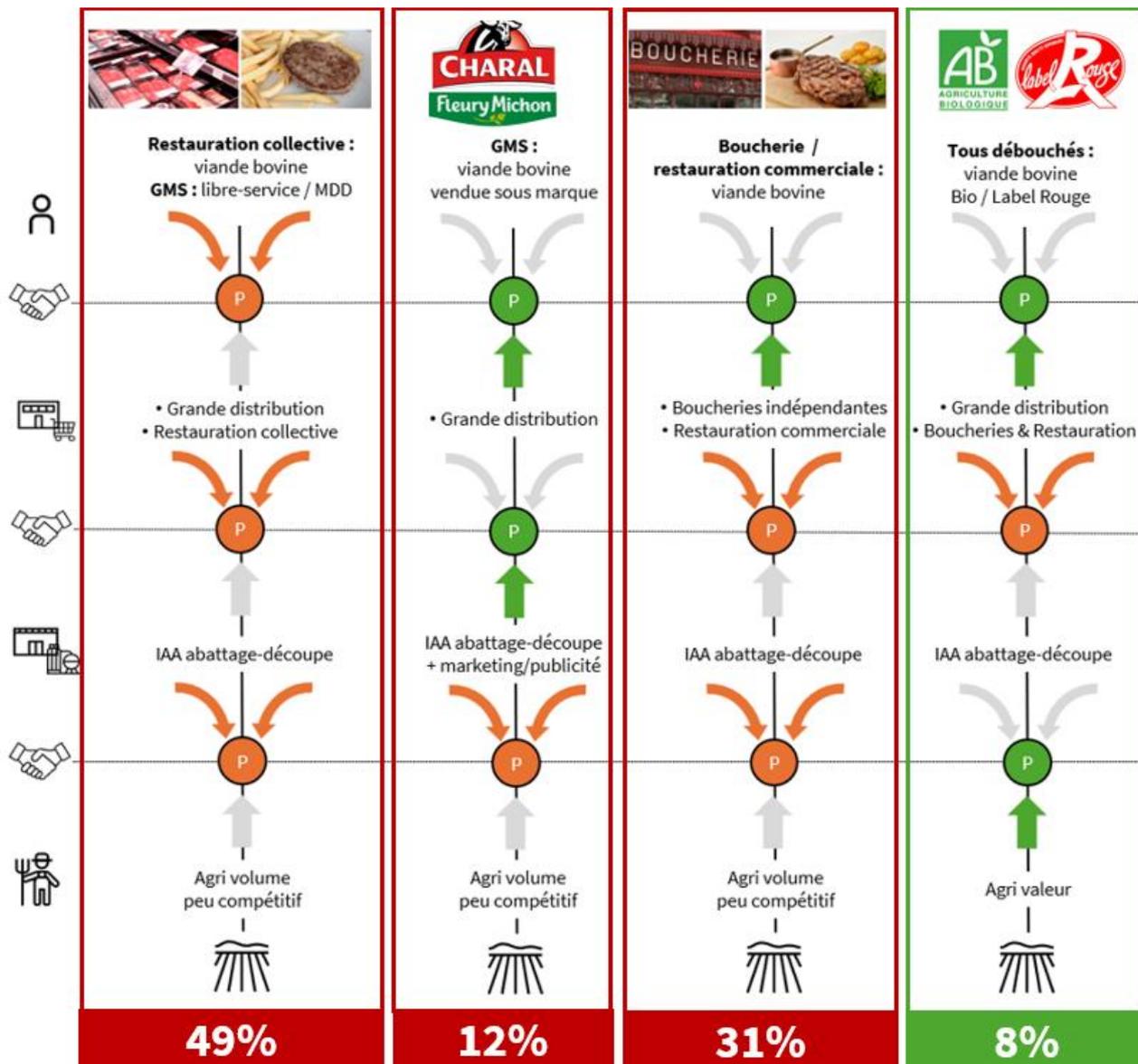
Sur la base de ce cadre méthodologique, notre analyse détaillée dans le présent rapport permet de mettre en évidence l'existence **de 4 grands modèles** de chaînes de valeur dans le secteur de la viande bovine française (cf. schéma ci-après et annexe 4 pour les calculs) :

- le premier modèle est caractérisé par la concurrence exacerbée sur les prix à chaque maillon, depuis la production agricole jusqu'à la consommation finale, et est essentiellement lié à la grande distribution et à la restauration collective. Dans cette configuration, l'ensemble des acteurs a du mal à couvrir ses coûts internes, surtout les éleveurs et éleveuses de bovin allaitant qui sont le plus souvent contraints par leur production standardisée, dont les prix dépendent de cotations déterminées par des acheteurs ayant un pouvoir de négociation asymétrique. En aval, la viande bovine est de plus en plus commercialisée sous forme de steaks hachés et de produits transformés qui ne permettent pas la valorisation auprès des consommateurs, toujours en

recherche des prix les moins chers, une tendance amplifiée par la guerre des prix entre les enseignes de grande distribution et l'inflation alimentaire de 2022-2023. La difficulté de valorisation est tout aussi prononcée dans le circuit de la restauration collective où les usagers paient un prix bien inférieur au coût de fabrication de leur repas. D'après nos estimations, **ce premier modèle de chaîne de valeur représente 49% des ventes de viande bovine aux consommateurs français.**

- **Le deuxième modèle correspond aux produits de viande bovine vendus en grande distribution sous des marques connues des consommateurs** (essentiellement la marque « Charal »). Dans ce cas de figure, l'image et la réputation des produits sont entretenues par de lourds investissements en marketing et publicité, ce qui permet à leurs fabricants d'obtenir des prix et des marges bien plus importantes, de couvrir leurs coûts internes et de générer des bénéfices. Il en va de même pour les distributeurs qui peuvent faire des marges plus notables sur ces produits pour lesquels les consommateurs sont prêts à payer plus cher en raison de leur qualité perçue. Selon nos estimations, **ce deuxième modèle représente environ 12% des ventes de viande bovine aux consommateurs français.**
- **Le troisième modèle de chaîne de valeur est intrinsèquement lié aux débouchés des boucheries indépendantes et de la restauration commerciale.** Il est proche du précédent, mais à sa différence, **le maillon de l'abattage-découpe peine à couvrir ses coûts de fabrication de même que les éleveurs et éleveuses, comme dans le premier modèle.** En effet, bien que les boucheries et la restauration commerciale parviennent à valoriser leurs produits de viande bovine auprès des consommateurs avec des prix au kilo (bien) plus élevés que dans la grande distribution et la restauration collective, ces prix ne sont pas corrélés à un prix d'achat supérieur aux éleveurs, et rarement aux abattoirs. **Les ventes de viande bovine associés à ce troisième modèle représentent environ 31% du marché français de consommation finale.**
- Reste le **quatrième et dernier modèle qui valorise le travail des éleveurs grâce aux signes de qualité du Label Rouge et de l'agriculture biologique.** Malgré les efforts déployés pour développer ces filières, les tonnages commercialisés de celles-ci ne représentent que 4,5% des gros bovins abattus. Pour passer des tonnages aux ventes, et en l'absence de chiffre précis et accessible concernant la part de marché de ces filières SIQO, nous nous basons sur le différentiel de prix consommateur entre le bio et le conventionnel (*cf.* Annexe 4 pour les détails). Ce calcul nous amène au chiffre de **8% des ventes de viande bovine, pour ce quatrième modèle.** L'une des principales limites de ces filières de qualité est la difficulté pour les acteurs intermédiaires de l'abattage-découpe de couvrir leurs coûts de production en raison des contraintes liées à ces labels et des limites du consentement à payer (cher) des consommateurs.

Figure 60 Schéma récapitulatif des dynamiques de détermination de prix entre acheteurs et vendeurs pour la viande bovine



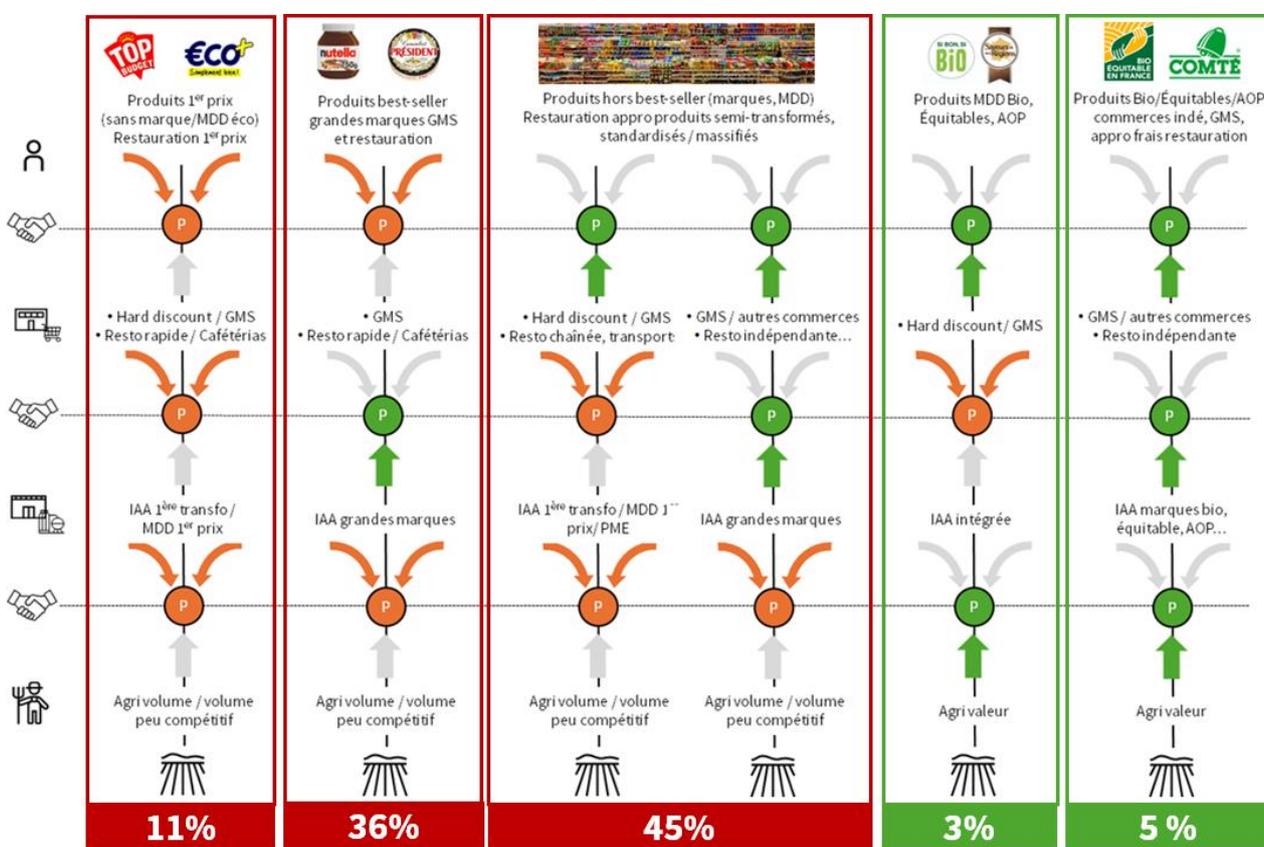
Source : Basic, 2024

Pour mettre en contexte ces résultats, il est intéressant de les comparer aux modèles de chaînes de valeur identifiés à l'échelle de l'ensemble du système alimentaire français et qui ont été identifiés et quantifiés dans le cadre d'une étude récente menée par le Basic pour le Secours Catholique, les CIVAM, Solidarité Paysans et la Fédération Française des Diabétiques. Cette étude, publiée en septembre 2024 montre la situation particulière des filières de bovin viande au sein du secteur agricole et alimentaire français.

Cette comparaison permet de mettre en évidence trois points saillants (cf. illustration ci-dessous des modèles de chaîne de valeur à l'échelle de tout le système alimentaire français) :

1. Le modèle de concurrence exacerbée et de pression à la baisse des prix à chaque maillon est 5 fois plus prépondérant dans le secteur bovin viande que dans le système alimentaire pris dans son ensemble (sa part des ventes totales est de 50,5% dans le premier et seulement 11% dans le second).
2. Il n'existe qu'un seul modèle de chaîne de valeur dans le secteur bovin viande qui soit rentable pour les acteurs du milieu de chaîne, et il ne représente que 12% des ventes totales, alors qu'il en existe trois dans le système alimentaire français pris dans son ensemble, qui totalisent (bien) plus de la moitié des ventes.
3. Il n'existe pas dans le secteur bovin viande de modèle de coopération allant de la production agricole jusqu'à la distribution et/ou la restauration, où la construction des prix se fait sur des bases mutuellement avantageuses et permet d'assurer la valorisation du travail des agriculteurs et des transformateurs jusqu'au consommateur final.

Figure 61 Schéma récapitulatif des dynamiques de détermination de prix entre acheteurs et vendeurs pour le système alimentaire français



Source : Basic, 2024

Dans ce contexte, le maintien de la filière historique est relativement coûteux en termes d'argent public et devrait inciter les pouvoirs publics à mener une réflexion plus globale sur les moyens de déverrouiller l'ensemble de la filière bovin viande du producteur au consommateur, afin d'éviter l'effet « pansement sur jambe de bois » et d'améliorer l'orientation de ses soutiens financiers, en prenant en compte les impératifs écologiques et sanitaires de réduction de la consommation de viande et de modification du cheptel (réduction de sa taille, augmentation de la part d'élevage à l'herbe).

Bibliographie

- Aubert, Pierre-Marie, Xavier Poux, Sylvain Doublet, Baptiste Gardin, Michele Schiavo, et Lucile Rogissart. 2024. « Des filières viandes françaises sous tension : entre pressions compétitives et accès à la biomasse ».
- Chatellier, Vincent. 2024. « L'agriculture biologique et les produits animaux bio en France: après l'essor, le choc de l'inflation ». *INRAE Productions Animales*. doi:10.20870/productions-animales.2024.37.2.7937.
- Coquart, Dominique, et Jean-François Soufflet. 1989. « Dynamique de la concurrence et évolution de la filière viande bovine ». *Économie rurale* 194(1): 15-22. doi:10.3406/ecoru.1989.4018.
- Cour des Comptes. 2020. « Les abattoirs publics : des charges pour les contribuables locaux rarement justifiées ». <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-02/20200225-08-Tomel-abattoirs%20publics.pdf> (23 novembre 2020).
- Cour des comptes. 2023. *Les soutiens publics aux éleveurs de bovins*. <https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-06/20230522-S2023-0466-Soutiens-publics-eleveurs-bovins.pdf> (6 septembre 2023).
- Cour des comptes. 2024. « Le contrôle de la contractualisation dans le cadre des lois Egalim : premiers enseignements pour les éleveurs bovins ». <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-02/20240214-Contrôle-contractualisation-dans-cadre-des-lois-Egalim.pdf> (9 avril 2024).
- Desriers, Maurice. 2007. « L'agriculture française depuis cinquante ans: des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique ». : 14.
- Fourquet, Jérôme. 2022. « Génération McDo ». *Fondation Jean-Jaurès*. <https://www.jean-jaures.org/publication/generation-mcdo/> (25 juin 2023).
- FranceAgriMer. 2015. « Impact de la crise économique sur la consommation de viandes et évolutions des comportements alimentaires ». <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/38713/document/SYN-VIA-21-impact%20crise%20conso%20viande%20comportement-2015.pdf?version=4> (26 mars 2024).
- Geffroy, Yves, et Michel Reffay. 2015. « Rapport de situation et de propositions sur la filière bovins viande ».
- Givois, S. 2024. « Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires - L'agriculture | Insee ». <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728903> (3 décembre 2024).
- IDDR. 2024. *Des filières viandes françaises sous tension: entre pressions compétitives et accès à la biomasse*.
- Jourdan, Felix, et François Hochereau. 2019. « La mise en application d'un règlement de protection animale au regard de la structuration des abattoirs français ».

- Kirsch, Alessandra, Jean-Christophe Kroll, et Aurélie Trouvé. 2017. « Aides directes et environnement : la politique agricole commune en question ».
- Laisney, Céline. 2013. « Disparités sociales et alimentation ».
- Nozieres, Marie-Odile, Virginie Baritoux, Christèle Couzy, Marie Derville, Christophe Perrot, Pierre Sans, et Gérard You. 2018. « Transformations des filières françaises de produits carnés et laitiers : la place des éleveurs en question ». *INRA Productions Animales* 31(1): 69-82. doi:10.20870/productions-animales.2018.31.1.2221.
- OFPM. 2022. *Rapport au Parlement 2022*. https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/sauv/documents-divers/rapport_ofpm_22_final.pdf (5 juillet 2022).
- OFPM. 2023. « Rapport OFPM ». https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/rapport_ofpm_2023_avec_couv_0.pdf (28 août 2024).
- Pessis, Céline, Sezin Topçu, et Christophe Bonneuil, éd. 2013. *Une autre histoire des « Trente Glorieuses » : modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*. Paris: La Découverte.
- Pflimlin, A, P Faverdin, et C Béranger. 2009. « Un demi-siècle d'évolution de l'élevage bovin. Bilan et perspectives ».
- Roguet, C., C. Gagné, V. Chatellier, S. Cariou, M. Carlier, R. Chenut, K. Daniel, et C. Perrot. 2020. « Spécialisation territoriale et concentration des productions animales européennes : état des lieux et facteurs explicatifs ». *INRA Productions Animales* 28(1): 5-22. doi:10.20870/productions-animales.2015.28.1.3007.
- Soufflet, Jean-François. 1990. « Compétitivité et stratégies agro-industrielles dans la filière viande bovine européenne en constitution ». *Économie rurale* 197(1): 42-48. doi:10.3406/ecoru.1990.4060.
- Veysset, P., et L. Delaby. 2018. « Diversité des systèmes de production et des filières bovines en France. Innovations Agronomiques 68, 129-150 ». doi:10.15454/K8IUUMD.
- Veysset, P., M. Lherm, J. P. Boussemart, et P. Natier. 2019. « Formation et Répartition Des Gains de Productivité En Élevage Bovin Viande. Qui Sont Les Gagnants et Les Perdants Entre 1980 et 2015? » *animal* 13(05): 1063-73. doi:10.1017/S1751731118002574.
- Veysset, Patrick, et Sanae Boukhriess. 2021. « Gains de productivité et évolution de la rentabilité des élevages bovins français sur trois décennies (1988-2018) ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires* (378): 119-35. doi:10.4000/economierurale.9474.
- Vissac, Bertrand. 2002. « Les vaches de la République - Saisons et raisons d'un chercheur citoyen ». *Librairie Quae*. <https://www.quae.com/produit/564/9782759215720/les-vaches-de-la-republique> (11 avril 2024).

Annexes

Annexe 1 : Méthodologie sur l'utilisation des données pour les revenus des éleveurs (OFPM)

1. Introduction

La méthodologie retenue ici s'appuie sur celle utilisée pour la modélisation des revenus des éleveurs bovin lait (Etude Basic et FNH, 2023), afin de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les revenus bruts annuels (RCAI) des éleveurs et leur évolution, de 2010 à 2021 ?
- Quelle est la part des subventions dans ce revenu ?
- Quel est le revenu horaire des éleveurs, et combien de SMIC cela représente-t-il ?

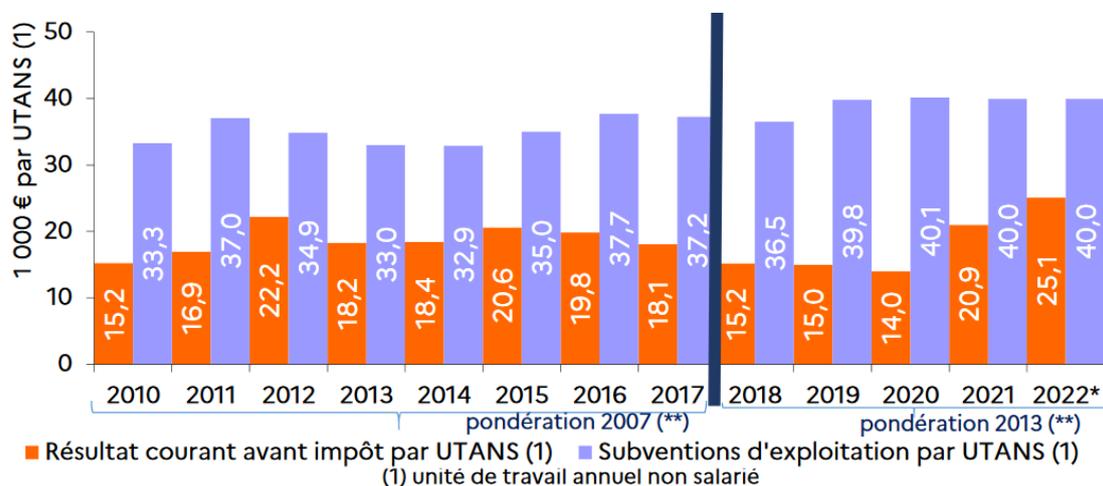
Source pré-identifiée :

Rapport OFPM 2023.

2. Évolution des revenus bruts annuels

Le rapport de l'OFPM 2023 présente le RCAI et subventions d'exploitation par UTANS dans les exploitations d'élevage bovin viande spécialisées, de 2010 à 2021.

Figure 62 Résultat courant avant impôt et subventions d'exploitation par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations d'élevage bovin viande spécialisées



(*) simulé à partir des indices Insee-Idèle

Source : OFPM (2023)

Les chiffres sont retravaillés et présentés dans le corps du rapport. Le tableau ci-dessous compare le revenu annuel brut (aides comprises) au SMIC annuel brut :

Tableau 4 Comparaison du RCAI/UTANS des éleveurs spécialisés bovin viande et du SMIC brut annuel

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RCAI/UTANS (€) – OFPM 2022	16 900	22 200	18 200	18 400	20 600	19 800	18 100	15 200	15 000	14 000	20 900
SMIC brut annuel - Insee	16 409	16 944	17 163	17 345	17 490	17 599	17 763	17 982	18 255	18 473	18 760
Nombre de SMIC bruts annuels - Calcul	1,03	1,31	1,06	1,06	1,18	1,13	1,02	0,85	0,82	0,76	1,11

Source : Basic, 2024

On observe qu'avant 2018, les revenus des éleveurs viande restent au-dessus du SMIC, allant de 1,02 SMIC (2017) à 1,31 SMIC (2012). En revanche les revenus chutent, dans l'absolu et en comparaison du SMIC, en 2017/2018, passant sous la barre du SMIC, et allant jusqu'à 0,76 SMIC en 2020 pour remonter légèrement au-dessus du SMIC en 2021 (1,11 SMIC).

3. Revenus horaires

Temps de travail des éleveurs

Nous avons ainsi calculé les revenus annuels des éleveurs viande, mais quel est leur temps de travail à l'année ?

Nous nous basons sur une synthèse du Réseau Mixte Technologique (RMT) : « Travail en élevage »²¹⁷. Il s'agit d'une synthèse de 170 Bilans Travail (méthode Inrae/Institut de l'Élevage) qui permet la quantification du temps des différents travaux par catégorie de main d'œuvre.

Dans cette synthèse, le temps de travail est divisé en :

- Temps de travail d'**astreinte** : s'effectue quotidiennement, il est difficile à concentrer et surtout peu différable. Pour l'élevage, il correspond aux soins journaliers apportés aux animaux (surveillance, alimentation, assistance aux mises bas...). Il est quantifié en heures par jour.
- Temps de travail de **saison** : réunit les tâches plus faciles à différer ou à concentrer. Il porte sur les cultures, les fourrages, les troupeaux (manipulations périodiques par exemple) ainsi que sur l'entretien du terrain (haies, clôtures...). Il est quantifié en jours.
- Temps **disponible** calculé : indicateur de la marge de manœuvre en temps, correspond au temps qui reste à la cellule de base pour les tâches non comptabilisées (entretien matériel, bâtiment, comptabilité, tâches administratives...) et les activités privées, une fois réalisée sa part de travail d'astreinte et de travail de saison. Il est calculé en heures par an.

²¹⁷ https://idele.fr/rmt-travail/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2F9ec932c2-862e-446e-9ded-8b9918e7f982&cHash=6866ee33b89a1cc66f64bc08f25d7f03

Les travailleurs sont divisés en :

- **Cellule de base** : constituée des travailleurs permanents pour lesquels l'activité agricole est prépondérante en temps et en revenu et qui organisent le travail de l'exploitation (l'agriculteur, le couple d'exploitants, les associés d'un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)...).
- La **main-d'œuvre hors cellule de base** groupe les bénévoles (retraités, personnes donnant des coups de main), l'entraide, le salariat et l'intervention d'entreprises.

Les types d'**ateliers** considérés sont les suivants :

- Naisseur ;
- Naisseur Engraisseeur de veaux ;
- Naisseur Engraisseeur de jeunes bovins ;
- Naisseur Engraisseeur de bœufs.

Les types de **systèmes** considérés sont les suivants :

- Systèmes spécialisés bovin viande ;
- Systèmes diversifiés bovin viande.

Choix et hypothèses de calcul

L'analyse des données permet la caractérisation et la quantification des travaux d'astreinte, de saison, et du temps disponible au niveau de l'exploitation et pour chaque catégorie de main-d'œuvre.

Dans nos calculs nous prenons en compte uniquement le **temps d'astreinte et le temps de saison**. Le temps peut également être compté par « activité » : on s'intéresse aux **ateliers viande** uniquement. On fait une moyenne par personne de la cellule de base, sur tous les types d'ateliers viande (naisseur, naisseur engraisseur, etc.) des systèmes spécialisés bovin viande. Enfin, le temps de travail de saison est compté en jour. La conversion en heures se fait avec l'hypothèse d'une journée de 8h pour ces types de travaux.

Sous ces hypothèses, nous calculons une moyenne de **1915 heures annuelle de temps de travail**.

Calcul du revenu horaire

Nous ramenons les revenus annuels des éleveurs à des revenus horaires, **bruts et nets**²¹⁸, que l'on compare ensuite au SMIC net et au SMIC brut sur 2011-2021.

²¹⁸ Pour le net on applique un coefficient de 0,7 car on retire les cotisations auxquelles sont soumises les entreprises agricoles. Source : <https://www.lescledelabanque.com/entreprise/les-charges-sociales-des-entreprises-agricoles/>

Tableau 5 Comparaison du RCAI/UTANS/heure des éleveurs spécialisés bovin viande et du SMIC horaire brut

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2011-2021
RCAI/UTANS/heure (€) – OFPM 2022 et calculs	8,82	11,59	9,50	9,61	10,76	10,34	9,45	7,94	7,83	7,31	10,91	9,46
SMIC horaire brut - Insee	9,0	9,3	9,4	9,5	9,6	9,7	9,8	9,9	10,0	10,2	10,3	9,70
Nombre de SMIC équivalent pour les éleveurs viande	0,98	1,25	1,01	1,01	1,12	1,07	0,97	0,80	0,78	0,72	1,06	0,98

Source : Basic, 2024

Tableau 6 Comparaison du proxy du RCAI/UTANS/heure net des éleveurs spécialisés bovin viande et du SMIC horaire net

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2011-2021
RCAI/UTANS/heure (€) *0,7 - OFPM 2022 et calculs	6,18	8,11	6,65	6,73	7,53	7,24	6,62	5,56	5,48	5,12	7,64	6,62
SMIC horaire net - Insee	7,1	7,3	7,4	7,4	7,5	7,5	7,6	7,8	7,9	8,0	8,2	7,61
Nombre de SMIC équivalent pour les éleveurs viande	0,87	1,11	0,90	0,90	1,01	0,96	0,87	0,72	0,69	0,64	0,94	0,87

Source : Basic, 2024

Nous observons que la rémunération horaire des éleveurs viande dépasse rarement le SMIC, que ce soit en brut ou en net.

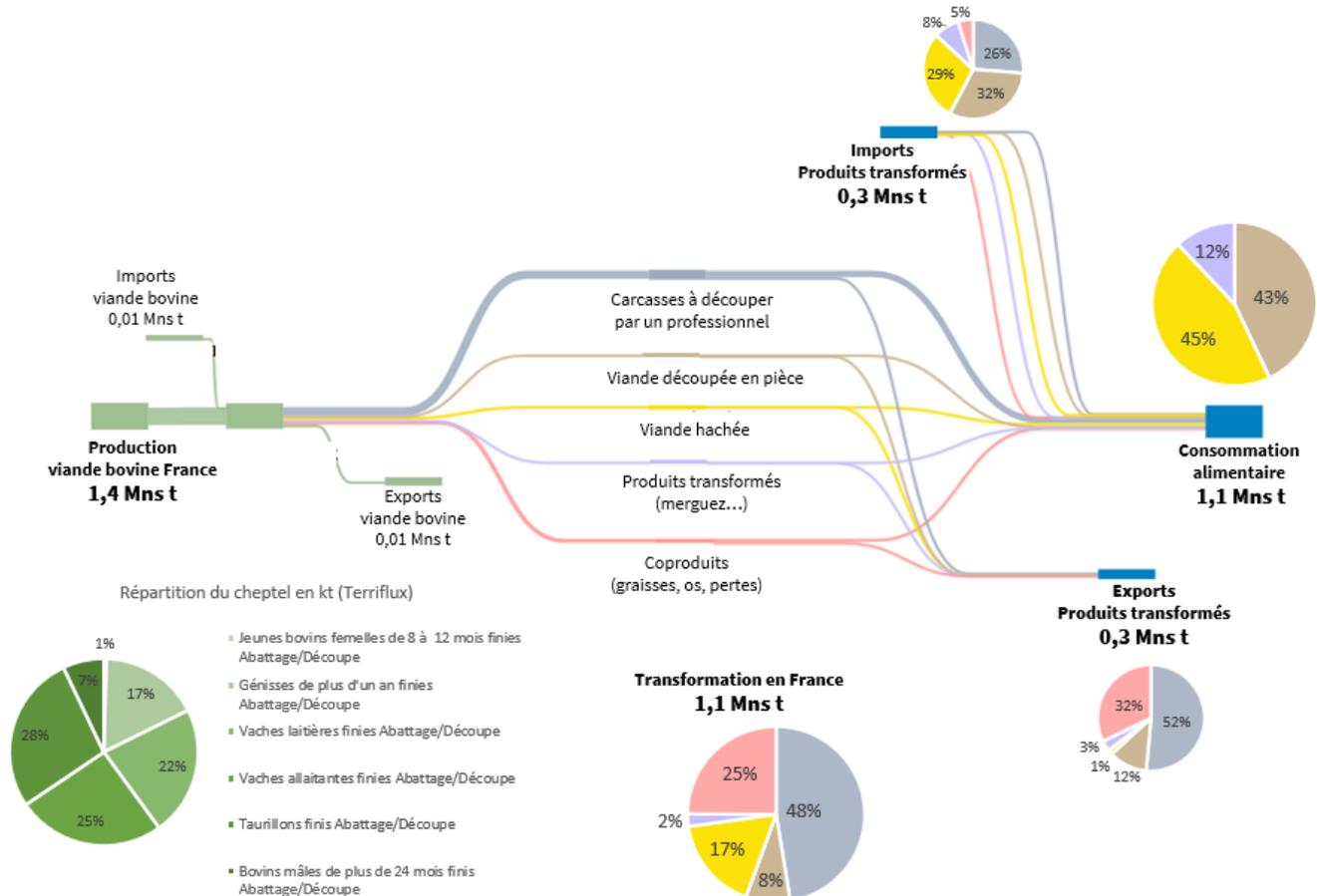
Annexe 2 : Méthodologie de traitement des données de flux

Pour le traitement des **flux de volume** (en kt) de la filière bovin viande, nous reprenons le travail qui avait été mené dans le cadre du projet Référentiel Flux (2023), par Terriflux et le Basic, en collaboration avec les principaux Instituts Techniques Agricoles (ITA) : Idele, Arvalis, IFCE, CTIFL, Itavi, Terres Univia, et Ifip.

Dans le cadre de ce projet, les données de volume ont été collectées directement auprès des instituts techniques. Il s'agit d'un travail inédit, d'une part de **collecte de données** de volumes directement auprès des ITA, et d'autre part d'**harmonisation** entre les différentes filières. Ces données ont donc été recensées (et modélisées quand nécessaire) par le consortium, et ce aux différents maillons de la chaîne de production : élevage, transformation et distribution.

Le schéma dans le corps du rapport résume les principaux résultats agrégés. Le schéma ci-dessous présente les flux plus détaillés, et ainsi les liens entre les différents produits. Dans ce schéma, nous avons choisi de ne pas prendre en compte les flux de broutards, mais uniquement les flux de bovins finis, contrairement au schéma dans le corps du rapport.

Figure 63 : Produits à base de viande bovine en millions de tonnes



Source : Basic (2023) à partir de Référentiel Flux (2023) sur données 2019
 NB : dans ce schéma, les broutards exportés ne sont pas représentés

Annexe 3 : Estimation des exonérations de cotisations sociales pour les abattoirs

Les salariés du secteur « abattoirs de boucherie » sont au nombre de **36 000** en 2023 selon LSA²¹⁹.

Selon la « Base Tous Salariés » de l'Insee, le secteur « 1011Z - Transformation et conservation de la viande de boucherie » emploie **58 597** personnes en 2021. Or, la viande de boucherie comprend notamment : bœuf, porc, agneau, lapin, mouton, buffles, bisons, etc.

Ainsi, le chiffre de **36 000** salariés concernant uniquement la viande bovine nous semble raisonnable (61 % du total boucherie).

Nous avons estimé à partir de la base de données ESANE, **3 653 149** salariés en moyenne sur l'année 2021 dans le système alimentaire.

Ainsi, même si les années ne concordent pas, nous calculons néanmoins, pour obtenir un ordre de grandeur, la part des salariés des abattoirs de boucherie dans le total des salariés de l'alimentaire : **1 %**.

Nous appliquons ensuite cette part au total des exonérations du système alimentaire, calculé dans une étude récente menée par le Basic pour le Secours Catholique, les CIVAM, Solidarité Paysan et la Fédération Française des Diabétiques, publiée en septembre 2024 : « Étude sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français. Quels enseignements pour l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable ? »²²⁰.

Nous obtenons un montant de **125 millions €** d'exonérations de cotisations sociales en 2021 pour les abattoirs de boucherie.

La France produit environ 69% d'allaitant et 31% de laitier²²¹. Si nous appliquons cette part de 69%, alors les exonérations pour l'allaitant sont estimées à **86 millions €** pour 2021.

²¹⁹ <https://www.lsa-conso.fr/socopa-viandes-elivia-cooperl-l-inevitable-restructuration-des-abattoirs.452281>

²²⁰ Rapport de recherche à paraître, rapport du Secours Catholique, du réseau Civam, Solidarité paysans et de la Fédération française des diabétiques disponible ici : <https://www.secours-catholique.org/sites/default/files/03-Documents/RAP-CoutCache2024BD.pdf>

²²¹ Source : Idele, Les chiffres clés du GEB – bovins 2022 – productions lait et viande : https://idele.fr/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2Fef2863c6-57dc-472e-97cf-f24b7348c30c&cHash=2f09c6b0f28233a9ea7c11bde1793461

Annexe 4 : Méthodologie de calcul de la répartition des 4 grands modèles de chaînes de valeur dans la viande bovine française

L'analyse détaillée du présent rapport permet de mettre en évidence l'existence de **4 grands modèles** de chaînes de valeur dans le secteur de la viande bovine française :

- le premier modèle est caractérisé par la concurrence exacerbée sur les prix à chaque maillon, depuis la production agricole jusqu'à la consommation finale, et est essentiellement lié à la grande distribution et à la restauration collective. D'après nos estimations, ce premier modèle de chaîne de valeur **représente environ 49% des ventes de viande bovine aux consommateurs français** ;
- Le deuxième modèle correspond aux produits de viande bovine vendus en grande distribution sous des marques connues des consommateurs (essentiellement la marque « Charal »). Selon nos estimations, ce deuxième modèle **représente environ 12% des ventes de viande bovine aux consommateurs français** ;
- Le troisième modèle de chaîne de valeur est intrinsèquement lié aux débouchés des boucheries indépendantes et de la restauration commerciale. Il est proche du précédent, mais à sa différence, le maillon de l'abattage-découpe peine à couvrir ses coûts de fabrication de même que les éleveurs et éleveuses, comme dans le premier modèle. Les ventes de viande bovine associés à ce troisième modèle **représentent environ 31% du marché français de consommation finale** ;
- Reste le quatrième et dernier modèle qui valorise le travail des éleveurs grâce aux signes de qualité du Label Rouge et de l'agriculture biologique. Malgré les efforts déployés pour développer ces filières, **elles ne représentent que 8% des ventes françaises** de viande bovine (cf. ci-dessous pour le calcul des 8%).

Pour le calcul des parts respectives des 4 grands modèles de chaînes de valeur dans les ventes de viande bovine (Figure 58 « Schéma récapitulatif des dynamiques de détermination de prix entre acheteurs et vendeurs pour la viande »), nous réalisons une **estimation des ventes** (en millions €) de chacune de ces chaînes, et selon chacun des débouchés : **GMS, boucherie, RHD**. L'année de référence est l'année 2021 mais pour les calculs nous utilisons un mélange de plusieurs années, en fonction de la disponibilité des données. Nous formulons également plusieurs hypothèses pour mener à bien les calculs.

Débouché GMS

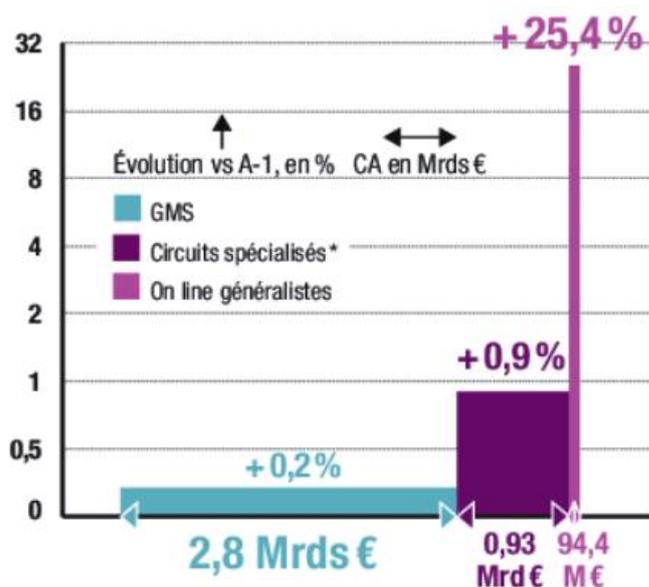
- Le débouché de la **GMS** inclue les modèles 1 (gauche), 2 (milieu gauche) et 4 (droite). Le chiffre d'affaires de la GMS pour le bœuf a été approximé via le graphe ci-dessous à **2 900 M€**. Il correspond à la somme de 2800 M€ (GMS - barre bleue) et 94,4 M€ (On line généralistes - barre en violet clair) = 2894 arrondis à 2900.
- On attribue **650 M€** des débouchés de la GMS au **modèle 2**. Pour cela on fait l'hypothèse que Charal est largement majoritaire au sein de ce modèle. Selon LSA²²² Charal enregistrait 900 M€ de chiffres d'affaires en 2021, donc 258 M€ pour le marché des conserves en viande. On

²²² <https://www.lsa-conso.fr/charal-cherche-un-relais-de-croissance-dans-la-conserve.406841>

retranche ce marché des conserves au total du CA de Charal pour obtenir 642 M€, arrondis à 650 M€.

- On attribue 8% des ventes au **modèle 4** soit **232 M€**. Pour le calcul de ce chiffre de 8%, nous nous basons sur la part des tonnages commercialisés en SIQO dans le total des abattages, qui était de 4,5% en 2021²²³, que nous multiplions par le différentiel de prix consommateur entre le bio et le conventionnel. En fourchette basse, nous prenons comme référence le site internet du drive Leclerc²²⁴. Celui-ci nous indique, pour un même produit de viande bovine, un surcoût de +50% en moyenne pour le bio par rapport au conventionnel. Pour la fourchette haute, nous considérons que la viande sous SIQO peut être deux fois plus chère que la conventionnelle (donc +100%)²²⁵. La médiane de ces deux fourchettes nous amène au chiffre de 8% des ventes de viande bovine SIQO, dans le total de la viande bovine. Il s'agit néanmoins d'un **ordre de grandeur à prendre avec précaution**, les chiffres réels n'étant à notre connaissance pas disponibles.
- Par déduction, **2 018 M€** sont attribués au **modèle 1**.

Figure 64 Chiffre d'affaires du marché du bœuf (de mars 2019 à mars 2020) par circuits et évolution par rapport à A-1, en %



*Artisans bouchers, marchés, grandes surfaces de frais, vente directe

Source : LSA²²⁶ d'après Interbev : Kantar Worldpanel, CAM au 31 mars 2020

²²³ https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2022/09/lessentiel-bovins-2022_v2.pdf

²²⁴ <https://fd16-courses.leclercdrive.fr/magasin-274401-274401-Orvault-Grand-Val/rayon-319777-Viandes-et-Volailles.aspx?Filtres=4-319778&tri=4> consulté en septembre 2024

²²⁵ <https://www.ouest-france.fr/economie/consommation/le-prix-moyen-en-bio-est-75-plus-eleve-qu-en-conventionnel-selon-une-etude-6826646>

²²⁶ <https://www.lsa-conso.fr/le-boeuf-poursuit-sa-transformation.357843>

Débouché boucherie

- Le débouché de la **boucherie** concerne les modèles 3 et 4. Pour le total des débouchés correspondant à la boucherie, on reprend le graphe ci-dessus de LSA, soit 930 M€ (circuits spécialisés, en violet foncé) que l'on arrondit à **1000 M€**.
- On attribue 8% des débouchés boucherie au **modèle 4** soit **80 M€** (cf. débouché GMS ci-dessus).
- Le reste (**920 M€**) est attribué au **modèle 3**.

Débouché restauration

- Le débouché de la **restauration** concerne les modèles 1, 3 et 4. Pour le total des débouchés correspondant à la restauration, on s'appuie sur le panorama de la consommation alimentaire hors domicile de Gira Food Service de 2018²²⁷. Il indique un marché de 1 367 M€ pour la consommation hors domicile (CHD) de bœuf en 2018, que l'on arrondit à **1 500 millions €** pour 2021²²⁸.
- On attribue 40%²²⁹ de ce montant au **modèle 1** soit **600 M€**, ce qui correspond à de la restauration collective.
- On attribue 8% des débouchés restauration au **modèle 4** soit **120 M€** (cf. débouché GMS ci-dessus).
- Par déduction, **780 M€** sont attribués au **modèle 3**.

Ainsi, pour l'estimation des ventes (en M€ et en %), nous faisons la somme, par modèle, de ces 3 débouchés, ce qui donne :

- Modèle 1 : $2018 + 600 = 2\,618$ M€ soit 49 % ;
- Modèle 2 : 650 M€ soit 12 % ;
- Modèle 3 : $920 + 780 = 1\,700$ M€ soit 31 % ;
- Modèle 4 : $232 + 80 + 120 = 432$ M€ soit 8 %.

²²⁷

https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/63429/document/Rapport%20complet_PanoramaCHD%202018_FAM-GIRAfoodservice.pdf?version=1 page 97

²²⁸ L'arrondi important permet la prise en compte de la forte inflation entre 2018 et 2021.

²²⁹ En effet, 38,4% (arrondi à 40%) des viandes et volailles fraîches de la CHD vont vers la restauration collective en 2018 (impossibilité de distinguer la viande de bœuf, nous faisons l'hypothèse que le chiffre de 40% est transposable à la seule viande bœuf). Source :

https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/63429/document/Rapport%20complet_PanoramaCHD%202018_FAM-GIRAfoodservice.pdf?version=1 page 92

